



COMMUNE DE
COLLONGE-BELLERIVE



RAPPORT ADMINISTRATIF COMPTE RENDU FINANCIER

EXERCICE 2019

Introduction

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Conformément aux prescriptions de la loi cantonale du 13 avril 1984 sur l'administration des communes, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport administratif et financier de l'exercice 2019 de la commune de Collonge-Bellerive, les comptes 2019 de la Fondation intercommunale des terrains industriels de La Pallanterie, du groupement intercommunal du centre sportif de Rouelbeau, du groupement intercommunal de la crèche intercommunale l'île aux Mômes, de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive ainsi que ceux du groupement intercommunal de l'organisme de protection civile Lac (Orpc Lac).

La revue des décisions prises en 2019 par le Conseil administratif et le Conseil municipal témoigne des grands thèmes qui s'inscrivent en filigrane de la vie et de l'avenir de la commune. Tous les projets achevés, en cours ou projetés pendant cette année 2019 ont pour trame commune la volonté des autorités politiques d'aménager le présent et de préparer l'avenir de la commune. Tous racontent la même histoire, laquelle pourrait commencer par ces mots « Il était une fois demain... ».

Il était une fois... des finances communales solides !

L'action du Conseil administratif de Collonge-Bellerive est placée sous un principe directeur intangible, parce que fondamental pour son équilibre : une saine gestion des deniers publics. L'exercice 2019, qui se clôt sur un boni de 3'929'392 F, le démontre clairement. Au vu de la croissance régulière de la population collongeoise, il est en effet crucial pour la commune de disposer des moyens financiers pour se doter des aménagements et des infrastructures nécessaires au maintien de la qualité de vie sur son territoire, pour ses habitant.e.s comme pour les entreprises qui y sont domiciliées.

Il était une fois... un environnement préservé !

La définition de l'environnement a beaucoup évolué au fil des années. Elle inclut « l'ensemble des composants naturels de la planète Terre (...) et l'ensemble des phénomènes et interactions qui s'y déploient,



c'est-à-dire tout ce qui entoure l'Homme et ses activités ». En dresser la liste exhaustive serait aride, concentrons-nous plutôt sur quelques-uns des aspects qui nous touche toutes et tous dans notre vie quotidienne. Ils ont pour noms aménagement du territoire, développement durable, logement, mobilité, action sociale.

Ils se déclinent sous de multiples formes, d'ampleur variable mais également importantes : densification à l'intérieur de la couronne villageoise, fin de l'usage du plastique à usage unique, adaptation des conditions d'accueil des espaces publics et des plages communales, construction de logements dans la seconde étape du Quadrilatère, augmentation de la capacité d'accueil de la crèche, soutien aux citoyens fragilisés par l'âge ou les circonstances.

Il était une fois... une commune vivante et chaleureuse !

Au-delà de ces actions pratiques et pragmatiques, il est une dimension à laquelle les autorités politiques de la commune portent un attachement particulier : la relation humaine, qui confère à la vie une qualité, une couleur, une densité particulière.

Cette relation entre les citoyen.ne.s et leur commune adopte de multiples formes : citons plus particulièrement les fêtes communales (fête des écoles, fête nationale, accueil des nouveaux citoyens et des nouveaux habitants, Fraternoël), le lien avec les écoles (opération « Démocratie 3D », soutien aux participants de la course de l'Escalade), la relation avec les seniors (croisière/repas des aînés, paniers de Noël), l'embellissement du cadre de vie (pose d'une fresque sur le carrefour de Vézenaz, enfouissement des lignes aériennes, fleurissement de la commune).

Les artisans qui créent, entretiennent et développent ces liens sont nombreux. Je commencerai par toutes les sociétés et les associations communales dont le rôle est essentiel et auxquelles j'adresse mes cha-

Introduction (suite)

leureux remerciements. Les membres des Conseils administratif et municipal, l'ensemble du personnel communal mettent également au service de notre belle commune et de ses habitants leur engagement et leurs compétences. Je les en remercie également.

Il était une fois... une envie d'avenir !

2020 verra un renouvellement des autorités communales dans tout le canton, avec des changements dans les exécutifs comme dans les délibératifs. Collonge-Bellerive ne fait évidemment pas exception à la règle. C'est aussi l'une des raisons pour lesquelles il nous tenait particulièrement à cœur de préparer la transition, de façon à ce que les futurs élus puissent bénéficier notamment d'une situation stable et de

projets en bonne voie pour pouvoir, à leur tour, s'impliquer dans le projet le plus important à nos yeux : continuer à faire de Collonge-Bellerive une commune où il fait bon vivre et qui sait évoluer avec son temps.

Au terme de l'année 2019, je crois que nous pouvons légitimement déclarer « Mission accomplie » !

Francine de Planta
Maire



Photos de couverture : fresque de Renate Buser – carrefour de Vézenaz , ch. du Vieux-Vézenaz/route de Thonon

Crédits photographiques : Antoine Tardy , Ophélie Selz, Anagramme, Flavio Lucchesi (épicerie)

Imprimé à 3'850 exemplaires en juillet 2020

Conception graphique : Anagramme - www.anagramme.ch 

Impression : Atar Roto Presse SA - Genève, sur papier Nautilus recyclé

FSC

Contenu

Rapport administratif

Introduction	1
Contenu	3
Le Conseil administratif	4
Le Conseil municipal	4
Commissions du Conseil municipal	6
Activités du Conseil municipal	7
Activités du Conseil administratif	11
Aménagement	11
Bâtiments	17
Routes et canalisations	23
Gestion des déchets	25
Environnement et développement durable	29
Sécurité	32
Police municipale	32
Poste de police de la Pallanterie	34
Compagnie des sapeurs-pompiers	36
Protection civile – ORPC Lac	37
Sports, culture et loisirs	39
Sports, aménagements sportifs	39
Sociétés sportives	42
Culture et loisirs	42
L'épicentre	44
Sociétés culturelles et de loisirs	44
Présentation de deux sociétés communales :	46
Fanfare municipale de Collonge-Bellerive	46
Société de sauvetage de la Belotte-Bellerive	47
Prévoyance sociale	47
Service des affaires sociales	47
imad – Institution de maintien à domicile	48
CAS – Centre d'action sociale	50
Aux Cinq Colosses	50
Sociétés ou associations du domaine social	51
Petite enfance	52
Jeunesse	56
Aînés	58
Aide sociale aux institutions en Suisse	59
Aide en cas de catastrophe	61
Aide humanitaire à l'étranger	61
Instruction publique	63
Personnel des services communaux	66
Etat civil	67
Autres manifestations	68
Mérites collongeois	70
Population – Vie active	72

Compte rendu financier

Revenus	75
Charges	77
Dépenses de fonctionnement	77
Compte de fonctionnement	78
Crédits d'engagement	83
Tableau de la dette communale	88
Bilans comparés	89

Fondation de la Pallanterie - Comptes 2019

Organisation	93
Rapport de l'organe de révision	94
Bilan	96
Compte de résultat	97
Investissements du patrimoine administratif	98

Groupement intercommunal du centre sportif de Rouelbeau - Comptes 2019

Rapport de l'organe de révision	100
Bilan au 31 décembre	102
Compte de résultat	103

Groupement de la crèche intercommunale l'île aux Mômes - Comptes 2019

Rapport de l'organe de révision	106
Bilan au 31 décembre	108
Compte de résultat	109

Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive - Comptes 2019

Rapport de l'organe de révision	111
Bilan au 31 décembre	113
Compte de résultat	114

Organisme régional de protection civile Lac (Orpc Lac) – comptes 2019

Rapport de l'organe de révision	117
Bilan au 31 décembre	118
Compte de fonctionnement	119

Le Conseil administratif

Au 31 décembre 2019, le Conseil administratif est composé de :



Madame Francine de Planta, Maire

2003 : entrée en fonction en qualité de Conseillère municipale
2007 : entrée en fonction en qualité de Conseillère administrative
Parti libéral radical (PLR)



Monsieur Marcel Goehring, Conseiller administratif

2007 : entré en fonction en qualité de Conseiller municipal
2011 : entré en fonction en qualité de Conseiller administratif
Parti libéral radical (PLR)



Monsieur Philippe Thorens, Conseiller administratif

2011 : entré en fonction en qualité de Conseiller municipal
2013 : entré en fonction en qualité de Conseiller administratif
Parti démocrate-chrétien (PDC)

Répartition des charges administratives

Madame Francine de Planta *suppléant: M. Marcel Goehring*

Aménagement du territoire : Grand Genève - agglomération franco-valdo-genevoise, études sectorielles, plan directeur communal; Routes et infrastructures : routes communales, voirie, canalisations; Scolaire : relations avec les écoles; Juridique et naturalisations; Fondation des terrains industriels et artisanaux de La Pallanterie.

Monsieur Marcel Goehring *suppléant: M. Philippe Thorens*

Finances; Environnement et développement durable : parcs et promenades, cimetières, gestion des déchets, mobilité ; Sports : sociétés, manifestations communales ; Centre sportif de Rouelbeau ; Sécurité : police municipale, service du feu, protection civile, surveillance, sauvetage, affaires militaires ; Informatique.

Monsieur Philippe Thorens *suppléante: Mme Francine de Planta*

Bâtiments et logements, Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive; Social : aînés, Groupement intercommunal de la crèche intercommunale L'île aux Mômes, jardins d'enfants, familles d'accueil, restaurants scolaires, parascolaire, le Point d'Interrogation (centre de loisirs), travailleurs sociaux hors-murs (TSHM), aide sociale; Culture; Etat civil; Ressources humaines et information.

Le Conseil municipal

Au 31 décembre 2019, le Conseil municipal est composé de :

Bureau du Conseil municipal



Azarpey Darius
Président
(PLR)
élu depuis 2015



Zwysig-Vesti Ruth
Vice-présidente
(PDC)
élu depuis 2013



Falquet Marc
Secrétaire
(NF)
élu depuis 2011

Conseillères et Conseillers municipaux



Ambrosetti Pierre
(PLR)
élu depuis 2015



Birchler Norberto
(PLR)
élu depuis 2012



Curtet Emmanuel
(PDC)
élu depuis 2007



de Coulon Alexandra
(PLR)
élue depuis 2015



Frey François
(PLR)
élu depuis 2015



Gautier Fabienne
(PLR)
élue depuis 2012



Giannasi Anthony
(PDC)
élu depuis 2015



Hainaut Jean-Marie
(PLR)
élu depuis 2014



Kaelin André
(PDC)
élu depuis 2011



Lapaire Carole
(PLR)
élue depuis 2005



Leitner-Riat Béatrice
(PDC)
élue depuis 2015



Mazouer Denis
(PLR)
élu depuis 2017



Ponti Jérôme
(PLR)
élu depuis 2011



Reymond Patricia
(PLR)
élue depuis 2010



Stawarz Michel
(NF)
élu depuis 2018



Sutter Roland
(PLR)
élu depuis 2015



Viquerat Claude
(PDC)
élue depuis 2006



Zwahlen Guy
(PLR)
élu depuis 2016

Composition politique du Conseil municipal (21 sièges) :

Parti Libéral-Radical (PLR) : **13** ; Parti Démocrate-chrétien (PDC) : **6** ; Nouvelle Force (NF) : **2**

Représentativité : 7 femmes (soit 33 %), 14 hommes (soit 67 %)

Changement au cours de la 5^{ème} année de législature 2015-2020

Il n'y a pas eu de changement durant la 5^{ème} année de législature.

Commissions du Conseil municipal

Au 31 décembre 2019, la composition des commissions est la suivante :

Aménagement

Présidente	Mme	R. Zwyszig-Vesti
Membres	Mmes	P. Reymond C. Viquerat
	MM.	P. Ambrosetti A. Giannasi J. Ponti M. Stawarz

*Conseillère administrative déléguée :
Mme F. de Planta*

Bâtiments et logement

Président	M.	J. Ponti
Membres	Mmes	F. Gautier B. Leitner-Riat
	MM.	P. Ambrosetti E. Curtet F. Frey M. Stawarz

Conseiller administratif délégué : M. P. Thorens

Culture et loisirs

Présidente	Mme	P. Reymond
Membres	Mme	F. Gautier B. Leitner-Riat C. Viquerat
	MM.	D. Azarpey F. Frey M. Stawarz

Conseiller administratif délégué : M. P. Thorens

Environnement et développement durable

Président	M.	E. Curtet
Membres	Mmes	A. de Coulon B. Leitner-Riat
	MM.	D. Azarpey M. Falquet A. Kaelin G. Zwahlen

Conseiller administratif délégué : M. M. Goehring

Finances

Président	M.	J.-M. Hainaut
Membres	Mmes	A. de Coulon C. Lapaire R. Zwyszig-Vesti
	MM.	N. Birchler M. Falquet A. Kaelin

Conseiller administratif délégué : M. M. Goehring

Juridique et naturalisations

Président	M.	N. Birchler
Membres	Mmes	A. de Coulon C. Lapaire R. Zwyszig-Vesti
	M.	M. Falquet

Conseillère administrative déléguée : Mme F. de Planta

Routes et infrastructures

Présidente	Mme	C. Viquerat
Membres	Mme	F. Gautier E. Curtet
	MM.	A. Giannasi D. Mazouer M. Stawarz R. Sutter

Conseillère administrative déléguée : Mme F. de Planta

Scolaire

Président	M.	R. Sutter
Membres	MM.	N. Birchler E. Curtet J.-M. Hainaut M. Stawarz

Conseillère administrative déléguée : Mme F. de Planta

Sécurité

Président	M.	E. Curtet
Membres	MM.	M. Falquet A. Giannasi D. Mazouer R. Sutter

Conseiller administratif délégué : M. M. Goehring

Sociale

Présidente	Mme	C. Lapaire
Membres	MM.	M. Falquet A. Giannasi J.-M. Hainaut A. Kaelin D. Mazouer G. Zwahlen

Conseiller administratif délégué : M. P. Thorens

Sports

Président	M.	F. Frey
Membres	Mmes	P. Reymond C. Viquerat R. Zwyszig-Vesti MM. D. Azarpey M. Stawarz R. Sutter

Conseiller administratif délégué : M. M. Goehring

Commission Ad hoc « Stade de la Californie »

Cette commission, constituée lors de la séance du Conseil municipal du 26 septembre 2017, suite à la motion (M17-05) déposée par le groupe PLR en juin 2017 et acceptée à l'unanimité lors de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2017, a pour but de discuter de l'utilisation du site et des projets y relatifs.

Président	M.	F. Frey
Membres	Mme MM.	R. Zwyszig-Vesti D. Azarpey M. Falquet A. Giannasi J.-M. Hainaut R. Sutter

Conseiller administratif délégué :
M. M. Goehring

Activités du Conseil municipal

Le Conseil municipal a tenu 11 séances ordinaires en 2019. Les commissions ont été convoquées à 61 reprises.

Délibérations, résolutions et motions prises par le Conseil municipal en 2019

4 février 2019

D19-01 A l'unanimité (14 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 19-01 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 90'000 F, destiné au réaménagement du chemin des Champs-de-Chaux, parcelle N° dp8353 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

R19-01 Par 13 oui et 1 abstention, le Conseil municipal approuve la résolution 19-01 relative à la mise à jour de la loi sur le réseau de transports publics (LRTP, rsGE H 1 50) et du schéma directeur du réseau sur rail.

11 mars 2019

D19-02 A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 19-02 relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de 50'000 F, destiné à poursuivre la démarche visant à réaliser et installer une fresque murale sur le pignon de l'immeuble sis au chemin du Vieux-Vésénaz 43, parcelle privée N°5335 de la commune de Collonge-Bellerive.

D19-03 Par 17 oui et 2 abstentions, le Conseil municipal approuve la délibération 19-03 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 25'000 F, destiné à l'étude de la créa-

tion d'une zone 30 km/h à l'aval de la route d'Hermance, depuis le chemin de Sous-Caran jusqu'à la limite communale avec Corsier.

D19-04 A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 19-04 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 40'000 F, destiné à des aménagements pour la sécurisation des accès piétonniers aux écoles de Collonge (cycle moyen) et de Vésénaz.

D19-05 A l'unanimité (20 oui, la Présidente a voté), le Conseil municipal approuve la délibération 19-05 destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à contracter un emprunt à concurrence de 17'000'000 F pour procéder aux investissements nécessaires à la viabilisation du secteur La Pallanterie-Sud.

D19-06 Par 12 oui et 6 non, le Conseil municipal approuve la délibération 19-06 relative à la modification des statuts de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive.

11 avril 2019

D19-07 Par 18 oui et 1 non, le Conseil municipal approuve la délibération 19-07 relative à l'ouverture d'un crédit

d'engagement de 950'000 F, destiné au réaménagement du préau de l'école de Vézenaz, situé au 18-24 chemin de La-Californie, sur la parcelle N° 7694 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

D19-08 Par 16 oui et 3 abstentions, le Conseil municipal accepte la délibération 19-08 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires d'un montant global de 100'000 F pour la mise en œuvre de mesures de gestion de l'accès aux plages de la Savonnière et de la Nymphé en période estivale.

8 mai 2019

D19-09 A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 19-09 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 260'000 F, destiné au projet de transformation du bâtiment de « l'école de la Passerelle » en crèche, sise au chemin des Rayes 11, sur la parcelle N° 5722, plan N° 37 de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

D19-10 Par 15 oui et 3 non, le Conseil municipal approuve la délibération 19-10 relative à l'octroi d'une subvention d'investissement de 40'000 F à la société Capri 2 SA, destinée à l'aménagement du passage public en faveur de la commune, à construire sur la parcelle N° 8096 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de Capri 2 SA.

D19-11 A l'unanimité (19 oui, la Présidente a voté), le Conseil municipal approuve la délibération 19-11 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 10'504'000 F, destiné au projet d'amélioration et rénovation de l'enveloppe thermique des immeubles situés à la route d'Hermance 95, 97, 99, 105 et au chemin du Grand-Clos 3, sur la parcelle N° 8117, plan N° 6163 de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

M19-01 A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve la motion 19-01 « Pour en finir avec les produits en plastique à usage unique ».

22 mai 2019

Election du bureau du Conseil municipal 2019-2020 :

M. Darius Azarpey, Président
Mme Ruth Zwysig-Vesti, Vice-présidente
M. Marc Falquet, Secrétaire

D19-12 Proposition relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2018 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie.

D19-13 A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 19-13 relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2018 de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive.

D19-14 A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 19-14 relative à l'approbation des comptes annuels 2018 dans leur intégralité.

D19-15 A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 19-15 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 810'000 F, destiné au projet de démolition partielle et reconstruction du bâtiment Centre Nature N°1377, sis chemin de la Réserve 8, sur la parcelle N° 5025 plan N°49 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

D19-16 A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 19-16 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 65'000 F, destiné à la création d'un aménagement sportif public sur l'espace en matière calcaire du stade de la Californie sur les parcelles N° 3439 et N° 7336 de la commune de Collonge-Bellerive.

R19-02 A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal approuve l'entrée en matière sur la résolution 19-02 concernant l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2018 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau.

R19-03 A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal accepte la résolution 19-03 relative à la création de nouvelles places de crèche au sein du Groupement intercommunal pour une crèche intercommunale.

M19-02 A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal approuve la motion 19-02 « Bibliothèques en plein air / Prends un livre - donne un livre » et la renvoie au Conseil administratif pour traitement.

25 juin 2019

D19-17 A l'unanimité (18 oui, le Président a voté), le Conseil municipal approuve la délibération 19-17 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 2'490'000 F, destiné à l'acquisition des parcelles N° 5676, 6052 et 6053 de la commune de Collonge-Bellerive, sises au chemin de la Bise, propriétés de TCS Training & Loisirs SA.

D19-18 Par 17 oui et 1 abstention (le Président a voté), le Conseil municipal approuve la délibération 19-18 relative à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à acquérir, pour un montant de 682'920 F, la parcelle non bâtie N° 5180, feuille 84, de 3'794 m², sise sur la commune de Collonge-Bellerive, propriété de M. Rémy Roy.

D19-19 A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 19-19 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2019 d'un montant total de 262'200 F, destinés à divers travaux d'entretien, honoraires, achats et subventions.

2 septembre 2019

D19-20 A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 19-20 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2019 d'un montant total de 101'400 F, destinés à l'aménagement des locaux du service social, sis route d'Hermance 111, ainsi qu'à divers travaux d'aménagements intérieurs de la crypte de Vézenaz, sise chemin des Rayes 12.

D19-21 A l'unanimité (19 oui, le Président a voté), le Conseil municipal approuve la délibération 19-21 relative à la restitution à la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie de la cédule hypothécaire de 11'000'000 F, émise le 20 janvier 2005, grevant en 1^{er} rang et sans concours la parcelle n°8782 en garantie de la garantie de la commune de Collonge-Bellerive pour les emprunts de la Fondation destinés aux travaux de construction du bâtiment, sis route de Compois 6, propriété de la Fondation.

R19-04 Par 11 oui et 7 non, le Conseil municipal approuve la résolution 19-04 relative au projet de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive (FICB) d'acquisition et de financement de l'ensemble résidentiel « Les Crêts de Vésenaz », sise chemin des Rayes 33, parcelles N° 8740 et 7466, de la commune de Collonge-Bellerive.

30 septembre 2019

D19-22 A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 19-22 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2019 d'un montant total de 435'100 F, destinés à divers travaux d'entretien, honoraires, achats et subventions.

D19-23 A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 19-23 relative à l'octroi d'une subvention d'investissement d'un montant maximal de 120'000 F, destinée à la participation de la commune à l'acquisition d'une unité d'intervention (bateau de sauvetage) « Lémano 248 » par la Société Internationale de Sauvetage du Léman, section de la Belotte-Bellerive.

29 octobre 2019

D19-24 A l'unanimité (18 oui, le Président a voté), le Conseil municipal approuve la délibération 19-24 relative à l'annulation partielle de la délibération 15-08 du 27 avril 2015, à la division des parcelles N°s 4195, 6615, 6616, 6617, 7397, 8045, et dp 8408 de la commune de Collonge-Bellerive, à la désaffectation de 200 m² du domaine public communal, à la constitution des parcelles N°s 9777, 9778, 9779, d'un droit de superficie et de servitudes.

D19-25 A l'unanimité (18 oui, le Président a voté), le Conseil municipal approuve la délibération 19-25 relative à la constitution de servitudes de canalisations de gaz, d'eaux claires et d'eaux usées sur la parcelle N° 9778 de la commune de Collonge-Bellerive, sise au chemin du Pré-d'Orsat 8-10, propriété de la commune, au profit des parcelles N°s 8606 et 8607, de la commune de Collonge-Bellerive, sises route d'Hermance 146, propriété des époux Pilet.

D19-26 Par 16 oui et 2 abstentions, (le Président a voté), le Conseil municipal approuve la délibération 19-26 relative à la cession à titre de dotation de la parcelle N° 9778, de la commune de Collonge-Bellerive, sise au chemin du Pré-d'Orsat 8-10, propriété de la commune, soit le terrain, l'immeuble comprenant 17 logements, 3 surfaces commerciales et un parking souterrain public et privé, à la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive

pour une valeur nette de 15'816'600 F et au cautionnement de la dette transférée de 10'950'000 F.

D19-27 Par 10 oui, 5 non et 3 abstentions, (le Président a voté), le Conseil municipal approuve la délibération 19-27 destinée à autoriser la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive à acquérir, pour 49'000'000 F, les parcelles N°s 7466, 8740, sises route de La-Capite 171, chemin des Rayes 33, soit l'établissement « Les Crêts de Vésenaz », à emprunter à hauteur de 44'900'000 F, et autoriser la commune à doter la Fondation de 8'100'000 F et à cautionner un emprunt à hauteur de 6'600'000 F.

D19-28 A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 19-28 relative à l'acceptation de la donation faite à la commune de Collonge-Bellerive par Son Altesse la Princesse Catherine Aleya Aga Khan d'un montant de 100'000 F pour la préservation et le renouvellement de chênes principalement et d'autres arbres selon les exigences climatiques, sur le territoire de la commune de Collonge-Bellerive.

19 novembre 2019

D19-29 A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 19-29 relative aux indemnités allouées en 2020 aux Conseillers administratifs et Conseillers municipaux.

D19-30 A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 19-30 relative à la fixation du taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2020.

D19-31 Par 19 oui et 1 abstention (le Président a voté), le Conseil municipal approuve la délibération 19-31 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 714'700 F, destiné au versement de la contribution annuelle de la commune de Collonge-Bellerive au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.

D19-32 A l'unanimité (20 oui, le Président a voté), le Conseil municipal approuve la délibération 19-32 relative au budget de fonctionnement annuel 2020, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

D19-33 A l'unanimité (20 oui, le Président a voté), le Conseil municipal approuve la délibération 19-33 à l'octroi d'une autorisation de renouveler, en 2020, les emprunts contractés par la Fondation des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie.

D19-34 Par 19 oui et 1 abstention (le Président a voté), le Conseil municipal approuve la délibération 19-34 destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à acquérir, pour un montant de 169'920 F, la parcelle non bâtie N°1943 (après division de la parcelle 333), feuille 18, de 944 m², sise sur la commune de Meinier, propriété de M. Davide Robert Maffioli.

D19-35 Par 19 oui et 1 abstention (le Président a voté), le Conseil municipal approuve la délibération 19-35 destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à acquérir, pour un montant de 2'746'980 F, la parcelle non bâtie N°45, feuille 18, de 15'261 m², sise sur la commune de Meinier, propriété de Mme Isabelle Hendricks.

17 décembre 2019

D19-36 A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 19-36 en vue de l'approbation des modifications des statuts du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) du 24 août 1994 (PA 103.01) adoptées par le Conseil intercommunal le 22 mai 2019.

D19-37 A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 19-37 relative à l'acceptation du règlement du « Fonds Prince Sadruddin et Princesse Catherine Aleya Aga Khan » (donation).

D19-38 A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 19-38 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 1'350'000 F, destiné à la réfection de la toiture, à l'assainissement et isolation des locaux semi-enterrés au rez-de-chaussée inférieur des bâtiments N° 4577, 5464 et 5466, sis au chemin du Grand-Clos 6, 8 et 10, sur la parcelle N° 8117 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

D19-39 Par 16 oui et 2 abstentions, le Conseil municipal approuve la délibération 19-39 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 2'500'000 F, destiné au projet de réaménagement des espaces extérieurs et adaptation des bâtiments mis à disposition du Tennis Club de Collonge-Bellerive (TCCB), sis 22 chemin de Relion, parcelle N° 8117 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

D19-40 Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal approuve la délibération 19-40 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 35'000 F, destiné à la création d'une zone 30 km/h à Vézenaz, dans le périmètre défini par les chemins des Princes et des Rayes et les routes de La-Capite et de Thonon.

D19-41 A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 19-41 relative à l'octroi d'une subvention d'investissement d'un montant maximal de 760'000 F, destinée à la participation financière de la commune de Collonge-Bellerive à la construction, par la commune de Corsier, d'une infrastructure publique de mise à l'eau des bateaux à Corsier-Port.

D19-42 A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 19-42 relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de 2'717'215 F, destiné à divers amortissements complémentaires.

Pour mémoire :

Année	Délibérations	Résolutions	Motions
2017	30	6	9
2018	34	2	0
2019	42	4	2

Activités de la commission Juridique et naturalisations

Les membres de la commission Juridique et naturalisations traitent les dossiers de demandes de naturalisation pour les personnes âgées de plus de 25 ans. Ces dossiers sont ensuite soumis au Conseil municipal pour approbation. Pour information, les préavis des dossiers de naturalisation sont des délibérations (article 30, alinéa 1, lettre x de la LAC) prises à huis-clos. En 2019, ce sont 25 demandes qui ont ainsi été traitées.

Les demandes de naturalisation pour les personnes âgées de moins de 25 ans sont traitées par le Conseil administratif. En 2019, il a examiné 28 demandes.

Nombre de dossiers de demande de naturalisation préavisés par les autorités :

Naturalisations	2015	2016	2017	2018	2019
Conseil municipal	55	20	25	34	25
Conseil administratif	29	25	16	15	28
Total	84	45	41	49	53

Lors de la séance plénière du Conseil municipal du 25 mai 2019 conformément à la teneur de l'article 10, alinéa 3 de la loi sur l'administration des communes, M. Birchler, Président de la commission Juridique et naturalisations, a présenté un rapport sur l'objet des travaux de la commission concernant les dossiers de naturalisation, en voici un extrait :

« Entre le 1^{er} juin 2018 et le 31 mai 2019 les commissaires chargés des visites de naturalisation ont été saisi de 34 dossiers, soit une augmentation de 70% par rapport à l'exercice précédent. La durée moyenne pour le traitement des dossiers est de 2,6 mois (entre sa remise à votre serviteur jusqu'au vote du préavis par le Conseil municipal), en légère hausse par rapport à l'année dernière. Ceci s'explique surement par l'augmentation du nombre de dossiers reçus. Le dossier le plus rapide a été traité en 16 jours (nouveau record), le plus long a mis 5,5 mois, pause estivale incluse.

Selon l'article 210 de la CST-GE « Al. 1 L'Etat facilite l'accueil, la participation et l'intégration des personnes étrangères. Al. 2 Il facilite leur naturalisation. La procédure est simple et rapide. » nous devons garantir la célérité du traitement des dossiers, c'est-à-dire que nous avons un délai maximal de trois mois entre la réception du dossier à la mairie et la délivrance du préavis. Ceci pour assurer la bonne gouvernance dans le traitement des dossiers.

Cette année l'exercice a été moins bien réussi que l'année précédente : en effet il y a eu 8 dossiers avec lesquels nous avons dépassé cette limite de trois mois. Si on tient compte de la pause estivale, il n'en reste que quatre, soit un peu moins de 10% des dossiers pour lesquels nous dépassons le délai prescrit.

Ces 34 dossiers ont amené 45 nouveaux citoyens à notre belle Commune, dont 30 enfants âgés de moins de 18 ans. Ces chiffres ne tiennent pas compte des dossiers des jeunes entre 18 et 25 ans, dont les dossiers sont traités directement par le Conseil administratif et des naturalisations facilitées

de conjoints suisses qui sont traitées directement par le Secrétariat d'Etat aux Migrations.

Le pic de demande qui était la conséquence du durcissement des prérequis pour demander la citoyenneté suisse (permis C, examen linguistique, etc...) me semble avoir été maîtrisé par la commission que j'ai l'honneur de présider. Je relève, que parmi les dossiers reçus en avril et mai, deux sont déjà des demandes déposées en 2019.

Je ne pourrai terminer ce bilan, sans remercier mes troupes qui ont œuvré avec enthousiasme et compétence en se dévouant pour effectuer les visites et pour tenir les délais ».

Activités du Conseil administratif

Les numéros figurant en regard de certains points se réfèrent au plan de la commune figurant en page 13 et permettent de localiser les différents aménagements évoqués dans ce rapport.

En 2019, le Conseil administratif s'est réuni à 45 reprises. Son activité s'est portée sur les domaines suivants :

Aménagement

Plan directeur cantonal 2030 (PDCn)

1^{ère} mise à jour

Le plan directeur cantonal 2030 (PDCn) est le document de référence et de coordination pour l'aménagement du territoire cantonal. Il a été adopté par le Conseil d'Etat, le 20 février 2013, puis par le Grand Conseil, le 20 septembre 2013. Le 5 septembre 2018, le Conseil d'Etat a approuvé le « rapport divers » y relatif et a transmis au Grand Conseil le projet de mise à jour du plan directeur cantonal (concept cantonal d'aménagement, schéma directeur cantonal, fiches de mesures et carte de synthèse) en tenant compte du résultat de l'enquête publique et de la consultation des communes et territoires voisins, en vue d'une adoption courant 2019.

Le canton, dans sa communication officielle, indique : « Cette première mise à jour vise à adapter le plan directeur cantonal (PDCn) 2030 aux nouvelles directives fédérales accompagnant l'entrée en vigueur de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT1), afin de lever certaines réserves émises par la Confédération lors de son approbation.

Pour répondre à ces réserves, essentiellement liées au dimensionnement de la zone à bâtir et à la protection des surfaces d'assolement (SDA) - les meilleures terres agricoles - le canton est tenu de minimiser les emprises sur la zone agricole et de mieux tirer parti des secteurs constructibles.

Le redimensionnement et la priorisation des extensions urbaines sur la zone agricole en fonction de la maturité des projets et du respect du quota cantonal de SDA ont donc été opérés pour répondre aux besoins à l'horizon de 15 ans, soit à 2030. Les densités proposées dans les grands projets

d'aménagement qui impactent la zone agricole ont également été revues et des mesures pour accélérer leur réalisation ont été prises.

Il est aussi nécessaire de favoriser l'urbanisation dite « vers l'intérieur » et de mettre en œuvre la densification des zones à bâtir identifiées par le plan directeur.

La nécessité de privilégier le développement vers l'intérieur et de favoriser le rééquilibrage du développement entre la rive gauche et la rive droite du canton implique d'identifier de nouveaux périmètres de densification de la zone à bâtir sur la rive gauche du lac, dans des secteurs bien desservis à terme par les transports publics et situés le long des voies structurantes. Vézenaz, centralité locale bien dotée en équipements, pourrait encore s'étendre sur la zone 5 (fiche A03). »

Conformément à la loi cantonale d'application de la loi sur l'aménagement du territoire (LaLAT), les communes disposent de trois ans à partir de l'approbation du plan directeur cantonal (PDCn) par la Confédération (voir ci-dessus) pour entreprendre la révision de leur plan directeur communal.

Plan directeur communal (PDCom)

Le document aborde des différents aspects de l'aménagement que sont notamment l'habitat, les espaces publics, l'aménagement, la circulation et les chemins piétonniers. Il constitue un instrument de référence pour les années à venir.

Lors de sa séance du 20 juin 2017, le Conseil municipal a approuvé, à l'unanimité (17 oui), la délibération D17-10 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 200'000 F, destiné à la révision du plan directeur commu-

nal 2014, ainsi qu'à l'élaboration d'une charte des espaces publics. A ce jour, la zone à bâtir recouvre la moitié du territoire communal, dont 85.5% correspondent à de la zone 5 (villa). La deuxième moitié du territoire communal est composée de zone agricole, dont environ 62% sont recensés à l'inventaire des surfaces d'assolement.

La commission Aménagement s'est ainsi attelée au remaniement de ce document (PDCom), pour y intégrer de nouveaux éléments tels que les demandes cantonales de densification de la zone villa. Ce travail doit aussi prendre en compte les attentes d'équipements et d'infrastructures dans des domaines aussi variés que la mobilité, le sport, etc., dont les communes de la rive gauche travaillent à pallier le déficit.

Cette révision a fait l'objet de nombreuses séances de la commission Aménagement depuis 2017 ; elle s'est achevée à la fin de l'année 2018 par une analyse critique d'un mandataire externe n'ayant pas contribué à l'élaboration du dossier.

Le projet de plan directeur communal a été envoyé en début d'année 2019 pour consultation technique aux différents services cantonaux. La commune a reçu et analysé leurs préavis vers la fin de l'année 2019. Les conseillers municipaux ont pris connaissance des remarques de l'Etat de Genève et adapté, le cas échéant, le plan directeur communal.

Une enquête publique sera ouverte. Il est prévu de présenter le projet aux habitants courant 2020.

Genève-Plage

Le 19 juin 2018, le Conseil municipal a accepté la résolution (R18-02) relative à la participation de la commune de Collonge-Bellerive à l'étude d'une gestion intercommunale du site de Genève-Plage. A noter que ce site inclut également, au 31 décembre 2018, un bar : « les Voiles », un club de wakeboard : « Wake Sport Center », un club de planches à voile : « Tropical Corner » et la Société nautique de Genève.

Actuellement propriété du canton, Genève-Plage est situé sur le territoire de la commune de Cologny. Cette commune est entrée en discussion avec le canton pour une éventuelle reprise du site et de sa gestion. Un groupe de travail intercommunal, piloté par la commune de Cologny, devrait être créé afin de discuter des différents potentiels et de la faisabilité financière du projet, en analysant les contraintes liées à ce site exceptionnel et en étudiant les modalités en vue d'un transfert Etat – commune(s).

Parmi les projets envisagés, la création d'un bassin de natation ouvert toute l'année, une infrastructure qui fait défaut dans la région Arve & Lac. Les communes voisines, qui ont été invitées à se joindre au projet, partagent cette analyse.

Plusieurs séances de travail ont eu lieu regroupant les principaux acteurs intéressés au projet. Différentes variantes ont été étudiées et la commune de Cologny a prévu de déposer, en 2020, une demande de renseignement se rapportant au projet envisagé.

Réaménagement du tronçon du chemin du Vieux-Vésenaz compris entre le chemin Neuf-de-Vésenaz et la route de Thonon (n°1)

Le réaménagement du cœur de Vésenaz se poursuit dans l'esprit du plan directeur communal 2014. C'est dans ce cadre que les commissaires ont étudié ce tronçon, afin d'élaborer un projet permettant de limiter le trafic et d'améliorer la qualité de vie des habitants.

Après l'étude de plusieurs variantes d'aménagement du chemin ainsi que du carrefour situé au bas du chemin des Rayes, une requête en autorisation de construire (DD 111201) a été déposée à l'Office des autorisations de construire le 12 janvier 2018. D'entente avec l'Office cantonal des transports (OCT), qui demandait un complément d'information sur les flux de circulation après la fermeture du chemin, la commune a décidé de procéder à un essai en situation réelle, essai accompagné d'une étude de circulation, exécutée par un bureau d'ingénieurs spécialisés. Le 12 juin 2018, un arrêté réglementant la circulation dans le chemin du Vieux-Vésenaz (mesure à l'essai de la fermeture aux véhicules à moteur) était publié dans la feuille d'avis officielle.

Le 18 décembre 2018, le Conseil municipal a approuvé la délibération (D18-32) relative à l'ouverture d'un crédit complémentaire de 60'000 F pour la poursuite des études.

Le projet a été reconsidéré en début d'année 2019. Une nouvelle demande a été adressée à l'OAL (Office des autorisations de construire) pour la mise en sens unique du chemin dans le sens de circulation allant du chemin des Rayes vers la route de Thonon. La commission a ajouté à sa demande d'intégrer le projet dans une zone 30 km/h comprenant une partie des chemins des Rayes, Neuf-de-Vésenaz ainsi que du Vieux-Vésenaz.

Dans l'attente de l'autorisation de construire, le chemin a été réouvert à la circulation dans les deux sens dès la mi-août 2019.

Ecole de la Californie, Vésenaz

*Parcelle N°7694, réaménagement du préau (n°2)
Chemin de La-Californie 18-24*

L'école de Vésenaz est composée de trois bâtiments distincts reliés par des préaux. Deux sont couverts et une grande cour de récréation accueille des enfants de tous les âges. Le Conseil d'établissement de l'école de Vésenaz avait émis le souhait de réaménager le préau de l'école, afin que les enfants puissent bénéficier d'un espace adapté et plus sécurisé.

Les objectifs principaux visés par les travaux étaient l'embellissement de ces espaces et l'amélioration de la circulation des flux des enfants durant les pauses. Un crédit d'étude a été octroyé en novembre 2017 pour analyser le site existant et étudier les besoins et souhaits des usagers. En juin 2018, le bureau d'architectes paysagistes mandaté pour dessiner le projet et suivre l'exécution des travaux a fait valider le projet par le groupe de travail.

Il a été décidé de profiter des travaux pour effectuer l'extraction et l'évacuation de deux citernes abandonnées et ensablées sous le préau.

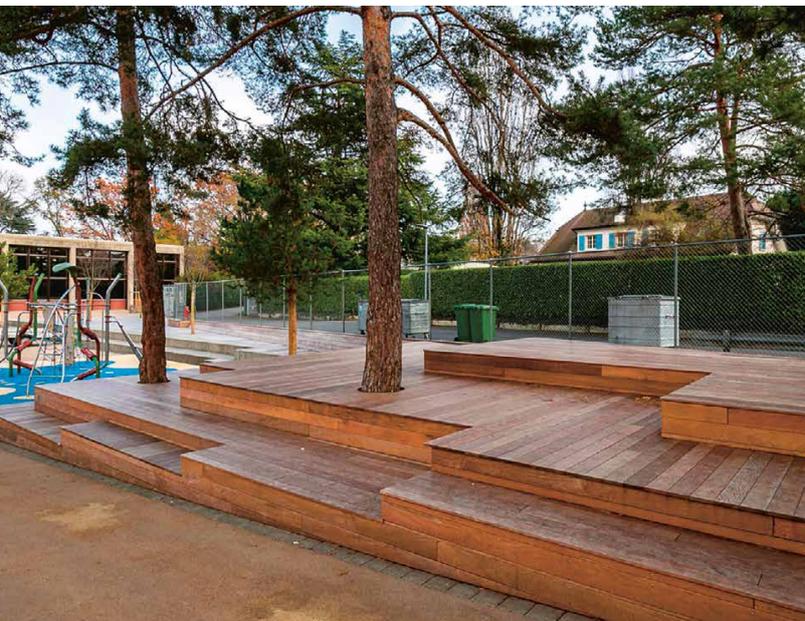


Le vote d'un crédit d'engagement de 950'000 F a été effectué lors de la séance du Conseil municipal du 11 avril 2019 (D19-07). Les travaux ont été réalisés durant la période estivale de l'année scolaire 2019. La surface totale du préau réaménagé est de 4'300 m².

Une demande de végétalisation ayant été fortement exprimée, les mandataires ont axé leur projet sur la végétation, pour offrir davantage d'espaces verts plus chaleureux tout en augmentant la perméabilité des sols. Afin d'apporter de l'ombre au préau, des arbres tiges majeurs ont été plantés. L'abattage des arbres fragilisés et leur remplacement par des arbres plus adaptés aux conditions d'environnement du préau ont été effectués. Une attention particulière a été portée aux choix des espèces végétales, afin de marquer de manière plus soutenue les variations de couleurs en lien avec les changements de saisons.

Le projet a privilégié également la réfection des sols pour remédier aux irrégularités et pour rendre les surfaces de sol plus attractives, ce qui a l'avantage de clarifier les destinations des espaces. Les dalles en béton ont été remplacées par un platelage en bois, devenu une zone de jeux à part entière et permettant de rendre les niveaux existants plus ergonomiques. Un secteur est réservé aux jeux de ballons.

La construction d'une extension du préau couvert est également prévue et devrait être réalisée dans le courant de l'année 2020.



Pointe à la Bise

Acquisition des parcelles N° 5676, 6052, 6053 au Touring Club Suisse (n°3)

Depuis 2012, le Touring Club Suisse (TCS) évoque la possibilité de vendre six parcelles situées en amont du chemin des Marèches et jouxtant le camping de la Pointe-à-la-Bise, qu'il exploite. Après de longues négociations et la pré-consultation de certains services de l'Etat, les conditions sont enfin réunies pour conclure un accord. La commune souhaite profiter de cette opportunité pour accroître son patrimoine foncier dans un secteur clé, proche du lac et voisin d'autres parcelles communales, telles que celles du camping, du parking de la Pointe à la Bise sur lequel est situé le club d'aviron de Vézenaz.

Ces parcelles sont comprises dans le plan de site de la Pointe-à-la-Bise (secteur loisirs), N° 28679B-515, adopté par le Conseil d'Etat le 26 juillet 1995. Celui-ci vise à délimiter l'emprise des activités de loisirs (plage, cheminements, camping et autres activités), à déterminer les modalités d'accès à l'ensemble du site (parking) et à préserver la réserve naturelle.

Lors de sa séance du 25 juin 2019, le Conseil municipal a accepté l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de 2'490'000 F destiné à l'acquisition des parcelles N° 5676, 6052, 6053 (D19-17). La promesse de vente a été signée par le Conseil administratif les 2 et 18 décembre 2019. L'inscription au registre foncier a été effectuée en date du 18 décembre 2019 sous Pj 13595. La vente effective aura lieu une fois le plan de site modifié en force, mais au maximum dans un délai de 10 ans après la signature de la promesse de vente.



Mise en zone de hameaux de St-Maurice (n°5)

En ligne avec le plan directeur communal, le Conseil municipal a décidé d'initier les démarches visant à inscrire le secteur de St-Maurice, actuellement en zone agricole, en zone de hameaux. Cette zone n'est pas une zone à bâtir, mais une zone de protection, destinée à préserver les caractéristiques paysagères et architecturales d'un site bâti. Cette procédure de modification de zone - qui nécessite la réalisation d'un plan de site - a débuté par une phase de diagnostic et de recensement architectural. Pour ce faire, un architecte urbaniste et un représentant du service cantonal du patrimoine et des sites ont participé au groupe de travail.

Le résultat de cette étude a été présenté aux habitants de St-Maurice le 6 mai 2014. L'accueil a été positif. La résolution relative à la modification des limites de zone et du plan de site (mise en zone de hameaux de St-Maurice) a été votée par le Conseil municipal le 15 décembre 2014 (R14-03). Suite à l'enquête technique diligentée par les services de l'Etat, le projet a été temporairement suspendu à cause de discussions entre la commune, le canton et la Confédération au sujet de l'application des prescriptions relatives aux droits à bâtir.

En 2019, il a été décidé d'abandonner la procédure de mise en hameau pour le village de Saint-Maurice et de temporiser l'intention de modifier l'affectation du secteur de Saint-Maurice, de zone agricole en zone 4B protégée. Celle-ci pourrait être initiée en temps utiles, parallèlement à l'enclenchement de la prochaine révision du plan directeur cantonal.

Réaménagement du centre du village de Collonge

Le long de la route d'Hermance (n°6)

Suite à la motion (M14-02) adoptée le 28 avril 2014 par le Conseil municipal, une réflexion générale sur l'aménagement du centre du village de Collonge a été initiée. Les espaces publics, le mobilier urbain, l'éclairage, l'arborisation, le type de revêtement de sol et la sécurité des cheminements ont fait l'objet d'analyses et de propositions. Le Conseil municipal a réalisé en 2016 les aménagements du premier secteur (entrée du village de Collonge). Celle-ci est désormais mieux marquée, ce qui incite les automobilistes à ralentir. À l'entrée de Collonge, la petite place du 700^{ème} (côté Voirons), agrémentée d'une croix et d'une fontaine historique, a été mise en valeur.

Des aménagements sont également réalisés dans le secteur situé entre la Mairie et le lieu du projet de construction d'immeubles communaux (dit du « Quadrilatère »), au centre du village de Collonge (chemin du Pré d'Orsat 8-10). Pour le détail, se reporter à la page correspondante, sous « Bâtiments ».

En 2017, un appel d'offre a été réalisé auprès de mandataires spécialisés dans le domaine de l'éclairage, afin d'établir un concept de mise en lumière du centre de Collonge. Les études concernant le deuxième secteur (compris

entre les deux écoles de Collonge, route d'Hermance 101 et 110) ont été présentées à la commission Aménagement en juin 2018. Plusieurs scénarii ont été étudiés dans le cadre des travaux d'un atelier collaboratif pluridisciplinaire regroupant urbanistes, paysagistes et spécialistes de la mobilité.

En 2019, la commission Aménagement a poursuivi ses réflexions à propos de l'aménagement du centre du village de Collonge (éclairage, stationnements, espaces publics).

Place du Quadrilatère

Entre chemin du Pré d'Orsat 8,10 et 14,16 (n°7)

En 2018, le Conseil municipal a accepté la délibération (D18-16) relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 1'031'000 F, destiné à l'aménagement de la place publique dite « du Quadrilatère » et à la création d'un point de récupération à proximité.

Le projet de cette place a été redéfini et précisé en collaboration avec le bureau d'architecte et le bureau d'architectes paysagistes mandatés.

Le projet a aussi été étudié en lien avec les aménagements prévus au centre de Collonge, le long de la route d'Hermance.

Le projet se décline en trois séquences :

- l'entrée de la place (prévue comme une zone de transition entre la route d'Hermance et la place publique) ;
- la place ;
- le fond de la place et les jardins privatifs (liés à la deuxième étape du projet du Quadrilatère).

La mise en place des deux premières séquences a été terminée dans le courant du printemps 2019, soit :

- la plantation des grands arbres placés en bordure de la place comme un ourlet végétal séparant la place de la propriété voisine, des arbres plus petits sur la place, ainsi que de la végétation basse. Les surfaces végétales se concentrent sur les différentes zones suivantes, avec pour ambition de conférer une ambiance chaleureuse au site : à l'entrée de la place, devant les containers enterrés, le long du jardin privatif côté sud-ouest et côté sud, en



limite de parcelle. Une végétation riche et variée assure des couleurs différentes durant l'année.

- trois types de revêtements habillent la place : des dalles de pierre naturelle à l'aspect de « parquet », du béton désactivé et du bitume (pour le stationnement et l'accès). Lors du choix de ces matériaux, les mandataires ont tenu compte de leur cohérence avec les aménagements déjà réalisés à Collonge et du souhait d'uniformité exprimé par le Conseil municipal lors du vote de la Motion (M 14-02) ;
- les éclairages ont été choisis sur la base du projet global défini pour le village de Collonge, soit éclairages au sol et lampadaires ;
- la place publique est agrémentée d'un miroir d'eau, il s'agit d'une surface en bandes de granit qui est léchée par un filet d'eau. Ce miroir d'eau créera des reflets sur la pierre et les enfants pourront venir jouer et se rafraîchir avec le centimètre d'eau qui la recouvre.

Enfin, l'entrée de la place du Quadrilatère se veut piétonne. Trois bornes rétractables sont installées à l'entrée pour contrôler les flux de circulation et la réserver à l'entretien ou aux urgences.

Lors de sa séance du 29 octobre 2019, le Conseil municipal a approuvé deux délibérations (D19-24 et D19-25) relatives à la mise en place de servitudes se rapportant à l'espace de la place publique appartenant au domaine public communal.

Port de Corsier-Port

Infrastructure de mise à l'eau (n°8)

Le 25 juin 2015, la commune de Corsier a déposé une requête en autorisation de construire (DD 108046) relative à une infrastructure de mise à l'eau des bateaux, ainsi qu'à l'aménagement des quais de Corsier. La commune de Collonge-Bellerive, consciente de son caractère d'utilité publique, soutient ce projet intercommunal.

Résultat d'une large concertation auprès des utilisateurs de la rampe actuelle, qu'ils soient professionnels, associatifs ou privés, ainsi que de la capitainerie cantonale, cet aménagement public devrait permettre une utilisation conjointe optimisée. L'autorisation obtenue en fin d'année 2015 a fait l'objet d'une procédure de recours de la

Fondation de la Pallanterie

Extension de la zone industrielle et artisanale de la Pallanterie (ZIAP) (n°4)

La Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie est une institution de droit public, dotée de la personnalité morale. Elle est placée sous la surveillance des communes de Collonge-Bellerive et de Meinier.

Elle existe formellement depuis le 25 avril 1997, date à laquelle le Grand Conseil de la République et Canton de Genève en a approuvé les statuts. Ceux-ci ont été révisés en 2017 par les deux communes. La nouvelle version est en vigueur depuis le 8 décembre 2018.

Pour mémoire, le 7 avril 2017, le Grand Conseil a accepté la loi modifiant les limites de zones sur le territoire des communes de Collonge-Bellerive et Meinier, en vue de la création de la zone de développement industriel et artisanal au lieu-dit « La Pallanterie-Sud ». Ce sont près de 2000 nouveaux emplois et une dizaine de bâtiments supplémentaires qui seront ainsi créés dans les prochaines années, en sus des 850 emplois (45 entreprises) actuels.

Lors de la séance du Conseil municipal du 20 mars 2018, les représentants de la Fondation de la Pallanterie ont présentés les enjeux futurs de la Fondation des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie. Le Conseil de la Fondation a demandé au Conseil municipal de prévoir le vote d'une délibération en début d'année 2019, afin de l'autoriser à contracter un emprunt pour procéder aux investissements nécessaires à l'acquisition de parcelles et

part de propriétaires privés. Les autorités communales ont cependant confirmé leur volonté de poursuivre le projet. En date du 14 mai 2019, la commune de Corsier a voté un crédit d'engagement de 2'480'000 F pour l'aménagement de ses quais et la réalisation d'une rampe de mise à l'eau, en coordonnant les travaux avec ceux du chantier naval de Corsier-Port (projet privé). Lors de sa séance du 17 décembre 2019, le Conseil municipal a approuvé la délibération (D19-41) relative à l'octroi d'une subvention d'investissement d'un montant maximal de 760'000 F, destinée à la participation financière de la commune de Collonge-Bellerive à la construction, par la commune de Corsier, de cette rampe de mise à l'eau des bateaux.



à la viabilisation du secteur La Pallanterie-Sud. Le 11 mars 2019, le Conseil municipal a voté la délibération D19-05 autorisant la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à emprunter un montant de 17'000'000 F pour assurer la viabilisation de l'extension du site. Aucun cautionnement n'a été demandé aux communes.

Dans le cadre de l'extension de la zone industrielle de la Pallanterie, le Conseil de Fondation intercommunale a présenté aux membres du Conseil municipal, en plusieurs occasions, son projet d'acquisition des terrains privés nécessaires à cette extension. Les communes de Collonge-Bellerive et Meinier ont autorisé la Fondation à acquérir ces parcelles. Pour la commune de Collonge-Bellerive, lors de la séance du Conseil municipal du 25 juin 2019, celui-ci a autorisé l'acquisition de la parcelle non bâtie, N° 5180 de 3'794 m², sise sur la commune de Collonge-Bellerive, pour

un montant de 682'920 F (D19-18). Puis lors de la séance du Conseil municipal du 19 novembre 2020, il a autorisé d'une part l'acquisition de la parcelle non bâtie, N° 1943 de 944 m², sise sur la commune de Meinier pour un montant de 169'920 F (D19-34) et d'autre part celle de la parcelle non bâtie N° 45 de 15'261 m² sise sur la commune de Meinier pour un montant de 2'746'980 F (D19-35).

Par ailleurs, lors de sa séance du 2 septembre 2020, le Conseil municipal a approuvé la délibération D19-21 relative à la restitution à la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie de la cédule hypothécaire de 11'000'000 F, émise le 20 janvier 2005, grevant en 1^{er} rang et sans concours la parcelle N° 8782 en garantie de la commune de Collonge-Bellerive pour les emprunts de la Fondation destinés aux travaux de construction du bâtiment, sis route de Compois 6, propriété de la Fondation.

Bâtiments

Nouvelle crèche (n°9)

*Bâtiment de l'école de la Passerelle
Chemin des Rayes 11*

L'école privée de la Passerelle, qui occupait le bâtiment, propriété de la commune de Collonge-Bellerive, situé au chemin des Rayes 11, a résilié son bail de manière anticipée. Elle a libéré les locaux en septembre 2018. Ils sont depuis loués, avec des baux reconductibles d'année en année.

La proximité du bâtiment avec celui qui accueille la crèche intercommunale, une longue liste de demandes de places de crèche (118 demandes équivalent plein temps, dont 86 pour Collonge-Bellerive, au 14 février 2019) et la motion M17-09 « plus de places de crèche pour Collonge-Bellerive et les communes » ont conduit le Conseil administratif à envisager la transformation de ce bâtiment en crèche. Afin d'examiner cette option, une étude de faisabilité a été demandée. Plusieurs variantes ont été étudiées en collaboration avec la direction de la crèche et le groupement intercommunal pour une crèche intercommunale (GICI) qui assure la gestion de la crèche.

La solution de rénovation et d'adaptation du bâtiment, sans agrandissement, a été retenue. C'est sur la base de cette proposition que, le 8 mai 2019, le Conseil municipal a approuvé la délibération D19-09 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 260'000 F, destiné au projet de transformation du bâtiment de « l'école de la Passerelle » en crèche, sise au chemin des Rayes 11 (parcelle N° 5722, plan N° 37 de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive).

Un bureau d'architecte a été choisi au début de l'été 2019. L'avant-projet a été présenté au GICI. En parallèle, la commune de Corsier, également membre du GICI, va entreprendre la création d'une crèche dans des locaux dispo-

nibles le long de la route de Thonon. Ce sont ainsi 102 places supplémentaires qui seront proposées aux familles de la région dans le courant de l'année 2021.

Une demande d'autorisation de construire accélérée (APA) a été déposée en fin d'année 2019 et le crédit de réalisation sera voté dans le courant du printemps 2020.

Passage public à pied entre la route de Thonon et le chemin du Vieux-Vésénaz (n°10)

Chemin du Vieux-Vésénaz 35 / route de Thonon 48

Le Conseil municipal a approuvé, le 13 décembre 2017, la cession des droits de copropriété de la commune sur la parcelle N° 8096 (sise route de Thonon 48-50 et chemin du Vieux-Vésénaz 35-37) à un promoteur immobilier pour permettre la construction sur les parcelles Nos 8094 et 8096 d'un bâtiment administratif accolé au bâtiment communal nommé le Centre Communal et Commercial de Vésénaz (CCCV), situé route de Thonon 48 et chemin du Vieux-Vésénaz 35. Une servitude de passage public à pied en faveur de la commune sur la parcelle N°8096 a été créée sur cette parcelle afin de permettre la liaison entre la route de Thonon et le chemin du Vieux-Vésénaz.

Cette liaison est un élément important de la circulation piétonne du village de Vésénaz. Elle permet la connexion entre les différents commerces, ainsi que l'accès aux arrêts de bus depuis le village.

Lors de sa séance du 8 mai 2019, le Conseil municipal a approuvé la délibération D19-10 relative à l'octroi d'une subvention d'investissement de 40'000 F à la société immobilière maître d'œuvre, destinée à l'aménagement du passage public en faveur de la commune, à construire sur la parcelle N° 8096 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la société immobilière.

Centre Nature de la Pointe à la Bise (n°11)

Chemin de la Réserve 8

La commune de Collonge-Bellerive est propriétaire du bâtiment N°1377 (sis chemin de la Réserve 8) situé au bord de la réserve naturelle de la Pointe-à-la-Bise. En 1998, la commune a signé une convention avec l'association Pro Natura pour mettre gratuitement à sa disposition le bâtiment dans le cadre de ses activités, notamment l'entretien de la réserve et de la sensibilisation du public, en particulier les jeunes. Le centre, ouvert 7 jours sur 7 d'avril à octobre et le dimanche le reste de l'année, accueille chaque année plus de 10'000 visiteurs dont notamment 100 classes d'écoles du canton. Au vu du succès du site, les utilisateurs souhaiteraient toutefois rallonger la période d'ouverture du centre.

Le bâtiment, de construction rudimentaire, nécessite une rénovation globale, un assainissement énergétique et un agrandissement.

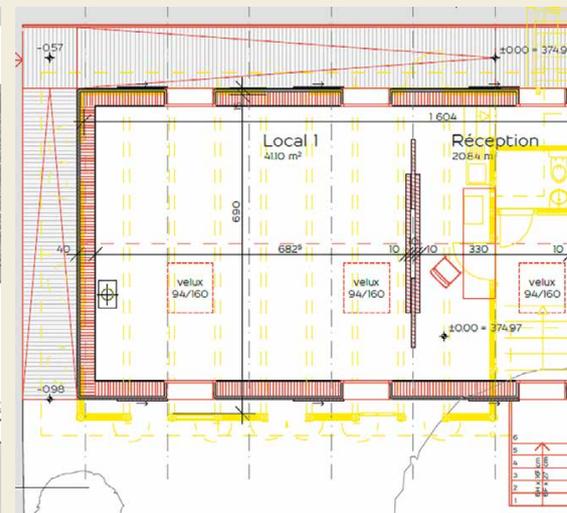
En date du 26 septembre 2017, le Conseil municipal a voté un crédit d'études de 40'000 F destiné au projet de rénovation et d'amélioration thermique du bâtiment. Les différentes contraintes, telles que la zone d'affectation de protection de la nature et du paysage (PNP), le plan de site N° 27878, le périmètre naturel protégé et le cadastre forestier ont été considérées dans le cadre de l'étude de ce projet.

Durant l'année 2018, les travaux ont porté sur l'analyse du projet à réaliser. Après avoir comparé plusieurs possibilités : la rénovation du bâtiment ou sa reconstruction, la commission Bâtiments et logement a opté pour la deuxième solution. L'association Pro Natura a témoigné de son enthousiasme pour le projet et apporté sa contribution financière. Celui-ci a été étudié pour rester au plus proche de l'implantation et emprise d'origine, avec un volume compact et homogène qui s'inscrit pratiquement dans le gabarit principal des volumes existants. Un soin particulier a été apporté à chaque élément de la construction afin de respecter la nature environnante. La partie semi-enterrée est conservée. Les matériaux proposés sont de type naturel (ossature en bois, laine de bois et bardage en bois) et le concept énergétique est de type « Haute Performance Energétique (HPE) ».



L'image du projet est simple et rationnelle, comprenant un espace accueil et réception, une salle principale et une salle secondaire plus petite équipée d'une cuisinette, ainsi que des espaces sanitaires publics.

Lors de sa séance du 22 mai 2019, le Conseil municipal a approuvé la délibération D19-15 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 810'000 F, destiné au projet de démolition partielle et reconstruction du bâtiment Centre Nature. Cette délibération, ainsi que la demande d'autorisation de construire pour ce projet, ont été déposées dans le courant du printemps 2019, afin de permettre de réaliser les travaux dans le courant de l'hiver 2019-2020, dans le but de limiter l'impact sur la faune et la flore.



Immeubles locatifs (n°12)*Route d'Hermance 95, 97, 99, 105 et chemin du Grand-Clos 3*

Le long de la route d'Hermance, cinq édifices communaux marquent le cœur du village de Collonge depuis les années septante. Ils accueillent quarante appartements, cinq arcades commerciales et une place.

En 2015 déjà, soucieuse de ménager l'environnement, la commune s'est engagée en faveur des énergies renouvelables, avec la mise en place d'un réseau de chauffage à distance (à pellets) ; les logements situés aux n°s 95 à 105 de la route d'Hermance, au chemin du Grand-Clos 6,8,10 ainsi que le bâtiment du Quadrilatère 1 (chemin du Pré d'Orsat 8-10) y ont été raccordés à fin 2018.

En parallèle, l'amélioration de l'enveloppe thermique de ces bâtiments a fait l'objet d'une étude. D'importantes interventions étant nécessaires sur les bâtiments, les autorités ont décidé de pousser plus loin leurs réflexions. Une étude architecturale a été menée, afin d'affiner la ligne des bâtiments et de renforcer l'intégration du site dans le paysage villageois. Les aménagements extérieurs seront aussi repensés, pour une optimisation des espaces privatifs et communs qui se partagent le site.

Pour aménager au mieux la vie quotidienne des locataires, trois appartements transitoires leur ont été réservés. Ils y séjourneront à tour de rôle, au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Un important effort sur la communication est aussi prévu : l'information relative au déroulement du chantier sera assurée par le concierge et la régie ; un panneau d'infor-

mation sera installé et des « café-chantiers » à l'intention des locataires seront régulièrement organisés.

Cette importante opération débutera en janvier 2020 et se terminera à fin 2023. Les locataires pourront alors s'installer dans des appartements à l'efficacité thermique améliorée.

Au cours de sa séance du 8 mai 2019, le Conseil municipal a approuvé la délibération D19-11 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 10'504'000 F, destiné au projet d'amélioration et de rénovation de l'enveloppe thermique des immeubles situés à la route d'Hermance 95, 97, 99, 105 et au chemin du Grand-Clos 3, sur la parcelle N° 8117, plan N° 6163 de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

**Grand-Clos 6, 8, 10 (n°13)***Chemin du Grand-Clos 6, 8, 10*

Ce bâtiment date de 1996 et nécessite d'importants travaux afin d'éliminer les problèmes liés à une étanchéité défectueuse. Rapidement après sa construction, des vices ont été identifiés dans ce bâtiment : des problèmes d'étanchéité dans les locaux enterrés, à l'entrée principale, dans le couloir du rez-supérieur et au sous-sol. Après la mise en œuvre de plusieurs options et la clôture du litige avec les entreprises concernées, les solutions apportées ne donnent plus satisfaction.

Une étude approfondie des détails techniques, ainsi qu'une coordination minutieuse des interventions avec les différents spécialistes sont nécessaires pour résoudre de façon durable et satisfaisante la problématique de l'étanchéité de ce bâtiment.

Dans ce but, lors de la séance du 20 mars 2018, le Conseil municipal a approuvé la délibération (D18-04) relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 80'000 F, destiné aux travaux d'étanchéité des murs, au remplacement des plots de verre des locaux enterrés au rez-inférieur et à la réfection de la toiture des bâtiments du Grand-Clos 6, 8 et 10. Ce crédit d'étude a permis de se déterminer sur l'ampleur des travaux à entreprendre ainsi que leurs coûts.

Lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre

2019, ce dernier a approuvé la délibération D19-38 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 1'350'000 F, destiné à la réfection de la toiture, à l'assainissement et à l'isolation des locaux semi-enterrés au rez-de-chaussée inférieur des bâtiments. Le début des travaux est planifié au printemps 2020.



Nouveaux locaux pour le service des affaires sociales (n°14)

Route d'Hermance 111

Pour répondre aux demandes croissantes des usagers, une nouvelle organisation du service social communal (appelé désormais service des affaires sociales) est en cours. Afin de proposer un accueil plus chaleureux et une plus grande confidentialité au public, il a été décidé de rechercher des locaux adéquats.

De plus, au vu des discussions en cours entre le canton et les communes relatives au transfert aux communes de charges liées au domaine social, il est possible qu'un nouvel office regroupe, dans le futur, les prestations du secteur social de plusieurs communes, comme cela est déjà le cas pour l'état civil ou pour la police municipale.

C'est pourquoi et afin de développer ce secteur dans de bonnes conditions, la commune a saisi une opportunité en reprenant une arcade libérée durant l'été 2019 dans le bâtiment situé route d'Hermance 111 (ancienne cure de Collonge), bâtiment sur lequel la commune détient un droit de superficie jusqu'en 2047.

L'aménagement de ces locaux a débuté dans le courant de l'automne 2019 et se terminera en février 2020, pour un montant global de 68'000 F. Il a fait l'objet de la délibération D19-20 relative à l'ouverture de plusieurs crédits budgétaires supplémentaires en 2019.

Centre du village de Collonge Construction d'un immeuble de 17 logements « projet du Quadrilatère 1 »

Chemin du Pré-d'Orsat 8, 10

Quadrilatère 1 :

Ce bâtiment est situé au chemin du Pré d'Orsat 8-10 à Collonge sur la future parcelle N° 9778. Le chantier de la première étape de logements a débuté en mai 2017.

Les travaux de réalisation du bâtiment se sont poursuivis jusqu'au terme de l'année 2018. Entreprises et architectes ont fait leur possible pour que les 17 logements puissent être livrés au début de l'année 2019. Les locataires ont emménagé à mi-janvier 2019 pour les appartements et à la fin du deuxième trimestre 2019 pour les commerces.

Profitant de la construction de cet immeuble et afin de palier les problèmes de stationnement au centre de Collonge, un parking public sur deux niveaux a été construit en sous-sol de ce bâtiment.

Ce bâtiment témoigne de la volonté des autorités politiques d'apporter une réponse aux besoins de logement exprimés par la population.

Parking public du Pré-d'Orsat

Le parking du Pré-d'Orsat a ouvert ses portes le 18 mars 2019. Situé sous l'immeuble du Quadrilatère 1, à proximité des arrêts TPG, des écoles, de la mairie et des commerces, cette installation est dotée de 148 places réparties entre le 1^{er} et le 2^{ème} sous-sols, dont 2 places pour les usagers à mobilité réduite et 2 places munies d'une borne de recharge rapide pour les véhicules électriques.

Les habitants de la commune et les employés travaillant sur le territoire de la commune ont la possibilité de souscrire un abonnement à un tarif préférentiel.

En début d'année 2020, la commune dotera la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive de cette parcelle N° 9778 qui en deviendra propriétaire (voir chapitre spécifique page 22).



Centre du village de Collonge Construction d'un immeuble de 21 logements « projet du Quadrilatère 2 » (n°15)

Chemin du Pré-d'Orsat 14, 16

Quadrilatère II :

La construction du deuxième bâtiment de 21 logements a débuté à l'emplacement de l'ancien centre de voirie communale, sur la dalle de l'abri de protection civile du chemin du Pré-d'Orsat. Un crédit d'étude de 997'000 F a été accepté le 2 mai 2017 par le Conseil municipal (D17-06) pour le développement de cette deuxième étape.

Suite au vote, les études ont été lancées afin de déposer une demande en autorisation de construire, au début de l'année 2018.

En parallèle, le 30 avril 2018, à l'unanimité, le Conseil municipal a approuvé la délibération (D18-06) relative à l'ouverture d'un crédit de 300'000 F, destiné à la démolition du bâtiment du service de la voirie.

Lors de sa séance du 13 novembre 2018, le Conseil municipal a approuvé la délibération (D18-31) relative à l'ou-



ouverture d'un crédit d'engagement de 9'200'000 F, destiné à la construction de ce deuxième bâtiment de logements dans le cadre du projet du Quadrilatère.

Le chantier a débuté au printemps 2019. Il est prévu que l'attribution des 21 appartements ainsi que du commerce au rez-de-chaussée débute dans le courant du mois de novembre 2020.

Ndlr : la place publique située devant les deux bâtiments fait l'objet d'un projet traité par la commission Aménagement (voir page 15).

Corsier-Port, parcelles N^{os} 8083, 9446, 9447

Chemin Armand-Dufaux 71 (n°16)

Depuis 2008, la commune est propriétaire des trois parcelles exploitées par le chantier naval de Corsier-Port S.A. Les parcelles N^{os} 9446 et 8083 font l'objet d'un droit de superficie valable jusqu'au 32 décembre 2058 au profit du chantier naval. L'autorisation de construire DD 104745 « reconstruction du chantier naval et reconstruction et agrandissement du port de Corsier-Port » déposée par le Chantier naval sur la parcelle N° 9446 est en force. Les propriétaires du chantier naval ont sollicité la commune, car ils souhaitent connaître les intentions de celle-ci sur la parcelle N° 9447.

Le Conseil administratif a étudié plusieurs solutions contractuelles pouvant lier le chantier naval à la commune sans compromettre dans des délais trop éloignés l'accessibilité de la commune au bâtiment en cas de besoin, tout en assurant des bonnes conditions d'entretien à cet ancien bâtiment de valeur patrimoniale. Fin 2019, il a donc choisi de proposer au Conseil municipal la constitution de trois servitudes de superficie sous la forme de droits distincts et permanents sur les parcelles N^{os} 8083, 9946 et sur une partie de la parcelle N° 9447 qui se termineront le 31 décembre 2080.

Installations téléphoniques des bâtiments communaux : Voice Over Internet Protocol « VOIP »

Depuis 2015, l'entreprise Swisscom a informé ses clients que le réseau analogique actuel cesserait d'être utilisé en 2018. La commune a également été informée par ses fournisseurs des centrales et installations téléphoniques techniques des bâtiments que toutes les installations en place devraient subir des adaptations au cours de la même année. A l'unanimité, lors de sa séance du 30 avril 2018, le Conseil municipal a approuvé la délibération (D18-07) relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 150'000 F, destiné à la mise en conformité avec la technologie Voice Over Internet Protocol « VOIP » des centrales et installations téléphoniques fixes des bâtiments du patrimoine administratif de la commune de Collonge-Bellerive. La commune a mandaté un bureau d'ingénieurs-conseil spécialisé dans le domaine de la télématique dans le but de disposer d'une vision générale de toutes les installations actuelles et de pouvoir analyser les solutions proposées. Onze bâtiments inscrits au patrimoine administratif ont été concernés par cette étude.

Au cours de l'année 2019, la téléphonie de la quasi totalité des bâtiments administratifs a été adaptée à cette technologie.

Entretien du parc immobilier communal

Le parc immobilier communal, tant financier qu'administratif, nécessite un suivi et un entretien régulier de la part des services communaux.

Le budget d'entretien annuel a permis l'exécution de travaux dans les bâtiments communaux, tels que :

- création de WC pour personnes à mobilité réduite à la Savonnière ;
- réfection de la peinture extérieure de la halle du Tennis-club ;
- rénovation des luminaires de la Mairie ;
- rafraîchissement des murs et plafonds des cages d'escalier du bâtiment situé à la route d'Hermance 12 ;
- remplacement des compteurs de chaleur dans le bâtiment de l'état-civil (chemin des Rayes 3).

Statistiques sur les procédures en matière de construction déposées au département du territoire (DT) pour la commune de Collonge-Bellerive en 2019

Ces requêtes ont été préavisées par les autorités communales, à l'exception des APAT :

APA (autorisation en procédure accélérée) :	96
DD (demande définitive en autorisation de construire) :	68
DP (demande préalable en autorisation de construire) :	1
DR (demande de renseignements) :	0
M (demande d'autorisation de démolir) :	25
Total :	190

Pour mémoire : 120 dossiers ont été traités en 2010, 117 en 2011, 131 en 2012, 116 en 2013, 135 en 2014, 111 en 2015, 106 en 2016, 127 en 2017 et 129 en 2018.

Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive (FICB)

Pour mémoire, le Conseil municipal a approuvé la création de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive lors de sa séance du 28 septembre 2015 (D15-19). La Fondation a pour but l'acquisition, la construction et la gestion d'immeubles, afin de mettre - respectivement d'aider à mettre - à la disposition de la population, en priorité de Collonge-Bellerive, des logements de qualité à loyer raisonnable, notamment mais pas obligatoirement au bénéfice des législations cantonale et fédérale en matière de logements à but social, ainsi que des locaux professionnels, commerciaux, artisanaux et d'intérêt général.

La dotation par la commune à la Fondation des constructions Quadrilatère I et II, approuvée le 27 avril 2015 (D15-08), ne pouvant se conclure qu'à l'achèvement progressif des immeubles, la Fondation nécessitait une première dotation en capital afin d'assurer son fonctionnement courant. Dans sa séance du 20 juin 2017, le Conseil municipal a approuvé l'octroi de 350'000 F au titre de capital-dotation à la Fondation (Délibération 17-12).

Le montant ainsi doté, ainsi que le transfert à venir des constructions Quadrilatère I et II, doivent assurer l'autonomie de fonctionnement de la Fondation et lui permettre son développement futur.

Dotation à la Fondation des immeubles Quadrilatère I et II

En 2018 et 2019, les modalités du transfert des bâtiments du Quadrilatère ont fait l'objet de nombreuses discussions au sein de la commission Finances et de certains réajustements. En effet, la réalité du terrain, suite à la construction démontre que, pour pouvoir exploiter le bâtiment et les espaces publics de manière cohérente, en intégrant déjà les objectifs de fonctionnement de la seconde étape, il était nécessaire de revoir quelque peu le projet de division parcellaire élaboré en 2015 (lequel n'avait pas encore fait l'objet d'une concrétisation par la signature d'un acte notarié).

C'est la raison pour laquelle il a été nécessaire de revoir ce projet de remaniement foncier (parcelles N^{os} 4195, 6615, 6616, 6617, 7397, 8045 dp 8408 devenues les parcelles N^{os} 9777, 9778 et 9779) et les plans de servitudes qui y sont liés ainsi que le transfert de certaines parcelles du patrimoine administratif au patrimoine financier de la commune de Collonge-Bellerive.

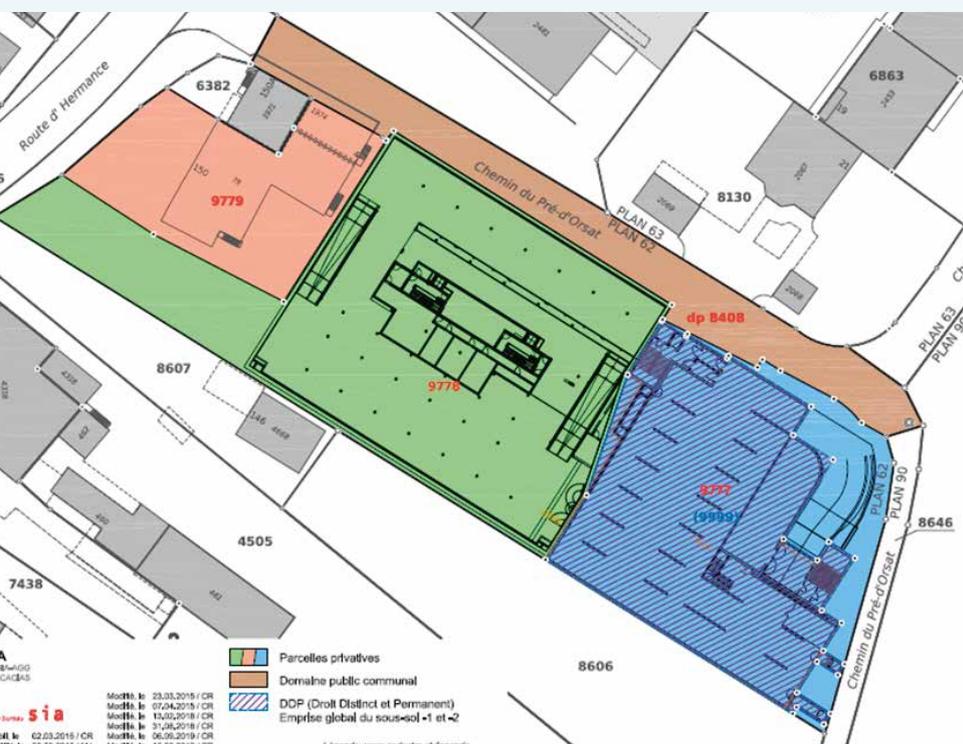
En outre, des servitudes ont été créées ou modifiées en lien avec les parcelles voisines. Ainsi, pour ces raisons, les délibérations D19-24 et D19-26 prévoient l'annulation et le remplacement de plusieurs décisions prises dans la délibération D15-08 du 27 avril 2015 ainsi que la constitution de nouvelles servitudes.

Par ailleurs, la commune a constitué, à son profit et à titre gratuit, un droit de superficie sur la parcelle N^o 9777 (DDP 9999), dans la perspective de la future cession de cette parcelle à la FICB (Quadrilatère II). En effet, en respect de la Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile, du 4 octobre 2002 (LPPCi), la commune doit rester propriétaire tant de l'abri public de protection civile situé au premier sous-sol d'une capacité de plus de 1000 places (construit probablement en 1983), que des postes sanitaires, d'attente et de commandement (d'une capacité de plus de 200 personnes) situés au chemin du Pré-d'Orsat 12, au deuxième sous-sol du bâtiment du Quadrilatère II, au chemin Pré-d'Orsat.

Afin de respecter cette obligation légale, seule la constitution d'une servitude personnelle de superficie instituée en droit distinct et permanent est possible (nommé ci-après « droit de superficie »). Ce droit de superficie, garantit en effet la propriété de la commune sur le bâtiment, composé de l'abri public de protection civile et du poste de commandement, et construit sur deux étages différents de l'immeuble sis, chemin Pré-d'Orsat 14-16. Cette propriété est garantie dans le temps car la durée de ce droit de superficie est de 99 ans.

Hors cas de mise en exploitation de cet abri public de protection civile, à savoir hors des cas où il y a nécessité impérieuse telle que conflits armés ou troubles, ou lorsque les autorités compétentes (ORPC-Lac ; service civil cantonal, commune) le requièrent (par exemple pour des essais ou des travaux d'entretien), la surface de cet abri, au 1^{er} sous-sol, est destinée à un usage de parking public (30 places), aux conditions et modalités stipulées dans le projet d'acte notarié, ainsi que par le biais d'une servitude d'usage de parking public.

Le Conseil municipal a validé, lors de sa séance du 29 octobre 2019, les délibérations D19-24/25/26 en lien avec la dotation à la FICB du bâtiment du Quadrilatère 1 et du parking lié à ce bâtiment. Les deux premières délibérations concernent



les aspects fonciers (division, réunion, constitution de servitudes) tandis que la délibération D19-26 se rapporte à la cession à titre de dotation de la parcelle N° 9778, de la commune de Collonge-Bellerive (sise au chemin du Pré-d'Orsat 8-10, propriété de la commune ; soit le terrain, l'immeuble comprenant 17 logements, 3 surfaces commerciales et un parking souterrain public et privé) à la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive pour une valeur nette de 15'816'600 F et au cautionnement de la dette transférée de 10'950'000 F. Le transfert de propriété du bâtiment du Quadrilatère I sera effectif en début d'année 2020.

La parcelle N° 9777, sur laquelle le bâtiment du Quadrilatère II est en cours de construction, fera l'objet d'une proposition de transfert à la Fondation à l'achèvement des travaux.

Acquisition des parcelles N°s 7466, 8740 par la FICB et dotation de la commune

Lors de sa séance du 29 octobre 2019, le Conseil municipal a approuvé la délibération D19-27 destinée à autoriser la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive à acquérir, pour 49'000'000 F, les parcelles N°s 7466, 8740, sises route de La-Capite 171, chemin des Rayes 33, soit l'établissement « Les Crêts de Vésenaz », à emprun-

ter à hauteur de 44'900'000 F, et autoriser la commune à doter la Fondation de 8'100'000 F et à cautionner un emprunt à hauteur de 6'600'000 F.

Ce projet d'acquisition, porté par la Fondation est composé de deux bâtiments mitoyens construits dans le cadre du plan localisé de quartier datant de 1994, en zone 4B. L'ensemble comprend 58 logements sur 5250 m², 2 cabinets médicaux, un restaurant à disposition des résidents et un parc. Les logements sont adaptés pour des personnes âgées (en principe de plus de 65 ans), mais autonomes et ne nécessitant pas d'aide médicalisée. Des services sont proposés aux résidents.

La Fondation a été particulièrement intéressée par ce projet qui permettrait, sous réserve de la modification du PLQ, la construction dans le parc d'un nouveau bâtiment.

Cette acquisition a donc été validée par la commune qui a de plus autorisé la Fondation à grever d'une hypothèque, la parcelle N° 9778, récemment cédée à la Fondation et dont elle sera propriétaire en janvier 2020, ainsi que les parcelles N°s 7466 et 8740 (objet de l'acquisition). La commune a aussi accepté de donner son cautionnement à une dette d'un montant maximal de 6'600'000 F et de la doter de fonds propres complémentaires de 8'100'000 F. Le transfert de propriété de ces parcelles aura lieu en janvier 2020.

Routes et canalisations

Optimisation du réseau d'assainissement secondaire

Le Conseil municipal a accepté, le 30 octobre 2018, la délibération (D18-26) relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 95'000 F, destiné à l'optimisation du fonctionnement de quatre ouvrages spéciaux (chambres de séparation et déversoirs d'orage) du système d'assainissement de la commune de Collonge-Bellerive.

Comme les intempéries du 15 juin 2019 ont révélé l'existence de sites inondables, des mesures ont été prises pour accélérer la mise en conformité des chambres doubles (séparation des eaux usées et des eaux claires). De plus, afin de limiter l'impact des eaux de ruissellement provenant de la zone agricole, un grand bassin de rétention est à l'étude à l'amont du secteur de Sous-Cherre.

Enfouissement des lignes électriques aériennes

Lors de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2017, ce dernier a approuvé la motion (M17-04) relative à l'enfouissement des lignes électriques aériennes.

Elles desservent les réseaux de Swisscom, des Services industriels de Genève (SIG). Il a été décidé que la commune

étudierait, de cas en cas, la pertinence de l'enfouissement des lignes et leur coût lorsqu'une opportunité se présenterait. C'est dans ce cadre que, profitant des travaux des SIG sur le réseau d'eau au chemin de la Gentille, la commune a effectué la première réalisation demandée par cette motion. Le Conseil municipal a approuvé la délibération (D18-18) relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 550'000 F, destiné à l'enfouissement des lignes aériennes des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de Swisscom au chemin de la Gentille (et, ponctuellement aux chemins des Echillons, de la Pierre et de Lédevant) ainsi qu'à l'amélioration du réseau d'éclairage public. C'est sur la base de cette première expérience que les prochaines réalisations seront effectuées, notamment celle prévue dans le cadre des travaux de réaménagement du chemin des Champs-de-Chaux.

Fibre optique – Amélioration du réseau haut débit : FTTS/B

L'augmentation de la quantité et de la vitesse de transmission des données exige une infrastructure de plus en plus performante. Dans le réseau câblé, le volume des données double tous les seize mois.

Lors de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2017,

celui-ci a approuvé à l'unanimité la délibération (D17-11) relative à l'octroi d'une subvention d'investissement d'un montant maximum de 675'000 F, destinée à la participation de la commune au projet de déploiement de la fibre optique sur la commune [Réseau de l'Ultra large Bande avec la technologie Fibre to the Street / to the Building (FTTS/B)] réalisé par Swisscom (Suisse) SA.

Dès la mise en exploitation du réseau, en 2020, il sera possible d'atteindre des débits allant jusqu'à 500 Mbit/s. Initialement, Swisscom avait prévu de moderniser ses équipements uniquement sur la partie plus dense de la commune, avec une technologie un peu moins performante (FTTC+). La subvention communale prend en charge le coût supplémentaire engendré par l'équipement de l'ensemble du territoire communal, ainsi que la demande d'accroître la vitesse de connexion (FTTB/S). Contrairement à un réseau FTTH (fibre to the home), qui nécessite de réaliser des fouilles sur les parcelles privées afin de raccorder les habitations, le réseau FTTB/S permettra d'utiliser les lignes en cuivre existantes reliant les maisons au réseau de fibres. Le réseau de fibres optiques sera déployé sous les chemins communaux sans devoir effectuer de travaux de fouilles et reliera les chambres Swisscom.

La planification des travaux a débuté en 2018. Swisscom a organisé une séance d'information à l'attention de la population le 25 novembre 2019 ; elle fut l'occasion d'expliquer que des travaux devaient encore être effectués sur 10% des 200 installations techniques touchées. Les travaux seront terminés dans le courant de l'année 2020.

Parc de véhicules du service de la voirie

Plusieurs acquisitions ont été effectuées en 2019 : l'achat d'un véhicule utilitaire léger (25'000 F) permettant plus de flexibilité pour les déplacements, une pelle mécanique (45'000 F) ainsi qu'une saleuse (12'000 F).

Remplacement de la balayeuse

La balayeuse est le véhicule le plus sollicité par le service de la voirie. Avec une moyenne d'utilisation de 6 heures/jour, 5 jours par semaine, le remplacement de ce type d'équipement est prévu tous les 5 à 6 ans.

Lors de la séance du 30 octobre 2018, le Conseil municipal a approuvé la délibération (D18-25) relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 242'000 F, destiné à l'acquisition d'une balayeuse type RAVO 540 répondant aux nouvelles exigences environnementales Euro 6. Le nouvel engin a été livré en mai 2019.

Assainissement du bruit routier et sécurité sur le réseau des routes communales

Suite à l'acceptation de la motion (M16-03), le 27 septembre 2016, le Conseil municipal a voté, le 8 novembre 2016, la réalisation d'une étude portant sur le réseau routier. Celle-ci prévoit d'effectuer un diagnostic des routes communales, en vue de définir une stratégie d'assainissement des routes et chemins communaux. Le champ de l'étude a été étendu au-delà du bruit en couvrant également d'autres questions liées à la sécurité et au stationnement ; les demandes de la motion (M17-01) « Pour mettre un terme au trafic motorisé exogène dans les chemins riverains autorisés » ont également été prises en considération. La validation de cette étude, en 2018, et le diagnostic des routes communales ont permis de définir une stratégie d'assainissement du réseau routier communal et notamment la mise en place des mesures ci-dessous :

Mesures en faveur de la sécurité et de la mobilité douce

Sécurisation des secteurs des écoles

La sécurité des piétons - et plus particulièrement des enfants - est prioritaire. Au cours de sa séance du 11 mars 2019, le Conseil municipal a approuvé la délibération D19-04 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 40'000 F, destinée à des aménagements pour la sécurisation des accès piétonniers aux écoles de Collonge (cycle moyen) et de Vézenaz dans l'environnement immédiat des deux écoles publiques de la commune.

A Vézenaz, le cheminement piétonnier sur le chemin du Grand-Communal sera amélioré, par le marquage et l'interdiction du stationnement sauvage. La zone de dépose minute existante sera améliorée, tout comme le secteur du passage piéton situé à proximité du chemin de la Carcelière (élargissement et surélévation de la chaussée, remplacement de la glissière de sécurité).

A Collonge, les mesures prendront la forme d'une mise en valeur du débouché du cheminement piétonnier provenant du parc de la mairie, de la création de zones de dépose minutes à proximité de l'école et du jardin d'enfants, ainsi que la création d'un trottoir le long du chemin



du Grand-Clos. Il est prévu de réaliser ces travaux durant l'été 2020. D'autres réalisations portant sur les chemins fréquentés par les écoliers de la commune sont à l'étude, notamment la réalisation d'une piste cyclable sur le chemin de la Plantée-du-Chêne comme demandé par voie de pétition le 27 septembre 2019.

Zones 30 km/h de Collonge et Vézenaz

Les autorités de la commune ont poursuivi leurs démarches pour sécuriser les routes communales. Dans ce but, elles ont mandaté deux bureaux d'ingénieurs de la circulation pour étudier la mise en œuvre de deux secteurs de zone 30. La mise en zone 30 km/h implique de prendre plusieurs types de mesures : mise en place d'une signalétique adéquate (totems indiquant l'entrée dans le secteur), marquage de la zone (revêtement routier de couleur différente) et aménagements rétrécissant la chaussée (construction de trottoirs, stationnements alternés de part et d'autre de la chaussée).

Lors de la séance du Conseil municipal du 11 mars 2019, ce dernier a approuvé la délibération D19-03 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 25'000 F, destiné à l'étude de la création d'une zone 30 km/h à l'aval de la route d'Hermance, depuis le chemin de Sous-Caran jusqu'à la limite communale avec Corsier.

En l'état, dans ce secteur peu utilisé pour le trafic de transit, l'étude démontre que la limitation actuelle de 50 km/h est globalement respectée (selon les conclusions du diagnostic des routes communales effectué en 2018). Toutefois, le manque d'aménagement pour les piétons génère un sentiment d'insécurité, en particulier sur les chemins empruntés par les écoliers.

Lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2019, ce dernier a approuvé la délibération D19-40 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 35'000 F, destiné à la création d'une zone 30 km/h à Vézenaz, dans le péri-

mètre défini par les chemins des Princes et des Rayes et les routes de La-Capite et de Thonon.

Ces projets seront étudiés et validés dans le courant de l'année 2020, dans la perspective des demandes d'autorisation de construire.

Chemin des Champs-de-Chaux

Ce chemin a fait l'objet de nombreuses interventions auprès de la commune tant de la part des riverains que des élus, depuis de nombreuses années. Il est devenu prioritaire d'envisager un projet de réaménagement global de ce chemin.

Au cours de la séance du 4 février 2019, le Conseil municipal a approuvé la délibération D19-01 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 90'000 F, destiné au réaménagement du chemin des Champs-de-Chaux. Il est également prévu d'intégrer au projet l'enfouissement des lignes aériennes de ce chemin.

Après consultation des riverains et plusieurs séances de travail en commission, une séance publique a eu lieu, le 19 juin 2019, pour faire part aux habitants du chemin du projet de réaménagement envisagé. Après validation du projet par les élus et par la majorité des résidents, la demande d'autorisation de construire a été déposée auprès des instances cantonales. Le processus a été bloqué en fin d'année suite au recours de deux riverains.

Abribus

Suite à la demande d'usagers, il a été décidé d'installer un abribus à l'arrêt devant le collège de Bois-Caran situé sur le domaine public cantonal. Le canton ayant donné son accord, les démarches ont été effectuées afin de permettre l'installation de cet abribus dans le courant de l'automne 2020.

Gestion des déchets

Motion pour l'étude d'un concept relatif à la gestion des déchets (M16-04)

Lors de sa séance du 27 septembre 2016, le Conseil municipal avait accepté une motion visant à optimiser le système de gestion des déchets de la commune, en tenant compte des priorités du règlement communal et de la législation en vigueur.

Etant donné l'augmentation de la population à Collonge-Bellerive, ainsi que la densification du territoire communal bâti, des réajustements sont toujours nécessaires. Il s'agit de prendre toutes mesures utiles pour réduire à la source les quantités de déchets urbains produits dans la commune, afin de baisser ce niveau de production et de pouvoir répondre, à l'horizon 2024, à l'objectif fixé par le canton, soit 175 kg de déchets par habitant/an.

Par « déchets urbains », on entend tous les déchets pro-

duits par les ménages (ordures ménagères, déchets issus des collectes sélectives, déchets encombrants) et tous les autres déchets produits par les entreprises et les commerces. La mise en service de l'usine d'incinération Che-neviers IV, prévue en 2024, a été dimensionnée pour traiter 175 kg de déchets par habitant/an (contre 236 kg/habitant en 2019 à Collonge-Bellerive). L'objectif visé est exigeant et il ne pourra être atteint que grâce à la mise en œuvre de mesures sérieuses et à la participation de tous les habitants.

En 2019, la commission Environnement et développement durable s'est penchée notamment sur la mise en œuvre de la gestion des déchets de cuisine, la mise en place de nouveaux concepts pour lutter contre les déchets plastiques ainsi que pour créer un ESREC mobile pour la région Arve et Lac. Ce dernier projet pourrait contribuer à résoudre la

problématique de la suppression des tolérances communales pour la levée des déchets urbains des entreprises. Des actions en matière de communication et sensibilisation de la population ont également été planifiées.

P'tite poubelle verte, recyclage des déchets de cuisine

Depuis le 16 avril 2018, la commune a introduit la collecte des déchets de cuisine grâce aux « p'tites poubelles vertes ».

Ainsi les déchets regroupant tous les restes de repas et de leur préparation sont acheminés au Nant de Chatillon, où ils sont recyclés pour produire du biogaz et du compost.

Ces déchets, constitués de 90% d'eau, constituent plus du tiers de nos poubelles. Leur recyclage devrait donc contribuer à faire baisser de façon notable la quantité globale de nos déchets ménagers.

Des kits « p'tites poubelles vertes » -une p'tite poubelle verte et un rouleau de 25 sacs- sont mis à disposition gratuitement des ménages résidant sur la commune. Les sacs compostables sont en vente dans la plupart des magasins. Les p'tites poubelles vertes doivent être déversées dans les containers bruns disposés sur 13 sites communaux, et notamment dans les points de récupération communaux (soit 23 containers, de 240 litres).

Une levée par semaine est effectuée (tous les mercredis) durant toute l'année. Une deuxième levée est effectuée chaque vendredi entre le 15 juin et le 15 septembre.

Des containers sont mis à disposition gratuitement en cas de demandes groupées (lotissement ou chemin).



Tri des déchets : sensibilisation et Sakatri

La commune a soutenu un projet de sensibilisation des enfants au développement durable, avec un accent mis sur le tri des déchets. Les élèves des écoles primaires de la commune ont bénéficié d'une formation pour les rendre plus attentifs aux questions environnementales. Organisée à Collonge pendant l'année scolaire 2018-2019, elle a également été mise en place pour l'école de Vézenaz pendant l'année 2019-2020.



Mobilitri

Vu l'augmentation considérable du tonnage des déchets encombrants depuis quelques années, le recours à un ESREC mobile privé (Mobilitri) a été étudié depuis plusieurs années avec 11 communes d'Arve et Lac, sous l'impulsion du canton. Ce système s'adressera tant aux particuliers et qu'aux entreprises et remplacera la levée mensuelle au porte-à-porte des déchets encombrants.

Les habitants pourront y décharger tous leurs déchets de catégorie « encombrants », ainsi que les déchets spéciaux (produits à risque) sans frais. Les déchets seront triés et pris en charge directement dès leur dépôt. La récupération de meubles ou objets réutilisables sera garantie par la mise en place d'un espace spécifique au recyclage dit « solidaire ». Il est prévu de mettre à disposition des usagers une équipe d'au moins 3 personnes formées au maniement et à la gestion des installations, ainsi qu'à l'assistance des usagers.

La « demande d'enlèvement » des déchets sur appel sera garantie pour les habitants des communes qui seront dans l'impossibilité de se déplacer.

Les entreprises pourront y décharger les déchets apportés au moyen de leurs véhicules, à proximité de leurs lieux de travail. Une pesée sera effectuée directement sur place. La tarification prévue garantira des prix raisonnables pour les entreprises. Ce système permettra la mise en œuvre sans délai de la suppression des tolérances pour les entreprises.

Les communes verront donc leurs coûts de traitement et leurs tonnages de déchets diminuer considérablement. La mise en place du système de facturation pour les entreprises et les communes est simple et efficace. Pour les communes, il permet de tenir des statistiques précises.

Le système Mobilitri est un système assurant une grande souplesse. Il peut s'adapter en fonction de la demande, soit 6 jours/7 ; les lieux et horaires seront à convenir selon les besoins avérés et n'impliquent pas d'intervention de tra-

Par l'intermédiaire de la Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets (COSEDEC), des ateliers ont été organisés dans les classes. Ils ont traité de la gestion des ressources naturelles, en mettant en évidence l'importance du tri des déchets. La commission Environnement et développement durable, d'entente avec la commission Scolaire, a incité à la mise sur pied de cette formation afin d'encourager ce jeune public à adopter au quotidien, à travers des gestes simples, des comportements écoresponsables induisant notamment la récupération des biens et matériaux et l'économie d'énergie.

Suite à ces animations, chaque enfant a reçu un Sakatri spécialement confectionné pour la commune. Chaque sac rapporté dans un foyer est l'occasion d'aborder en famille la question du tri des déchets, notamment en rendant les parents attentifs aux recommandations reçues pour une gestion appropriée des ressources. Ces sacs seront distribués à d'autres occasions, notamment lors de manifestations communales.

vaux spécifiques car les installations mobiles sont faciles à mettre en place. Le choix des sites est peu contraignant et modulable.

Le système Mobilitri permet de limiter les nuisances et risques, en :

- limitant et rationalisant les déplacements de camions dans les quartiers résidentiels, des véhicules des habitants des communes, proposant un lieu de dépôt moins éloigné que les ESREC existants à ce jour, des camions de ramassage des déchets jusqu'aux sites de traitement ;
- supprimant les dépôts inesthétiques et gênants d'objets en bord de route et empêchant la dépose d'objets par des non-ayant-droits (personnes non domiciliées sur les communes concernées) et entreprises ;
- assurant un meilleur contrôle des produits dangereux ou à risque actuellement abandonnés au bord des chemins communaux, sans le moindre contrôle. Les déchets dits « spéciaux » font actuellement l'objet d'une levée particulière, engendrant des frais élevés pour les communes.

Le système Mobilitri répond à un besoin existant dans la région Arve et lac :

- il s'agit d'un projet pilote qui, suivant les résultats et le bilan enregistrés au terme de la période d'essai de trois ans, pourrait être reproduit dans d'autres secteurs du canton, du fait de l'absence d'ESREC dans la région Arve & Lac et de la prochaine fermeture de l'ESREC de la Praille ;
- ce système a été développé grâce à des partenaires privés, qui prennent en charge les risques entrepreneuriaux, ainsi qu'une part importante des démarches administratives (facturation et gestion des données pour les statistiques) ;

Lors de sa séance du 17 décembre 2019, le Conseil municipal a accepté d'engager la commune dans le projet pilote Mobilitri, en vue de sa mise en œuvre dès le 2^{ème} semestre 2020.

Zero Waste Switzerland : une sensibilisation conjointe

L'objectif principal de cette association est de réduire la quantité de déchets en agissant directement sur les consommateurs et sur leurs achats, en refusant certains produits superflus, en incitant les consommateurs à réutiliser et à recycler les objets ou à prôner des contenants réutilisables lors de l'achat de produits alimentaires en vrac. L'association recommande au public de changer petit à petit ses habitudes, par des gestes simples et accessibles à tous, pour contribuer à diminuer la quantité des déchets produits. L'association Zero Waste est présente dans tous les pays européens et largement représentée dans le monde. La section genevoise développe des projets avec le public, des entreprises et des entités publiques.

La commission Environnement et développement durable a recommandé, en décembre 2019, de mandater l'associa-

tion Zero Waste Switzerland. Dans le but d'organiser des conférences et des ateliers de sensibilisation à l'attention des habitants et des entreprises de la commune, afin de les inciter à adopter des comportements pouvant permettre de diminuer la quantité de déchets émise sur la commune. Ces actions seront planifiées en 2020.

Points de récupération communaux

Pour mémoire, lors de sa séance du 14 décembre 2015, le Conseil municipal avait approuvé l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 285'000 F (D15-26) destiné, d'une part, au déplacement du point de récupération de Collonge (en raison de la construction du Quadrilatère) et, d'autre part, au réaménagement du point de récupération de Vézenaz.

Les équipements du point de récupération de **Vézenaz** ont été changés en 2016 et un compacteur à papiers/cartons a été installé sur le site.

En 2017, **Collonge** a pu bénéficier d'un nouveau point de récupération, situé le long de la route d'Hermance, au numéro 52. Depuis le 28 août 2018, il est équipé de containers enterrés (verres et pet), hors-sol (alu/fer blanc, huile, piles, capsules à café, habits) et d'un compacteur à papiers/ cartons. Cette installation répond aux besoins des habitants de la commune.

En 2018, le Conseil municipal a approuvé la délibération D18-17 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 450'000 F, destiné à l'aménagement d'un point de récupération sur le parking de l'école de Vézenaz (la Californie, parcelles N^{os} 7694 et 7024) et à la modification de points de récupération existant, notamment celui de la Savonnière.

Il a été mis en service le 24 août 2018. Il comporte huit bennes enterrées pour les papiers/cartons (3x), le verre (2x), le PET (2x) et les ordures ménagères (1x), deux containers hors sol pour les déchets de cuisine, 1 container pour l'alu et le fer blanc, 1 « boîte à fringues » pour les textiles, 2 goulottes hors sol pour les piles et les capsules à café. Quant au site de la Savonnière, sa réalisation est prévue en 2020 car il a été nécessaire d'adapter le projet au nouveau concept de gestion des accès de la plage.

Un nouveau point de collecte a été mis en service en 2019, route d'Hermance 150 à Collonge.

D'autres installations pourraient être envisagées en fonction des demandes, par exemple des installations mutualisées pour des lotissements.

Il est important de rappeler que les déchets doivent être déposés dans les contenants qui leur sont spécifiquement destinés. Si ces derniers sont pleins, les déchets doivent être déposés dans un autre point de récupération ou apportés dans les espaces de récupération cantonaux (ESREC). Les déchets qui ne font pas l'objet de collectes sélectives en point de récupération doivent être éliminés selon les filières usuelles, être rapportés dans les commerces spécialisés ou déposés dans un ESREC. En outre, les ordures ménagères ainsi que les déchets encombrants ne sont pas acceptés dans les points de récupération com-

munaux, puisqu'ils font l'objet d'une levée au porte-à-porte. A noter que depuis janvier 2017, un collaborateur renforce le travail de la voirie et assure la bonne tenue des points de récupération chaque soir durant la semaine et le samedi.

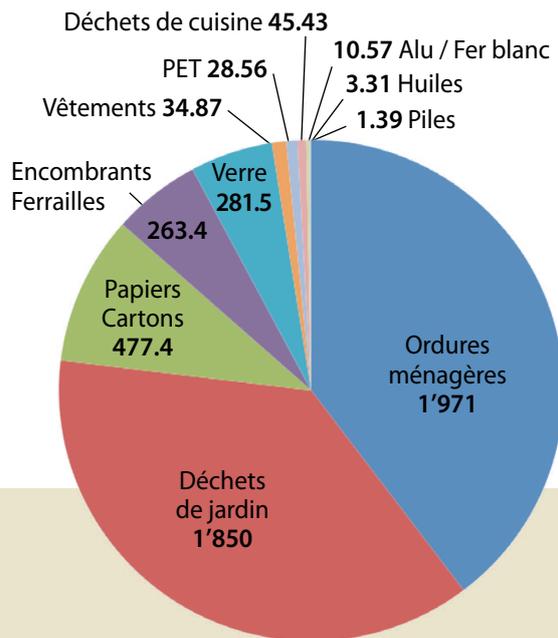
Points de récupération pour habitats groupés: constatant le besoin croissant de containers par habitant et vu l'objectif fixé par la commission de réduire le nombre de levées de déchets ménagers à une levée hebdomadaire, de nouveaux containers enterrés doivent être mis à disposition sur le territoire communal. Pour une levée hebdomadaire unique, un container enterré devrait répondre aux besoins des habitants de 8 villas. La commission s'est engagée depuis 2017 à inciter les nouveaux propriétaires de logements situés dans des habitats groupés à participer aux investissements en vue de la mise en place de containers enterrés pour les ordures ménagères. La commune étudie par ailleurs la possibilité de participer aux frais d'installation et d'entretien de containers enterrés sur domaine privé. Cet équipement pourrait être utilisé par des propriétaires autres que les stricts détenteurs du lieu. Ces aspects devront être intégrés dans le cadre de la révision du règlement communal du 23 novembre 2013, prévue en 2020.

Récupération des déchets : constats, développements

L'augmentation des points de collecte et l'instauration de la « p'tite poubelle verte » ont permis d'améliorer les statistiques de recyclage. Le principal indice, soit le nombre de kg / habitant de déchets incinérés est en baisse : - 9 kg à 236 kg / habitant / an ; - 3.7 %.

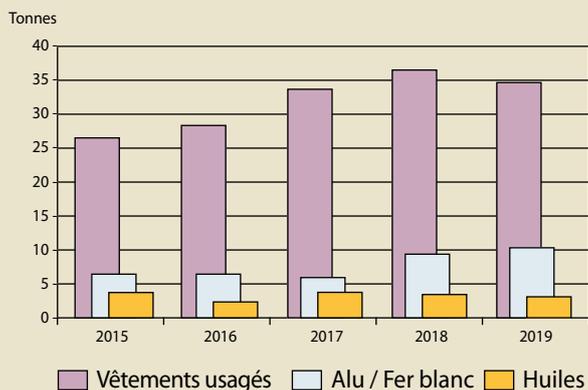
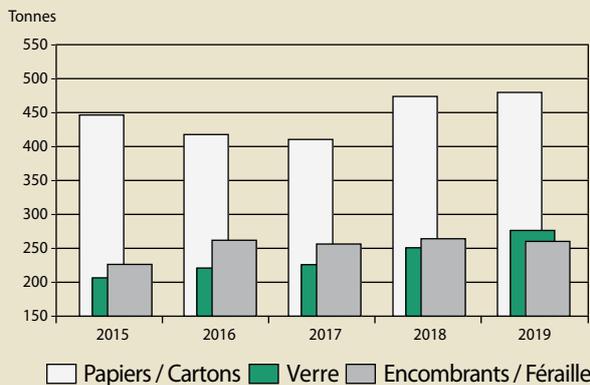
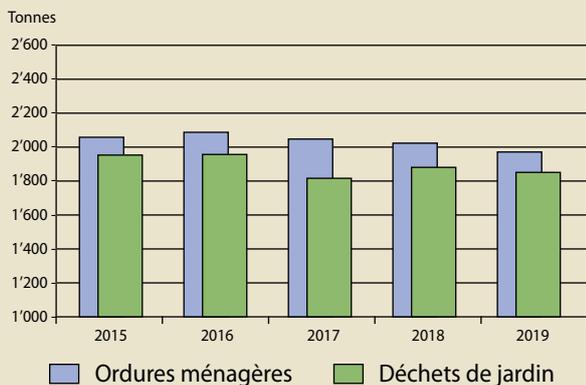
Pour rappel, l'usine d'incinération Cheneviers IV est dimensionnée pour incinérer 175 kg / habitant / an.

Le taux de recyclage pour 2019 est de 60.3 %.



Résultats des levées de récupération

Statistiques 2015 - 2019



Environnement et Développement durable

Subvention communale pour l'acquisition d'un abonnement annuel Unireso, TPG ou CFF

Les autorités communales ont décidé de poursuivre l'attribution d'une subvention lors de l'achat d'un abonnement annuel Unireso ou CFF (plein tarif), dans le but d'encourager la mobilité douce. Cette action a été initiée en 2010, lors des travaux de construction de la tranchée couverte de Vézenaz. Actuellement, cette subvention s'élève à 150 F pour l'achat d'un abonnement jeune, 100 F pour les seniors et 50 F pour les adultes depuis le vote du budget en 2015.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Demandes de subvention	1296	1176	1049	977	1005	970

Le tableau ci-dessous montre la progression de la fréquentation totale des transports en commun sur le territoire de la commune entre 2018 et 2019, ainsi que la progression du nombre de passagers à l'arrêt principal de Vézenaz-Village.

Arrêt	Nombre de montées			
	2018	2019	delta	%
Vézenaz-Village	456'724	477'251	20'527	4.5
Total	1'181'068	1'229'287	48'219	4.1

Cartes journalières CFF

Les autorités communales ont poursuivi la mise à disposition des habitants de quatre cartes journalières CFF (par jour, 365j/an).

Année	2017	2018	2019
% de cartes vendues	97	95	94.6

A noter, que lors du vote du budget 2020, en novembre 2019, le Conseil municipal a décidé de mettre une cinquième carte à disposition de la population. Cette carte supplémentaire sera disponible dès le mois de février 2020.

Subvention vélos électriques

En 2019, les autorités cantonales ont supprimé le versement d'une subvention lors de l'achat d'un vélo électrique au profit d'autres subventions dans le domaine de la mobilité douce. Les autorités communales ont, quant à elles, décidé de maintenir leur soutien à ce mode de transport au moyen d'une subvention de 250 F.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Demandes de subvention	45	64	70	114	220	130

Transports publics : nouvelles lignes TPG 38 et 39

Depuis la modification du tracé de la ligne B, en 2016, cette ligne a connu une hausse régulière de sa fréquentation, passant de 145'000 montées en 2017 à 153'000 en 2018. Cette augmentation des usagers a démontré l'intérêt pour la mise en place de lignes transversales dans la région Arve et Lac. Avec la mise en service du Léman Express (ex-CEVA), le financement de cette ligne a été repris par les TPG sous de nouvelles dénominations : les lignes 38 et 39 étendent ainsi l'offre en matière de mobilité douce aux habitants de Collonge-Bellerive, facilitant les déplacements sur la rive gauche et au-delà.

Nouveau programme « Visite villa » (subventions cantonale et communale)

La visite villa a remplacé la subvention cantonale liée à l'analyse de l'isolation des villas par le biais d'une analyse thermographique aérienne, dont les images furent prises en 2011. Pour mémoire, avec l'ancienne version de la subvention des visites villa (analyse par thermographie aérienne), le nombre de demandes de subvention était le suivant :

Année	2014	2015	2016	2017	2018
Demandes de subvention	5	3	0	7	3

L'Office cantonal de l'énergie (OCEN), en collaboration avec l'Association des communes genevoises (ACG), a revu son programme de subvention orienté sur la thermographie aérienne et propose désormais une nouvelle formule intitulée « visite villa ». Les propriétaires de villas peuvent, dès le mois de juin 2019, bénéficier gratuitement d'un diagnostic thermique et énergétique de leur bâtiment. Lors d'un rendez-vous à domicile, un ambassadeur éco21 (éco conseiller), formé par les SIG, établira une analyse des spécificités de l'habitation et des habitudes de consommation. La finalité de cet audit est :

- de donner au propriétaire un retour sur sa consommation et ses comportements, afin de lui proposer des actions qui permettent des économies substantielles sur sa consommation d'eau et d'électricité ;
- de connaître le potentiel de production d'énergie renouvelable de la maison ;
- d'informer sur les possibilités de subventionnement liées à l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment.

Le coût de ce diagnostic s'élève à 700 F. Le canton offre une subvention de 600 F. Sollicitées pour le financement du solde de 100 F, les autorités communales, lors de leur séance du 25 juin 2019, ont accepté d'entrer en matière.

Autres subventions distribuées par la commune (subventions cantonales)

15 visites villa (avec SIG), 1 vélo cargo, 5 installations d'une borne électrique privée.

Stop au plastique

Lors de sa séance du 8 mai 2019, le Conseil municipal a approuvé la motion M19-01 « Pour en finir avec les produits en plastique à usage unique ».

Depuis la fin du premier semestre 2019, lors des manifestations communales, la vaisselle et les couverts utilisés sont en matière recyclable, mais la commission Environnement étudie, pour les manifestations à venir, le recours à de la vaisselle réutilisable lavable. D'autres mesures sont en outre prises depuis plusieurs années dans le cadre de l'administration pour l'utilisation de produits éco-compatibles, notamment avec le matériel de bureau.

Véhicule Mobility



Depuis janvier 2014, un véhicule Mobility est mis à disposition de la population. Il est stationné au P1 du parking des Rayes (8, chemin des Rayes). Pour plus d'informations : www.mobility.ch/fr/clients-privés.

Charte des Jardins



La promotion de la «Charte des jardins», initiée par la commune en 2010, se poursuit. La liste des adhérents s'allonge : ces habitants de notre commune s'engagent moralement à respecter des zones sans traitement chimique et à valoriser la biodiversité dans leur jardin.

Chaque volontaire peut remplir le formulaire disponible sur le site de la commune et retirer à la mairie, le petit panneau en bois ou des plaques en métal à apposer dans leur jardin (www.energie-environnement.ch/maison/jardin/charte-des-jardins).

Afin d'appuyer cette démarche citoyenne et les bonnes pratiques en matière de jardinage, la commune apporte son soutien occasionnel pour financier des actions en lien avec la charte des jardins. La journée d'information qui a eu lieu en juin 2018 a remporté un important succès.

Donation en faveur de la préservation des arbres

Son Altesse la Princesse Catherine Aleya Aga Khan a souhaité faire une donation à la commune d'un montant de 100'000 F avant de quitter définitivement le territoire communal.

Selon la volonté de la Princesse, la donation est destinée à la préservation et au renouvellement de chênes principalement, mais aussi d'autres arbres selon les exigences climatiques, sur le territoire de la commune de Collonge-Bellerive.

Cette donation témoigne de l'attachement de la Princesse Catherine Aleya Aga Khan à la commune ; elle honore également la mémoire de son mari, le Prince Saddrudin Aga Khan lequel était très attaché à la défense de la cause environnementale. Le Conseil a accepté ce geste généreux avec reconnaissance, lors de sa séance du 29 octobre 2019, en adoptant la délibération D19-28.

Depuis l'introduction du nouveau modèle de plan comptable (MCH2), en 2018, toute donation, pour pouvoir être utilisée, doit faire l'objet d'un règlement d'utilisation adopté par le Conseil municipal. C'est lors de sa séance du 19 novembre 2019 que le Conseil municipal a approuvé la délibération D19-37 relative à l'acceptation du règlement du « Fonds Prince Saddrudin et Princesse Catherine Aleya Aga Khan ».

Concours des communes fleuries

A l'occasion de la cérémonie de remise de prix des communes et terrasses de cafés fleuries 2019, la commune de Collonge-Bellerive s'est à nouveau distinguée. Elle a reçu le troisième prix des communes de 3001 à 10'000 habitants.

Plage de la Savonnière

La plage de la Savonnière est un lieu très apprécié des habitants de Collonge-Bellerive et de nombreux usagers venus de toute la région genevoise. Depuis les travaux effectués en 2012-2013, son attractivité s'est accrue.

Il a fallu constater que le secteur était victime de son succès : surfréquentation, engorgement dû à l'afflux de véhicules, stationnement sauvage. La commission Environnement et développement durable s'est donc emparée du dossier en 2018. Elle a élaboré des mesures d'amélioration, pour les riverains comme pour les visiteurs du site : suppression des grills privés, signalisation et contrôle du stationnement ont constitué les deux principaux axes d'action adoptés.

Le bilan dressé à l'automne 2018 a toutefois démontré que, face à une affluence pouvant dépasser les 2'000 personnes/jour, le dispositif devait être complété et inclure la plage de la Nymphé, touchée elle aussi par capillarité. Pour concilier les besoins compréhensibles des riverains et ceux des visiteurs du site, un dispositif à plusieurs niveaux a été élaboré pour la saison d'été 2019 :

- suppression des grills et interdiction d'usage de grills privés ;
- du 15 mai au 15 septembre : accès payant à la plage de la Savonnière pour les visiteurs non-domiciliés sur le territoire de la commune, durant certaines tranches horaires spécifiques.
- du 15 mai au 15 septembre : restriction de l'accès à la plage de la Nymphé aux seuls habitants de la commune, avec l'introduction d'un système de cartes magnétiques.

Lors de la séance du 11 avril 2019, le Conseil municipal a accepté la délibération D19-08 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires d'un montant global de 100'000 F pour la mise en œuvre de mesures de gestion de l'accès aux plages de la Savonnière et de la Nymphé en période estivale.

Le nouveau dispositif a induit des changements d'habitudes. Lors de l'évaluation effectuée par la commission

Environnement et développement durable, à l'automne 2019, le bilan s'est avéré positif. L'été 2019 s'est déroulé dans le calme et la sérénité. Les principaux objectifs visés, à savoir limiter l'affluence sur le site et le stationnement sauvage à proximité du site, s'avèrent largement atteints. La suppression des grills a été largement saluée.

La plupart des usagers, les acteurs présents sur le site (gardiens, Sécurité, food-truck, stand'up paddle, APM, gendarmerie) ainsi que le voisinage ont constaté le bon fonctionnement du nouveau système. Il est prévu de reconduire le dispositif pour la saison estivale 2020, avec des adaptations.

La nuit est belle

Au cours de la nuit du 26 septembre 2019, le canton a incité les communes à prendre part à une action visant à sensibiliser la population à la gêne et aux nuisances induites par les éclairages nocturnes. L'action de non-allumage de l'éclairage public jusqu'à minuit a été effectuée et suivie par de nombreux privés.

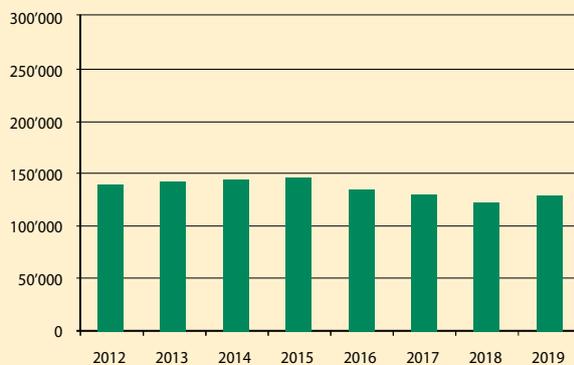
Suite à cette expérience, une réflexion a été lancée au sein de la commission Bâtiments et logement, pour rendre les éclairages « dynamiques » sur les bâtiments communaux. Cette question fera l'objet d'une étude spécifique en 2020.

Eclairage public

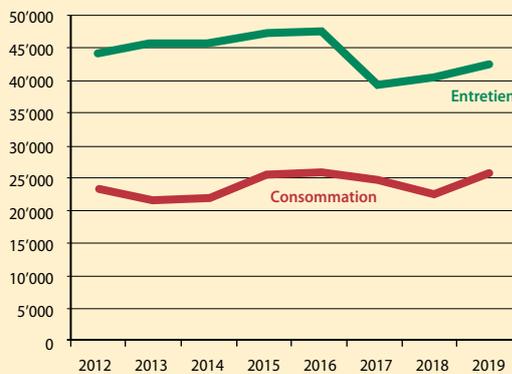
Dans la continuité des années précédentes, chaque installation d'un nouveau point lumineux fait l'objet d'une étude afin de rationaliser la consommation d'énergie et le coût y relatif, ainsi que les futurs frais d'entretien.

En 2019, des points lumineux ont été installés en remplacement d'anciennes sources lumineuses ou en complément de l'éclairage existant portant le nombre de points lumineux total sur la commune à 610. L'âge moyen des luminaires de la commune est de 8.5 ans.

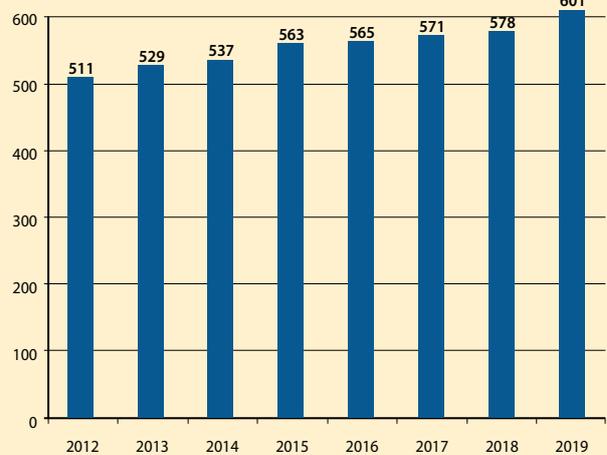
Evolution de la consommation d'énergie (kWh)



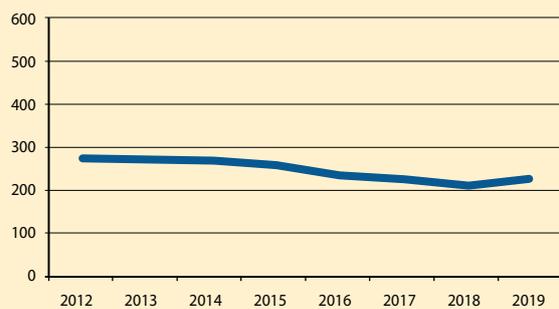
Evolution des coûts d'entretien et de consommation



Evolution du nombre de luminaires



Evolution de la consommation par luminaires (kWh)



L'augmentation de la consommation électrique est due d'une part au fait que 23 luminaires, comprenant de nouvelles installations ont été inclus dans le contrat d'entretien Lumina des SIG en 2019. Et d'autres part, au fait que les SIG indiquent, depuis 2019, la puissance de toutes les installations propriétés communales sous compteur, c'est-à-dire également des installations alimentées par des bâtiments communaux et qui jusqu'ici n'étaient pas pris en compte, par exemple les lanternes du parc Rivollet sont alimentées via la Mairie ou encore les luminaires du parc des Rayes par le parking.

Sécurité

Contribution communale pour l'acquisition d'un nouveau bateau par la société de Sauvetage du Léman (SSL)

La Société internationale de sauvetage du Léman, section de la Belotte-Bellerive, a été contrainte de remplacer son unité d'intervention « Lémano 248 » vieille de 25 ans.

Engagée dans plus de 1'000 interventions au cours de sa carrière dans la section, sans compter les nombreux exercices de formation pour les équipages, bien que totalement rénovée en 2008, elle accusait une certaine usure qui la rendait potentiellement dangereuse pour des interventions dans des conditions météorologiques souvent très contraignantes.

Tant la commune de Collonge-Bellerive que la commune de Cologny ont toujours soutenu les divers projets de cette section et subventionnent annuellement une partie des frais de fonctionnement de cette société.

Après une étude de marché approfondie, la société a choisi d'acquérir un bateau de manufacture suisse pour un montant total de 365'000 F. Chacune des communes a décidé de s'engager pour un montant de 120'000 F, le solde étant financé par d'autres donateurs.

Lors de la séance du 30 septembre 2019, le Conseil municipal a approuvé la délibération D19-23 relative à l'octroi d'une subvention d'investissement d'un montant maximal de 120'000 F.

Projet « Save a life » – installation de cinq défibrillateurs

L'installation de cinq défibrillateurs a été réalisée en 2019, à la suite de la décision de la commission Sécurité, d'entrer en matière pour mettre en place ce projet sur la commune.

Il comprend la location, l'installation et l'entretien de cinq défibrillateurs en accès public dans le cadre du projet défendu par l'association Swiss Emergency Responders. Pour mémoire, celle-ci a pour objectif d'augmenter la survie post-arrêt cardiorespiratoire (ACR) en milieu extra-hospitalier par la mise en place d'un réseau de premiers répondants à même d'utiliser lesdits défibrillateurs. Cette association, en collaboration avec l'administration communale, a été chargée de piloter la gestion de ce projet.

Les cinq nouveaux défibrillateurs ont été installés à des endroits de passage importants sur le territoire communal, soit : la Pallanterie (route de Compois 6), le Vieux-Vésenaz (caisse du parking des Rayes), le nouveau bâtiment de logement du Pré-d'Orsat, à côté de l'entrée de la pharmacie, l'épicentre et la plage de la Savonnière pour les défibrillateurs extérieurs. La salle communale est également équipée d'un appareil. Enfin, deux appareils se trouvent en permanence dans les véhicules de la police municipale.



Police municipale



Les prestations de la police municipale aux communes liées par la convention intercommunale se répartissent de la manière suivante, au 31 décembre 2019 :

Anières : 70% ; Choulex : 30% ; Collonge-Bellerive : 480% ; Corsier : 50% ; Gy : 10% ; Hermance : 30% ; Jussy : 10% (dès septembre 2019) ; Meinier : 30%

Nouveautés

Cette année fut marquée par la signature, avec la commune de Jussy, au mois de septembre 2019 d'un avenant à la convention intercommunale liant les différentes communes sur lesquelles la police municipale intervient.

Cette commune, qui a bénéficié des services de la police municipale de Thônex jusqu'à la fin du mois d'août, allait se retrouver démunie de présence d'agent de la police municipale. La signature de cet avenant a permis d'étendre les compétences de la police municipale de Collonge-Bellerive, dans l'attente de l'élaboration d'une nouvelle convention qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Pour renforcer le contrôle du stationnement à durée limitée et éviter la présence de voitures « ventouses » sur l'en-

semble des communes, il a été décidé de recruter pour le 1^{er} janvier 2020 un ou une contrôleur-euse du stationnement à un taux d'activité de 50%.

Par ailleurs, pour la commune de Collonge-Bellerive, une patrouilleuse scolaire a été engagée au 1^{er} avril pour remplacer un patrouilleur parti à la retraite.

La vie du poste

A la fin de l'année 2018, les agents ont dû remplacer au pied levé le patrouilleur scolaire affecté au passage pour piétons situé à la route de Thonon 65. Cette tâche a dû être assurée jusqu'au 29 mars 2019 par l'ensemble des agents, dans l'attente de l'arrivée de la nouvelle collaboratrice. Cela a nécessité des ajustements du planning (présence 4 fois par jour).

Les canidés ont occupé la police municipale durant toute l'année, plus particulièrement les chiens divagants. Dans la plupart des cas, le détenteur n'étant pas joignable, l'animal a été emmené à la fourrière cantonale située sur la commune de Collex-Bossy. Pour rappel, tout détenteur de chien doit prendre les précautions nécessaires afin que

son chien ne puisse pas lui échapper, blesser, menacer ou poursuivre le public et les animaux, ni porter préjudice à l'environnement, notamment aux cultures, à la faune et à la flore sauvages (Loi sur les chiens, LChiens M 3 45). Les déjections canines sont également une triste réalité et se multiplient sur l'ensemble des communes (trottoirs, espaces verts, chaussées, forêts, bois, etc.) malgré l'obligation faite au détenteur ou promeneur du chien de les ramasser sur le domaine public, les cultures et les espaces naturels (art. 21 de la LChiens). Les cultures et les vignes sont malheureusement touchées par ce phénomène qui peut avoir des effets néfastes, plus particulièrement sur les bovidés qui ingurgitent du fourrage souillé par les déjections.

Durant la période estivale, il a été mis en place en collaboration avec la police du lac, le poste de la Pallanterie et la Compagnie générale de navigation, une surveillance du débarcadère de la commune d'Hermance. Cette action a pour but d'empêcher les nageurs de plonger à l'arrivée des bateaux de ligne et de s'accrocher à ces derniers lors de leur départ pour des questions de sécurité, tant pour les nageurs que pour le capitaine du bateau.

Le règlement sur les bains publics (RBains, F 3 30.03) indique qu'il est interdit aux baigneurs de se rendre à la nage dans la ligne de parcours ordinaire, à l'heure de passage des bateaux assurant un service public ; de se tenir à une distance inférieure à 100 m des bateaux en marche des entreprises de navigation publiques ; de s'accrocher aux bateaux des entreprises assurant un service public (même lorsqu'ils stationnent) et de plonger à partir des débarcadères utilisés par des bateaux assurant un service public.

Il faut relever l'augmentation des incivilités en rapport avec la Loi sur la circulation routière telle que le stationnement sauvage, l'utilisation du téléphone portable, le franchissement d'une ligne de sécurité, le parage à des endroits où

l'arrêt est interdit, la circulation sur des chemins interdits à la circulation. En comparaison, en 2018, 4343 amendes ont été apposées, contre 5478 en 2019.

Des contrôles réguliers sont organisés en collaboration avec la police cantonale (poste de la Pallanterie), sur des chemins et routes interdits à la circulation. Ces contrôles visent à éviter que s'installe une circulation de transit d'automobilistes cherchant à éviter les traditionnels ralentissements du début de matinée et de fin de journée sur les axes principaux (routes d'Hermance, de Thonon et de Jussy).



La police municipale entretient toujours une excellente collaboration avec le poste de la Pallanterie.

Cette collaboration se pratique dans une dynamique de bon sens. Elle se fait entre autres dans le cadre des échanges de renseignements hebdomadaire, des patrouilles mixtes de proximité, lors des manifestations et des actions menées dans les classes de 8P des communes.

Ces actions ont pour but de sensibiliser les élèves sur différents sujets, dont le passage de l'école primaire au cycle d'orientation, les réseaux sociaux, le vivre ensemble, les incivilités, le racket, le bizutage et tout autre sujet que les élèves abordent lors de ces rencontres. Les travailleurs sociaux hors murs (TSHM) participent aussi à ces séances et présentent leur travail, le réseau mis en place avec les différents partenaires (police, concierges, police municipale, etc).



Quelques chiffres

- 6 agents, 1 contrôleur du stationnement, 1 adjointe administrative ;
- 8 communes ;
- 3 véhicules automobiles de patrouille, dont 1 attribué au contrôleur du stationnement ;
- 5 vélos électriques ;
- 198 remplacements d'un patrouilleur scolaire ;
- 68 patrouilles nocturnes ;
- 201 séances diverses ;
- 5'478 amendes d'ordres délivrées en 2019 (Anières 543, Choulex 193, Collonge- Bellerive 2'842, Corsier 318, Gy 62, Hermance 488, Meinier 375) ;
- 20 procédés de réclame ;
- 2 terrasses.

Pour mémoire les demandes de manifestation traitées :

2016	2017	2018	2019
31	15	17	23

Police municipale

Chemin du Vieux-Vésénaz 35 - 1222 Vésénaz

☎ 022 752 52 52 24h/24 apm@collonge-bellerive.ch

L'arcade est ouverte au public du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00.

Ressources humaines

Suite à un accident lors d'une formation sur les techniques et tactiques d'intervention, un agent a été absent durant une longue période. Toutefois, les différentes missions et réquisitions dévolues à la police municipale ont été en tout temps assurées par le reste de l'équipe, sur l'ensemble des communes partenaires.

Denis Mégevand, Sergent-major, Chef de poste



Poste de police de la Pallanterie

Le poste de police, situé route de La-Capite 249 – 1222 Vésénaz, est aujourd'hui composé de 10 policiers. L'effectif de ce poste est donc légèrement à la baisse par rapport à l'année précédente (cette situation est liée au nombre de stagiaires sortant de l'école de police). En collaboration étroite avec les collègues du poste de police de Chêne, les policiers assurent la sécurité des communes qui composent la région «Lac-Arve». Principalement dédié à la police de proximité, leur champ d'action est large. Précisons également qu'une partie de l'effectif, soit 6 policiers, s'occupe des réquisitions urgentes, du lundi au vendredi.

Pour autant, les communes ne sont pas laissées à l'abandon durant les plages horaires qui ne sont pas couvertes par le poste du secteur. En effet, les agents de Police-seours prennent le relais.

L'îlotier du poste maintient des contacts privilégiés avec les autorités de la commune, la police municipale et les écoles, tant primaires que secondaires. A ce sujet, il est bon de préciser qu'il intervient chaque année, en collaboration avec la police municipale et les travailleurs sociaux hors murs, dans les classes de 8ème primaire, afin de sensibiliser les futurs élèves du cycle d'orientation sur divers thèmes d'actualité. C'est également, pour nous, l'occasion d'établir un contact privilégié avec ces jeunes.



L'îlotier n'est évidemment pas seul dans cette tâche. Il collabore étroitement avec l'enquêteur de sécurité publique du poste, lequel s'investit particulièrement dans des missions de police judiciaire de proximité (enquêtes nécessitant des investigations particulières pouvant, parfois, s'inscrire dans le temps).

Au sujet de l'activité statistique du poste de police de la Pallanterie pour l'année 2019, elle se résume de la manière suivante.

Les interventions (réquisitions urgentes, appels divers, accidents, contrôles de personnes etc.) sont une nouvelle fois légèrement à la baisse (10%). En effet, la Police est intervenue à 877 reprises sur la commune de Collonge-Bellerive en 2019 (contre 1'070 en 2017, 965 en 2018). Bon nombre de ces interventions sont étroitement liées aux différents contrôles de personnes et/ou véhicules effectués durant l'année (travail d'initiative des policiers et collaboration avec la police municipale au travers d'actions communes).

Après une hausse significative en 2018, les vols et les dommages à la propriété sont, à nouveau, à la baisse (respectivement 12% en moins pour les dommages à la propriété et 22% en moins pour les vols). Ponctuellement, des déprédations sont commises à proximité des lieux de

rencontre pour les jeunes ou à des endroits isolés qui, malgré l'excellente collaboration entre les services de la Police et ceux de la police municipale, échappent à une surveillance directe. Malgré tout, un grand nombre d'affaires ont été résolues par les services de police.

En ce qui concerne les cambriolages, les points suivants sont à préciser: les efforts consentis en matière de prévention, par le biais de l'action **GE_veille** et l'arrestation d'auteurs ont sans doute permis d'éviter l'explosion de ce genre de délit. En termes de chiffres, nous relevons, une fois de plus, une baisse conséquente de 17 %(- 23% en 2017, 5% de moins en 2018) du nombre de cas survenus sur la commune. Ce point est réellement au centre des préoccupations et tout est mis en œuvre pour faire recu-

ler ce genre de délits. **La prévention et l'attention de chacun sont aussi les meilleurs moyens pour lutter contre ce phénomène. N'hésitez pas à faire appel aux services de la Police (117) en cas de doute.**

Dans le domaine de la circulation, il sied de préciser que le nombre des accidents est stable (tendance confirmée par rapport aux chiffres de 2017 - 2018), malgré une densification constante du trafic automobile (83 accidents en 2018 et 86 en 2019). Des campagnes PréDiRe (prévention - dissuasion - répression) continueront à être organisées lors de chaque rentrée des classes. Conjuguées aux patrouilles quotidiennes et aux actions communes organisées régulièrement, elles contribueront au fait de maintenir au mieux cette tendance.

Dans un esprit de partenariat durable avec la population et l'ensemble des institutions publiques et privées, notamment les communes, la police de proximité contribue à la cohésion sociale et travaille en résolution de problème. C'est pour cela que la sécurité étant l'affaire de tous, quelques règles simples afin de se prémunir contre la majorité des délits énumérés ci-dessus doivent être observées :

- **A domicile, toujours bien fermer portes et fenêtres**, y compris si on est dans la maison, sur la terrasse, à l'étage ou au sous-sol. Il est important de vider régulièrement sa boîte aux lettres. Mettre ses valeurs (bijoux, argent) en sécurité, à la banque ou dans un coffre. Ne pas laisser entrer d'inconnus dans son logement. Même pour une demande d'assistance, il faut laisser le requérant devant la porte, mais en aucun cas seul et sans surveillance dans le domicile. **EN CAS DE DOUTE, COMPOSEZ LE 117.**

- **Escroqueries dites «du faux neveu»**: les auteurs de ces délits s'adressent principalement aux aînés. Ils ont pour objectif de se faire remettre des sommes d'argent sou-

vent conséquentes. Ils agissent par téléphone (appel téléphonique fréquemment émis en langue allemande ou italienne). L'appelant se fait passer pour un familier (neveu, nièce, etc.). Il insiste sur le fait qu'il finalise une transaction financière (maison, appartement, voiture, ...) et qu'il manque la somme de CHF.... Il dit ne pas pouvoir se déplacer personnellement, envoie une personne de confiance (faux notaire, secrétaire de notaire). Il demande finalement à sa victime de remettre l'argent à la personne de confiance au pied de l'immeuble. **La victime fait toujours l'objet d'un harcèlement téléphonique tout au long du processus!** Mettez donc immédiatement un terme, poliment et fermement, à tout appel téléphonique douteux.

- **Vols à l'astuce dits «à la fausse qualité»**: ces vols sont commis par des délinquants se présentant au domicile de leurs futures victimes en se faisant passer pour: des policiers (toujours en tenue civile), plombiers-storistes, assistantes sociales, pharmaciennes, employés de régie, de mairie, personnes faisant signer une pétition, personnes désirant un verre d'eau, personnes désirant aller aux toilettes.

On relève également une recrudescence de cas liés à des individus peu scrupuleux qui tenteront, par tous les moyens, de vendre des services (nettoyages de toiture, de cour intérieure, réfection de volets, travaux d'entretien divers). Ils se présenteront à domicile avec des véhicules souvent immatriculés en Suisse et proposeront des tarifs très/trop avantageux. L'évolution des travaux entrainera inmanquablement une hausse exponentielle du montant final de la facture. Les travaux sont de très mauvaise facture et des dégâts sont souvent commis. Il est donc évident qu'il s'agit d'une escroquerie. Par conséquent :

N'ouvrez pas la porte à un ou des inconnus. Composez le 117 (urgences police), afin que nous puissions procéder aux levées de doute. Vous ne dérangez jamais la Police.

Quel que soit le délit dont vous avez été victime, n'hésitez pas à contacter la Police pour déposer plainte. La police

sera avisée et pourra orienter, de manière adéquate et proportionnée, ses moyens.

Alexandre VAUTHEY, Sergent-chef, îlotier, Police de la Pallanterie

Gendarmerie de la Pallanterie

Route de La-Capite 249 - 1222 Vésenaz ☎ 022 427 63 30

En cas d'urgence composez le 117 (laissez sonner, ne raccrochez pas).

L'accueil du public est assuré du lundi au vendredi de 16h00 à 18h30.

L'accueil **téléphonique** du public est assuré du lundi au vendredi de 08h00 à 18h00. En dehors de ces heures, les unités de POLICE SECOURS patrouillent et interviennent sur le secteur de la Pallanterie.

Compagnie des sapeurs-pompiers

Service du Feu de Collonge-Bellerive



Rapport d'activités

L'effectif au 31 décembre 2019 de la compagnie des sapeurs-pompiers de Collonge-Bellerive est de 41 sapeurs : 1 Commandant, 1 Premier-lieutenant, 2 Sous-officiers supérieurs, 8 Sous-officiers, 2 appointés, 25 sapeurs, 2 recrues

L'année 2019 a été marquée par un gros orage, le 15 juin, qui a duré une vingtaine de minutes. Celui-ci a généré 26 heures d'engagement de la part des sapeurs de la compagnie pour répondre à 94 alarmes qui ont nécessité une intervention. La compagnie a également pu compter sur l'entraide des compagnies voisines d'Arve et Lac et le SIS pour venir en aide à tous les Collongeois sinistrés.

Durant cette année, la compagnie a totalisé 124 interventions sur alarme : 104 fois seule et 20 fois en mixte avec les hommes du Service d'Incendie et de Secours. Comme on peut le constater sur les statistiques, les interventions en raison des inondations du 15 juin ont été à l'origine de la majorité des sorties de la compagnie.

Cependant, il y a également eu deux incendies de villa durant l'année, à la Repentance et au Vieux-Vésénaz. Ces incendies ont demandé un important déploiement de moyens et de personnel. La compagnie a collaboré avec le SIS et la compagnie de Corsier, venue en renfort.

La compagnie de Collonge-Bellerive fait partie du regroupement intercommunal « SP XXI » CoHerAn & Co. Ce regroupement est constitué des compagnies de Corsier, Hermance, Anières et Collonge-Bellerive.

Il est composé de 17 chefs d'interventions, qui assument les 52 semaines de garde sur les 4 communes.

Pour l'année 2019, le service de piquet a géré 196 interventions, 164 en mode seul et 32 en mixte avec le SIS.

La compagnie a participé aux manifestations communales comme les promotions scolaires et a assuré la sécurité du feu du 1^{er} Août.

Interventions 2019

- incendies incendies : 13
- inondations : 80
- animaux : 3
- arbres : 9
- insectes : 2
- prévention voie publique : 15

Interventions sapeurs-pompiers professionnels du S.I.S. 2019 (sans les ambulances)

Alarmes automatiques	17
Animaux	4
Ascenceurs	6
Déblaiements	4
Divers	1
Fumées	2
Incendies	11
Inondations	8
Matières dangereuses	8
Odeurs	5
Prévention	10
Sauvetages	12
Technique	1
Total	89

Interventions S.I.S. 2019 ambulances

Ambulances	10
Total des interventions S.I.S. 2019	
Total	99



Jeunes sapeurs de Collonge-Bellerive

En 2019, l'effectif des jeunes sapeurs (JSP) de notre compagnie était fort de 20 jeunes, encadrés par le Capitaine Denis Wyss et toujours activement soutenu par 6 moniteurs. Nous ne pouvons que remercier le Capitaine Denis Wyss pour son initiative en la matière, ainsi que pour les résultats obtenus. Les JSP participent activement à la vie de la compagnie et de notre amicale tout au long de l'année (Journée de démonstration, fête des promotions et Fête nationale).

Recrutement

La compagnie est toujours à la recherche de personnes, entre 18 et 35 ans, souhaitant devenir sapeur-pompier. Une formation de qualité est dispensée et permet de participer activement aux activités au service de la population. Pour de plus amples informations, les sites internet sont à disposition : www.pompiers-collonge.ch et www.jspcb.ch



La compagnie tient à remercier tous les sapeurs pour leur dévouement et le temps qu'ils consacrent à la compagnie. Ce sont beaucoup d'heures de formations et d'interventions qu'ils ne passent pas au côté de leurs proches.

Luis Souto, Capitaine

Organisme Régional de Protection Civile Lac (ORPC Lac)

Anières – Collonge-Bellerive – Cologny – Corsier – Hermance



Rapport Annuel

La Protection Civile (PCi) fait partie du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports. Elle est réglementée par les lois fédérales et cantonales qui assurent le cadre de l'organisation, mais ce sont les cantons et les communes qui en sont principalement responsables. Le 20 décembre 2019, la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) a été adoptée à l'unanimité, lors du vote final, par le Conseil national et par le Conseil des États. Avec la révision de la LPPCi, le Conseil fédéral entend moderniser le système de protection de la population et l'orienter sur les dangers et les risques actuels. Son entrée en vigueur se fera le 1er janvier 2021.

Selon l'analyse des risques, les cinq principaux phénomènes à redouter sont le blackout électrique, la pandémie, le terrorisme, la pénurie d'électricité ainsi que la canicule. Face aux catastrophes ou dans les situations d'urgence, la PCi, en tant que partenaire durable, permet de prolonger l'effort et soutenir les autres partenaires de la sécurité. Ceci se reflète dans sa structure, son instruction et son équipement.

Quelques faits marquants en 2019

Test du dispositif d'alarme à la population, au moyen du système Polyalert, a parfaitement fonctionné pour les cinq communes de la région, comme pour l'ensemble du canton. En cas d'alerte réelle, l'application www.alertswiss.ch, permet de recevoir les principales informations concernant les événements qui surviennent dans toute la Suisse.



Occupation d'Abri public, montage des lits et tables dans une partie du parking du Quadrilatère, à Collonge et exercice de simulation de mise à l'abri de la population.

Mise à jour des inventaires de biens culturels et du Concept opérationnel de distribution des pastilles d'iode en cas de menace nucléaire.

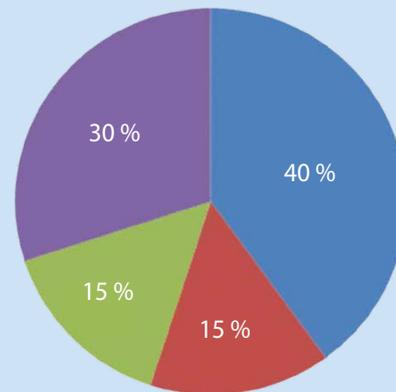
Intervention des pionniers dans un scénario de catastrophe naturelle et sauvetage.

Réalisation des travaux d'aménagement de la forêt et du chemin pédestre au Vallon d'Hermance.

Collaboration, avec d'autres partenaires de la sécurité, lors d'interventions au profit de la collectivité (Tour de Romandie, Marathon pour l'UNICEF, Ecotrail, Triathlon, Course de l'Escalade) pour des missions de sécurité et trafic, fermeture des routes, déviation des automobiles, premiers soins et surveillance.



L'Organisme intercommunal de protection civile Lac (ORPC Lac) a une structure de compagnie, dirigé par un commandant et son état-major, composé de 12 membres - y compris l'office pour l'administratif, responsables de l'un des domaines d'activité cités sur le graphique ci-dessous :



- Protection de la population et des biens culturels
- Aide à la conduite : suivi, télématique, atomique, biologique et chimique
- Logistique : entretien, constructions et matériel, subsistance
- Appui et pionniers

Nos cours de répétition permettent aux astreints des différents domaines d'avoir l'occasion d'accomplir leur service obligatoire et de mettre à jour leurs compétences. L'actualisation des diverses listes de contrôle est effectuée et transmise à l'Office cantonal de la population et des affaires militaires (OCPAM).

Grands exercices d'engagement

En cas de catastrophe réelle ou de situation d'urgence se déroulant sur le territoire genevois et/ou régional, les autorités décrètent la mise sur pied de l'Organisation en cas de catastrophe et de situation exceptionnelle (ORCA GE).

En 2019, cette organisation s'est déployée ainsi que les formations de l'état-major cantonal de conduite et spécialistes, sous l'autorité du Conseil d'Etat et d'autres autorités cantonales, fédérales et françaises. Il était question de tester la planification générale du dispositif et l'accompagnement au quotidien des différentes cellules intégrées dans l'organisation (Police, Centrale d'Alarme, Accueil et identification, Protection Civile, Sapeurs-pompiers, Sanitaire, Logistique, Nucléaire, Radiologique, Biologique et Chimique) avec l'aide des commandants des trois entités « Feux bleus », en charge de la supervision stratégique du dispositif.

CONFINE TRE

Cet exercice d'une journée (13 septembre 2019) a traité de la thématique d'un accident de train dans le dispositif CEVA et la zone frontrière, avec 900 intervenants, dont la PCi, et 1200 figurants.

Exercice LUX 19

Entraînement avec l'armée, la police et les autorités civiles, du 30 septembre au 8 octobre 2019, dans le cadre d'un engagement subsidiaire de sûreté réunissant pour la première fois, un dispositif de grande envergure pris à courte échéance, afin d'assurer la protection de la population et celle de l'aéroport international de Genève, dans un contexte de terrorisme.

ERNS 19

Après avoir été confrontés en 2014 à une pénurie d'électricité et une pandémie de grippe, les partenaires du Réseau national de sécurité se sont exercés du 11 au 13 novembre 2019. Le Conseil fédéral a décidé que le scénario devait traiter la conduite stratégique sous une menace terroriste durable, à travers des attaques à l'encontre d'infrastructures critiques, du chantage et des menaces d'attentats. Le Conseil fédéral a souhaité également renforcer la collaboration entre la Confédération et Genève dans le domaine de la préparation et la conduite d'exercices, d'intensifier l'interopérabilité régionale, nationale et internationale, ainsi que tester la communication de crise sur des scénarios complexes.

NRBC 19

Durant cinq jours (8 au 12 novembre 2019), les forces de sécurité et de secours de Genève, l'armée (spécialistes NRBC de Spitz), ainsi que des partenaires français ont été mobilisés dans le cadre d'un exercice, afin de tester le dispositif en cas de catastrophes de type NRBC, soit nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques. Cela concerne aussi les actes de terrorisme. Un premier exercice simulant un feu et un accident chimique sur le site de Firmenich à Meyrin, suivi d'un autre dans le Stade de Genève, ayant pour scénario une bombe radiologique et une contamination radioactive, ont été organisées.

Forum des Réfugiés

Chefs d'Etat et ministres se sont retrouvés du 16 au 18 décembre 2019 à Genève, à l'invitation du Haut-commissariat pour les réfugiés, à l'occasion du premier forum mondial consacré à la question. Grande mobilisation de la Police. L'Armée a renforcé la police aérienne et la PCI est restée en arrière-plan pour intervenir avec des missions de transport.

Quelques difficultés et actions diverses

Période de sécheresse et d'orages d'une intensité exceptionnelle en juin et début juillet, touchant plusieurs bâtiments privés et publics. Les fortes pluies ont provo-

qué durant une bonne partie de l'année des inondations affectant la vie courante du PC et de l'abri communal situé au chemin du Pré d'Orsat, en raison du chantier de l'immeuble du Quadrilatère 2.

Finalisation du remplacement des raccordements analogiques et ISDN selon le concept fédéral par la technologie IP dans les constructions protégées (postes d'attente) de Collonge-Bellerive, Cologny et Corsier validés par les autorités cantonales.

Utilisation des locaux et abris PCI à des fins civiles, comme dortoirs, pour divers types d'événements associatifs (IBG, Marathon volontaires, Ecole d'Ambulanciers, Université de St-Gall, Société nautique, Léman Aviron, Samaritains).

Renouvellement des autorités responsables au niveau fédéral et cantonal. La mune de la sécurité cantonale poursuit son cours.

Pour toutes questions ou besoin d'information concernant la Protection Civile, prière de contacter le commandant Erwin Leitner à l'Office intercommunal de l'ORPC Lac, Chemin des Rayes 3, CP 231, 1222 Vérenaz. ☎ 022 840 44 98
orpclac@collonge-bellerive.ch

Sports, culture, loisirs

Sports, aménagements sportifs

Club de football FC St-Paul

Chemin de la Californie 34

Une motion intitulée « FC St-Paul et son stade : discutons ensemble du futur » a été votée à l'unanimité le 20 juin 2017 par le Conseil municipal. Le texte soulève des questions se rapportant à l'utilisation du site de la Californie, à la planification de nouveaux équipements sur cet espace, à la fin de l'autorisation d'exploiter le terrain B situé le long de la route de La-Capite, ainsi qu'au développement d'activités au centre sportif de Rouelbeau (CSR).

Pour mener cette réflexion et étudier la situation selon une approche globale et participative, la mise sur pied d'une commission ad-hoc nommée commission ad hoc « Stade de la Californie » a été instituée par le Conseil municipal lors de sa séance du 26 septembre 2017. L'essentiel du travail d'analyses et de propositions de cette commission a été réalisé durant l'année 2018 et a conduit au vote par le Conseil municipal de la délibération D19-16 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 65'000 F, destiné à la création d'un aménagement



sportif public sur l'espace en matière calcaire du stade de la Californie sur les parcelles N° 3439 et N° 7336 de la commune de Collonge-Bellerive.

Cette étude de faisabilité identifie l'accès au site avec un bâtiment délimitant l'enceinte du stade, principalement constitué d'un large couvert (ombre) sous lequel sont prévus les installations techniques et les sanitaires. A l'intérieur du périmètre, diverses activités sont proposées : un terrain de sport en revêtement synthétique de 30/20 m, un équipement d'agrès de type « urban training » et un espace de jeux en sol souple pour les enfants. Des plantations d'arbres et de végétation basse participeront à rendre le site accueillant pour un public de tout âge. Ce projet fera l'objet d'une demande en autorisation de construire en 2020.

Le comité du FC St-Paul, en sa qualité d'utilisateur des infrastructures, a été invité à donner son point de vue dès le début des travaux de la commission. Afin de faciliter l'exploitation et la sécurité du site, il a été convenu de séparer physiquement la partie ouverte à toute la population de la partie utilisée par le club (terrain A, buvette, vestiaires). La commune va également faciliter et renforcer la participation du club au centre sportif de Rouelbeau, en particulier en complétant ou améliorant les infrastructures à disposition (terrains synthétiques, vestiaires, etc.) sachant que le terrain B, situé à la route de La-Capite, ne pourra plus être utilisé, la prolongation de l'autorisation précaire d'exploitation du terrain demandée par la commune ayant été refusée par le canton.

Groupement intercommunal du centre sportif de Rouelbeau (CSR)

Doté principalement de terrains de football et de courts de tennis, ce centre, qui a fêté ses 10 ans en juin 2018, offre aux clubs de football de Meinier et du FC Saint-Paul des espaces d'entraînement performants. S'y trouvent également des terrains de beach-volley, de basket et de pétanque, ainsi que de nouveaux équipements de sport d'extérieur (urban training). Un objectif à court terme est de transformer certains terrains de football actuellement en gazon naturel par une surface en gazon synthétique et augmenter le nombre de vestiaires. Une réflexion est en cours pour la planification d'autres installations, comme la création d'une salle multisports. La possibilité d'accroître les participations financières de Collonge-Bellerive et d'autres partenaires éventuels est au programme pour 2020.

La motion (M15-01), acceptée par le Conseil municipal le 3 février 2015, demandant d'étudier un projet de bassin de natation intercommunal avec les communes d'Arve et Lac, a relancé la discussion en élargissant le périmètre d'implantation.

Une réflexion globale s'est axée sur le site de Genève-Plage, où la possibilité d'insérer un projet de piscine intercommunale pourrait être envisagée (voir projet présenté sous Aménagement page 12).

Patinoire saisonnière

Chemin des Rayes 8

Cette installation a fonctionné du 5 décembre 2019 au 16 février 2020 sur la place multi-usages du parking des Rayes, qui offre également la possibilité de louer des patins, de se désaltérer et se restaurer à la buvette. Depuis quelques années, les mois de novembre sont particulièrement doux, c'est pourquoi il a été décidé de décaler l'ouverture de la patinoire au mois de décembre. Environ 1140 personnes ont ainsi pu profiter de la patinoire entre l'ouverture et fin décembre 2019. Sur l'ensemble de la saison, plus de 3000 personnes ont utilisé ces installations au cours de cette 10^{ème} année d'exploitation.

En 2019, grâce à l'installation d'un système de télégestion, prenant en compte l'ensoleillement, la température, les précipitations, etc., le refroidissement de la glace a été optimisé.



Tennis Club de Collonge-Bellerive (TCCB) : aménagement extérieurs

Chemin de Relion 22

Le Tennis-Club de Collonge-Bellerive est situé au chemin de Relion à Collonge, à proximité immédiate d'une zone de villas. Les aménagements extérieurs actuels datent de la construction du club en 2004-2005 : la commune a investi (D04-15 du 21 juin 2004) pour améliorer les espaces sportifs (changement de revêtement des courts, construction d'une halle, réfection des vestiaires, entretien du restaurant), mais les aménagements extérieurs n'avaient pas été refaits.

Le 6 novembre 2017, la motion (M17-08) relative à la mise en place de nouveaux aménagements extérieurs pour le TCCB a été acceptée par le Conseil municipal. Le cadre de l'étude a été défini en lien avec le TCCB. Suite au crédit d'étude de 80'000 F et à la délibération votée le 25 septembre 2018 (D18-21), un projet a été présenté aux commissions Sports, Aménagement et Bâtiments et logement ; le Conseil municipal a voté, le 17 décembre 2019, la délibération (D19-39) relative à l'ouverture d'un



crédit d'engagement de 2'500'000 F, destiné au projet de réaménagement des espaces extérieurs et adaptation des bâtiments mis à disposition du Tennis Club de Collonge-Bellerive (TCCB).

Le tennis club se situe sur la zone sportive de la parcelle N° 8117 de la commune de Collonge-Bellerive. Il est limitrophe avec la zone de verdure qui remonte jusqu'au parc Rivollet. Le projet envisagé reste complètement intégré dans cette zone sportive, il ne s'étend pas sur la zone de verdure, le plan d'affectation des sols est respecté. Le site compte 8 courts, dont deux couverts à l'année et deux couverts durant l'hiver. Il comprend également deux bâtiments, l'un destiné aux vestiaires, l'autre au club-house (restaurant et secrétariat).

L'intervention porte sur le réaménagement des espaces extérieurs (entrée du Club, cheminements et espaces autour des courts et du club-house), la démolition du court N°4 et son remplacement par deux terrains 4 et 4b, la construction d'un padel-tennis au sud des deux nouveaux courts.

Les aménagements extérieurs prévus dans ce projet traitent les différents espaces constitutifs du site :

- la zone située à l'entrée du site sera retravaillée de sorte à créer une entrée principale au Tennis Club ;
- les cheminements seront refaits dans un matériau unitaire ;
- l'espace triangulaire situé au centre du site sera aménagé en placette et permettre aux usagers de regarder sur les différents courts ;
- la terrasse du restaurant s'intégrera dans le plan des espaces communs ;
- le projet prévoit un nouveau système d'arrosage, de nouvelles plantations et la mise en place d'un nouveau concept d'éclairage. Les revêtements et matériaux prévus sont en partie du même type que ceux utilisés pour le traitement des espaces publics dans la commune, soit du béton désactivé ;
- en complément des équipements liés au tennis, il est prévu d'aménager un petit espace de pétanque au nord du site et de construire un bâtiment destiné à recevoir le secrétariat du Club.



Sociétés sportives

Durant l'année 2019, la commune a octroyé un soutien financier aux sociétés, associations ou événements suivants : Association Antécimes, Club d'aviron de Vézenaz, FC St-Paul, Club de judo, Tennis-Club, Karaté Club de Collonge-Bellerive, La Californienne-Club de pétanque, Collonge Basket-ball Club, Société de gymnastique, Club nautique de la baie de Corsier, Club de l'étrier, Hermance Région Rugby Club (HRRC), Ski-Club de Meinier, Wake sport society.

D'autres demandes de subventions ont fait l'objet d'attributions ponctuelles accordées directement par le Conseil administratif. Une demande de dépassement de 9000 F a été votée en fin d'année pour répondre aux demandes supplémentaires arrivées en cours d'année de l'année. De plus, lors de la séance du Conseil municipal du 11 mars 2019, l'assemblée a accepté les conditions d'octroi d'une **subvention de 100 F par enfant âgé entre 8 ans et 18 ans pour la participation à un camp de sport** d'une semaine organisé par une structure suisse.

Lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2019 et sur recommandation de la commission Sports, l'assemblée a modifié une condition d'octroi de cette subvention en étendant l'âge des bénéficiaires de 6 ans à 18 ans. En 2019, ce sont ainsi 113 subventions qui ont été distribuées pour des jeunes ayant participé à des activités sportives pour un total de 11'230 F (deux subventions de 65 F).

Culture et loisirs

Giratoire des Tattes : ça s'en va...et ça revient !

Lancée il y a quatre ans en collaboration avec le Musée d'art moderne et contemporain de Genève – sous l'égide de Christian Bernard, alors directeur général du Mamco – l'exposition temporaire du Giratoire des Tattes a entamé son second cycle début 2019.

A mi-chemin entre les carrefours de la Pallanterie et de Vézenaz, cet aménagement routier est placé sous le symbole du mouvement. Celui d'abord des véhicules qui empruntent quotidiennement l'axe central de la route de Thonon. Celui ensuite des affiches dues au talent de 18 artistes contemporains suisses, lesquelles se succèdent tous les deux mois sur le site. Celui enfin des opinions exprimées sur cette démarche, adorée par certains et critiquée par d'autres, en un débat parfois soutenu.



Pour cette réédition, le décor servant d'écran aux œuvres de Joëlle Flumet, Christian Floquet, Josse Bailly et Emilie Ding notamment a été revu. Les galets clairs ont ainsi laissé la place à une végétation contrastée, parfois exubérante, à l'image sans doute de l'imagination et de la créativité des artistes exposés.

Ce second tour sera l'occasion, pour les visiteurs de la commune, de porter un nouveau regard sur ces affiches, par ailleurs commentées et présentées sur le site internet de la commune. Peut-être même les avis évolueront-ils ?



Vézenaz : une fenêtre avec vue s'ouvre au cœur du village !

Au centre de Vézenaz, le giratoire de la route de Thonon voit passer des milliers de véhicules par jour. Très fréquenté, le site a longtemps été dominé par une grande façade borgne. A l'occasion de la rénovation de l'immeuble, le Conseil administratif a contacté le propriétaire de l'immeuble, qui a accepté le principe d'une fresque sur le pignon de la maison.

Le 16 novembre 2019, les habitants de la commune – et toutes les personnes de passage sur le site – ont pu découvrir l'habillage de la façade. Réalisée par l'artiste suisse de renommée internationale, Renate Buser, l'habillage de cette façade ouvre une fenêtre avec vue sur le lac. La « fresque » confère au site, pourtant très urbanisé, l'impression d'un espace très ouvert, avec en prime comme un souffle d'air venu du Léman.

Bourse culturelle 2019

Les autorités politiques de la commune attachent une grande importance à la culture. Preuves en sont les nombreuses manifestations qui lui sont dédiées chaque année à Collonge-Bellerive.

Dans ce contexte, la Bourse culturelle focalise l'attention des jeunes artistes de la commune. Elle a en effet pour objectif de les encourager dans leur démarche, leur formation, leurs projets, en apportant un soutien financier aux dossiers qui auront retenu l'attention du jury. Composé des membres de la commission culture et loisirs, il sélectionne chaque année un ou plusieurs projets dans l'une des disciplines suivantes : arts plastiques, arts appliqués, arts de la scène et arts visuels.

En 2019, trois dossiers ont retenu l'attention du jury :

M. Sébastien Bui, musicien.

Le montant versé au titre de la bourse culturelle 2019 lui aura permis, ainsi qu'à ses complices du groupe L'Eclair, de finaliser la réalisation de l'album Sauro-poda. Sorti en mai 2019, cette œuvre a connu un joli succès, puisqu'on a pu l'entendre notamment sur la scène de l'AMR ou les ondes de Radio France internationale ; il a également fait l'objet de plusieurs articles élogieux.



Mme Jenna Pythoud, polydesigner. Grâce à la bourse culturelle, Mme Pythoud réalisera un zôme (structure géométrique architecturale composée de losanges agencés en spirale) que la commune pourrait utiliser lors d'événements communaux.

M. Adrien Donzé, vidéaste, réalisera plusieurs courts films vidéo portant sur les lieux emblématiques de la commune. Ce faisant, il donnera la parole aux habitants de la commune, et plus particulièrement à ses aînés.

A noter que, en janvier 2019, l'épicentre a accueilli « Divagations intuitives », le spectacle de Mme Nathalie Pierrehumbert, l'une des lauréates de la Bourse culturelle 2017.

Festival de Bellerive

Parmi les manifestations genevoises dédiées à la musique classique, le Festival de Bellerive occupe une place toute particulière. D'abord parce qu'il fut le premier du nom créé à Genève ; il est en effet né en 1985 sous l'impulsion de Mme Lesley de Senger. Ensuite parce que sa programmation exceptionnelle attire les mélomanes de loin à la ronde. Enfin en raison du lieu sur lequel il est installé. Difficile, il est vrai, de rivaliser avec la beauté d'un site comme la Ferme de Saint-Maurice. Entre le 8 et le 17 juillet 2019, la magie a une nouvelle fois opéré : de Chopin à Dvorák, d'une Bohemian Rhapsody au Verbier Festival Chamber Orchestra, nombreux furent les spectateurs à repartir avec les oreilles enchantées... et impatients de retrouver l'édition 2020.



© Ophélie Selz



L'Épicentre

www.epicentre.ch



FLAVIA COELHO

2019 : l'effet multiplicateur

L'année 2019 a été le fruit de ce que nous sommes depuis bientôt 20 ans. Un savant mélange d'artistes attendus comme Delgrès, Flavia Coelho ou Mariama et de découvertes tels Tiwayo ou Yaya Minté. La grande surprise est venue de la présence des médias dans la salle et de son effet multiplicateur.

Tout d'abord, quelques mots-clés qui ont contribué au succès de l'année.

La passion. Celle qui nous anime et nous permet, grâce à la confiance de nos autorités, de développer un espace d'ouverture dans des conditions optimales.

L'émerveillement. Etre sans cesse à la recherche d'artistes capables d'émouvoir. Accepter d'être touché en plein cœur par une voix, un rythme, une mélodie, un sourire, une rencontre réussie entre un artiste et son public. Tiwayo retrouvant, parmi les spectateurs, son professeur de guitare, perdu de vue depuis de nombreuses années. Une salle comble et une standing ovation pour Yaya Minté, un chanteur totalement inconnu en Suisse. Sebastian Plano découvrant sa nomination aux Grammy Awards américains le jour de son concert.

La fidélité. Celle des membres de l'équipe du Service culturel et du staff œuvrant tout au long de la saison à la technique, au bureau, à la billetterie ou au café. Celle d'artistes de retour dans la salle (Mariama, Flavia, L'Orage/Nelson Schær) ou des collaborations avec les



THE TWO AND FRIENDS



TIWAYO

Festival Chopin

Autre rendez-vous prisé des amateurs de musique classique – et plus spécialement de Frédéric Chopin - le festival éponyme a fait vibrer les aficionados du musicien emblématique de la Pologne du 6 au 15 octobre 2019. Pour la vingt-deuxième édition du festival, les amoureux de la musique de Fryderyk Chopin ont pu savourer les sons et les harmonies de ses mazurkas, polonaises, valse, scherzos, ballades, nocturnes ainsi que deux concertos pour

Jouez, je suis à vous

En 2019, après 10 ans de rendez-vous annuels à Vézenaz (sur la place en contrebas de la Migros) et à Collonge (devant le tea-room de la Récré), la commune a décidé de ne pas reconduire le concept de mise à disposition d'un piano pour le public, qui, avec le temps, avait perdu de son attractivité.

piano. Comme à l'accoutumée, l'un des concerts a eu lieu dans le cadre plein de charme de la salle Willy Buard, située dans la Mairie. Grâce à la programmation de haut niveau concoctée par la présidente de la société, Mme Aldona Budrewicz-Jacobson, une nouvelle fois l'alchimie aura permis aux spectateurs de vivre de belles émotions musicales. Nul doute que les mélomanes avertis sont prêts à inscrire dans leur agenda les dates du festival 2020, qui se déroule traditionnellement en automne.



festivals et les associations soutenues par la commune. Celle du public que nous aimons tant rencontrer à chaque événement.

Un phénomène s'est particulièrement accru en 2019 : l'intérêt des chaînes de la Radio Suisse Romande (La Première, Espace 2, Couleur3 et Option Musique) pour la salle. Les émissions Paradiso, Republik Kalakuta, Magnétique, Vertigo, La Note Bleue ont consacré un bon nombre de sujets aux musiciens programmés à Collonge-Bellerive. Cette confiance réciproque, apparue au fil des années, a conduit à l'enregistrement de deux concerts dont les rediffusions ont permis de toucher un très large public.

Tout d'abord, Antoine Boyer & Samuelito, jeunes guitaristes prodiges des styles flamenco et manouche, qui ont pu bénéficier du savoir-faire de l'ingénieur du son Renaud Millet-Lacombe avant d'être mis en ondes par le spécialiste des musiques du monde, Vincent Zanetti, dans La Note Bleue.

Ensuite, le petit miracle de la saison. La diffusion dans Paradiso, le soir du 31 décembre 2019, du concert de Flavia Coelho, capté dans le cadre du Festival Les Créatives. Un concentré de bonne humeur pour terminer l'année et un cadeau inestimable pour la petite salle de 300 places qu'est l'épicentre, soudainement accessible à des dizaines de milliers d'auditeurs de La Première.

Qui aurait pu imaginer, en mars 2013, lorsque Flavia est venue pour la première fois, que l'on ferait ce bout de chemin ensemble ? Et si l'effet multiplicateur était tout simplement l'amitié ?

Stéphane Radice, Responsable du service culturel



Bibliobus

Le service du Bibliobus est organisé par la Ville de Genève et est subventionné par le Fonds intercommunal de l'association des communes genevoises. Le bus s'arrête trois fois par semaine sur la commune, les mardis et vendredis à Collonge et les jeudis à Vézenaz.

Pour le calendrier des jours de passage, se référer à la brochure « Infos pratiques » ou au site internet : www.collonge-bellerive.ch.

Le relevé des livres empruntés sur la commune, est le suivant :

	2015	2016	2017	2018	2019
Collonge					
Prêts adulte	non disponible	non disponible	738	492	545
Prêt jeunesse	non disponible	non disponible	1'543	1'605	1937
Total	1'571	1'605	2'281	2'097	2'482
Vézenaz					
Prêts adulte	non disponible	non disponible	443	536	266
Prêt jeunesse	non disponible	non disponible	1'151	1'083	488
Total	-	-	1'594	1'619	754

Sociétés culturelles et de loisirs

Les sociétés, associations ou manifestations culturelles locales suivantes ont été soutenues par la commune en 2019 : Association Communes-École, Centre Artistique du Lac, Chorale les Califrenzies, Ciné-Club CinéMargand, Comédie des Trèfles à Trois, Compagnie Rive gauche, Fanfare Municipale, Festival de Bellerive, Société Frédéric Chopin, Scouts.

D'autres concerts ou manifestations ont été subventionnés de manière ponctuelle, notamment : Festival Antigél, Festival Les Créatives, Concerts de Jussy, Chœur de Meinier.

Présentation de deux sociétés communales

Fanfare municipale de Collonge-Bellerive

La fanfare municipale de Collonge-Bellerive a vu le jour en 1890. Ainsi, depuis 130 ans, elle participe à la vie communale, l'accompagnant dans ses moments de joie et de fête.

Aujourd'hui constituée d'une trentaine de membres actifs sur ses rangs, et proposant des cours d'instrument et de solfège à une cinquantaine d'élèves, elle participe à la diffusion d'une culture musicale dans toute la région, n'hésitant pas à développer des partenariats ponctuels avec d'autres harmonies municipales et groupes musicaux.

L'harmonie est dirigée par Vincent Ducrot, tubiste médaillé du Conservatoire de Lyon, et titulaire du Diplôme d'Etat français de direction d'orchestre à vents. Les musiciens se réunissent tous les jeudis soirs, et pour certains proviennent de l'école de musique, dont l'un des buts est de pérenniser la fanfare en intégrant les jeunes directement de l'école. Ceux-là ont poursuivi sur les rangs de l'orchestre de fanfare. Elle se produit lors de deux concerts annuels (Printemps et Noël) et lors des manifestations communales (Promotions, fête nationale, etc.)

L'école de musique de la fanfare municipale de Collonge-Bellerive délivre un enseignement d'éveil musical pour les plus jeunes dès 5-6 ans, de solfège et de divers instruments à vents et de percussion. Elle prépare aussi les jeunes musiciens à être intégrés dans les rangs de l'orchestre d'harmonie, grâce à sa classe d'orchestre.

La vie d'une fanfare municipale, que cela passe par la pratique d'un instrument en petit groupe ou au sein de l'harmonie est une vraie école de vie : il faut y développer une capacité d'écoute tout en apportant sa part à une œuvre qui est toujours collective. C'est sans doute cet état d'es-

prit qui motive chaque jeudi soir, des musiciennes-ns, jeunes et moins jeunes, à pousser la porte de notre local pour y partager un moment musical et d'amitié.

Enfin si vous jouez d'un instrument à vent ou de percussion et souhaitez rejoindre la fanfare, n'hésitez pas à prendre contact info@fmcb.ch. C'est avec plaisir que vous serez accueillis dans les rangs.

Benoît Cerutti, Président
www.fmcb.ch



Société de sauvetage de la Belotte-Bellerive



Depuis 1922, la section de sauvetage de la Belotte-Bellerive vient en aide aux navigateurs dans la région genevoise. Organisée en association, la section de sauvetage de « la Belotte » est membre de la Société Internationale de Sauvetage du Léman (SISL).

Notre quarantaine de membres actifs, tous bénévoles, interviennent une centaine de fois tout au long de l'année lors de gardes (vigies) ou d'alarmes. Nous venons régulièrement en appui aux services de secours professionnels et volontaires de la région avec qui nous collaborons. Nos membres pratiquent également la rame sur notre embarcation d'époque, sport historique du sauvetage. Tous nos intervenants sont, au minimum, au bénéfice d'une formation de premiers secours (BLS-AED). La plupart sont également titulaires du permis de navigation, ainsi que des brevets de sauvetage aquatique. Devenir sauveteur requiert le suivi de formations par modules, adaptés aux contraintes et à l'emploi du temps de chacune et chacun.

Sans but lucratif et reconnue d'utilité publique, notre association est soutenue par les communes de Collonge-Bellerive et Cologny, ainsi que par de nombreux membres de soutien.

N'hésitez pas à nous contacter, nous sommes toujours à la recherche de nouveaux membres pour ramer, sauver ou simplement nous aider en devenant membre de soutien !

Retrouvez toutes les infos sur : www.sauvetage48.com

Christophe Progin, Président

Société de sauvetage du Léman, Section de la Belotte



Prévoyance sociale

Service des affaires sociales

L'aide sociale individuelle est basée sur un règlement communal entré en vigueur le 1^{er} mars 2014 : le règlement relatif à l'octroi de prestations sociales de la commune de Collonge-Bellerive (LC 16 511).

Depuis 2015, l'activité de ce service occupe une personne à temps partiel (70%), qui gère notamment les dossiers sociaux et les demandes de subvention.

Le domaine social tend à prendre de l'ampleur au sein des activités de l'administration communale, notamment en raison de la volonté cantonale de transférer aux communes certaines de ses tâches. Fort de ce constat, le Conseil muni-

cipal a accepté dans le budget 2019, le principe de l'engagement d'un(e) responsable du service des affaires sociales à 80% ainsi que celui d'un(e) assistant(e) administratif(ve) à 50% en 2020, ce qui portera le personnel de ce service à un taux d'activité de 130%.

Afin de pouvoir accueillir les usagers dans de bonnes conditions, il a été décidé, lors de la séance du Conseil municipal du 2 septembre 2019, d'aménager des locaux sis à la route d'Hermance 111, libérés par son locataire (pour le détail voir sous bâtiment p.20). Il est prévu que le service intègre ses nouveaux locaux en février 2020.

Aide financière individuelle

Les montants suivants ont été distribués :

2015	2016	2017	2018	2019
21'931 F	59'964 F	71'505 F	42'362 F	51'093 F

La commune ne délivre des prestations financières qu'à titre subsidiaire, lorsque la personne ou le groupe familial a fait valoir valablement ses droits auprès des autorités cantonales et fédérales et qu'il/elle se trouve encore en situation difficile ou de précarité.

Les principaux frais pris en charge sont : les repas des restaurants scolaires, les frais de camps et sorties organisés par les écoles de la commune, le centre de loisirs ou les associations communales, les frais de cours favorisant l'intégration en Suisse, les frais pour enfants à besoins spécifiques, les frais médicaux exceptionnels non pris en charge par les assurances, les frais d'obsèques lorsque le ou la défunt(e) n'a pas laissé de quoi les payer ou lorsque la famille répond aux critères d'octroi de l'aide financière individuelle. Par ailleurs, le service social oriente les demandeurs vers les organisations publiques ou associatives pouvant leur venir en aide, en fonction de leurs besoins, et dispense conseils et aide administrative.

La diminution importante des montants distribués entre 2017 et 2018, ainsi que dans une moindre mesure en 2019, s'explique par le fait que la commune n'a pas été sollicitée pour la prise en charge de frais pour des enfants à besoins spécifiques en 2018 et 2019.

Nombre de dossiers

Type d'aide	Nombre de dossiers
Frais de restaurants scolaires	22
Activités culturelles et sportives des enfants	20
Aide d'urgence	2
Soutien aux jeunes	6
Aides diverses	9
Aide non financière	
Recherche de fonds pour désendettement	12
Aide administrative récurrente ou ponctuelle	25

imad – Institution genevoise de maintien à domicile



Les prestations de soins et d'aide à domicile sont assurées sur le secteur de Vézenaz et des communes environnantes par une antenne de maintien à domicile placée sous la responsabilité du centre de maintien à domicile Eaux-Vives de imad.

Mission

imad assure des prestations de soins, d'aide, d'accompagnement social et de répit favorisant le maintien à domicile des personnes et permettant de préserver leur autonomie, en partenariat avec les proches aidants et en coordination avec les partenaires du réseau de soins, à domicile et dans les centres et antennes prévus à cet effet. Des structures intermédiaires (immeubles avec encadrement pour personnes âgées, unités d'accueil temporaire de répit) existent également.

imad fournit également des prestations telles que :

- ergothérapie
- actions de promotion de la santé, prévention des maladies et des accidents
- consultations parents-enfants
- livraison de repas à domicile, organisation de repas en compagnie dans un restaurant de proximité
- sécurité à domicile (système d'appel à l'aide)
- encadrement de proximité et présence nocturne dans les immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA)
- repos dans une unité d'accueil temporaire de répit (UATR)
- retour à domicile après une hospitalisation
- urgence sociale 7j/7, de 17h à 8h en semaine et 24h/24 weekend et jours fériés
- les veilles et couchers tardifs.

Dotation en personnel 2019

Depuis octobre 2016, l'antenne de Vézenaz est composée de deux équipes de maintien à domicile; elles desservent les communes d'Anières, Choulex, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier, Gy, Hermance, Jussy, Meinier, Presinge, Puplinge et Vandoeuvres.

La dotation en postes équivalent plein temps (EPT) en décembre 2019 était de 41.9 postes (infirmières, aides à domicile, assistantes en soin et santé communautaire, aides familiales (ASSC), aides-soignantes, ergothérapeutes, assistantes administratives et responsables d'équipe).

Ces postes sont occupés par 52 personnes (effectif au 31 décembre 2019) qui peuvent travailler à temps partiel. Quatre apprentis ASSC ont été accueillis en 2019 dans l'antenne de maintien à domicile de Vézenaz.

Typologie de la clientèle

La clientèle de l'antenne de Vézenaz représente 292 personnes en 2019. 79.8% des clients avaient plus de 65 ans, 61.0% plus de 80 ans. Elle est en majorité composée de femmes (65.4%).

Le nombre global de clients a augmenté de 5.8% par rapport à 2018 cette augmentation est constatée dans toutes les catégories de prestations. Le volume des prestations délivrées en 2019 est également en augmentation

dans tous les types de prestations, à savoir : 9.2% pour les heures de prestations cumulées pour de l'aide pratique et les soins, 8.8% pour les repas livrés et 3.4% d'abonnés à la sécurité à domicile.

Statistiques clientèle 2019

Commune	Population	Population par sexe		Population par tranche d'âges		
	31.12.2019	Femmes	Hommes	0-64 ans	65-79 ans	80 ans et plus
Collonge-Bellerive	8'360	4'353	4'007	6'787	1'051	522

Commune	Clients par sexe		Clients par tranche d'âges			Total clients	
	Femmes	Hommes	0-64 ans	65-79 ans	80 ans et plus	2018	2019
Collonge-Bellerive	192	100	59	55	178	273	292

Commune	Nombre de clients par type de prestation					
	Aide Pratique	Soins de base	Soins Infirmiers	Ergothérapie	Repas à domicile	Sécurité (privés)
Collonge-Bellerive	69	109	211	42	67	90

Commune	NHeures/Quantités par type de prestation					
	H. Aide Pratique	H. Soins de base	H. Soins Infirmiers	H. Ergothérapie	Repas à domicile	Sécurité (privés)
Collonge-Bellerive	2'033	6'994	4'553	28	7'200	90

Locaux

Pour la région Arve Lac :

Centre de maintien à domicile Eaux-Vives
Rue des Vollandes 38 – 1207 Genève

☎ 022 420 20 13 – du lundi au vendredi de 08h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

L'antenne de imad est située à Vézenaz, au chemin du Vieux-Vézenaz 24 (entrée par le chemin Ami-Grand).

imad est locataire de la commune de Collonge-Bellerive depuis 2018, suite au transfert de charges communes/cantons (LTR, 1^{er} train de loi, 2017).

imad occupe également des locaux à Meinier et à Puplinge et des consultations gratuites parents-enfants sont planifiées sur les trois sites.

Consultations parents-enfants :

- Le mardi de 15h00 à 17h00 à l'antenne de Vézenaz, chemin du Vieux-Vézenaz 24
- Le mercredi de 14h00 à 16h00 dans les locaux de Meinier, rue de la Repentance 86
- Le lundi de 14h00 à 17h00 dans les locaux de Puplinge, rue de Frémis 2.

Pour de plus amples informations, consulter le site internet : www.imad-ge.ch.



Le CAS – Centre d'action sociale

Le centre est géré par l'Hospice général. Pour les communes de la région Arve & Lac, il se situe dans le quartier des Eaux-vives : rue des Vollandes 38, 1207 Genève ☎ 022 420 64 00

Les informations ci-dessous proviennent du CAS, actualisées à fin décembre 2019.

Nombre de personnes par commune, par type de suivi

	Suivi financier	Suivi non financier	Total général
Collonge	19	2	21
Vésenaz	54	12	66
Total général	73	14	87

	Féminin	Masculin	Total général
Collonge	11	10	21
Vésenaz	35	31	66
Total général	46	41	87



	0- 17 ans	18-25 ans	26-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	Plus de 60 ans	Total général
Collonge	4	1	6	4	4	2	21
Vésenaz	9	12	15	7	18	5	66
Total général	13	13	21	11	22	7	87

Aux cinq colosses – Foyer de jour pour personnes âgées

Résumé du rapport d'activité 2019

Le foyer « Aux Cinq Colosses » a accueilli 51 personnes âgées cette année, pour totaliser 2819 journées d'accueil. Les inscriptions des habitants de Collonge et Vésenaz ont totalisé 1091 journées d'accueil, ce qui reste stable par rapport à l'année précédente.

Qui sont-ils ?

Parmi les bénéficiaires, 20 sont domiciliés à Collonge et Vésenaz : 15 femmes et 5 hommes, âgées de 68 à 94 ans (pour une moyenne de 83,6 ans). 7 ont encore leur conjoint, 3 vivent chez leurs enfants et 10 sont seuls chez eux.

Le foyer de jour est destiné aux personnes âgées fragilisées par la maladie, la solitude... Il permet aux aînés qui habitent à Genève dans les communes situées entre Arve et Lac de :

- rester chez elles
- créer des liens, voir du monde
- participer à des activités



- manger en compagnie
- trouver du soutien selon leurs besoins
- et d'accorder du répit à leurs proches.

Le foyer est ouvert du lundi au vendredi et peut accueillir jusqu'à 15 personnes par jour. Diverses activités culturelles, ludiques et mobilisatrices sont proposées en essayant de répondre aux attentes et aux envies de chacun. Un grand jardin est à disposition des bénéficiaires qui peuvent y prendre le soleil, se promener ou encore observer gambader les poules !

Déroulement d'une journée type

Entre 8h00 et 9h15, le chauffeur passe chercher chacun des bénéficiaires à son domicile. En arrivant « Aux Cinq Colosses », ils prennent le petit-déjeuner tous ensemble. Par la suite, une activité est proposée jusqu'à la fin de la matinée où un apéritif est partagé, en découvrant et en partageant des nouvelles du monde. Il est suivi par le déjeuner. Après cela, un temps pour se reposer ou libre est proposé. L'après-midi, une deuxième activité est proposée jusqu'à l'heure du goûter, qui est l'occasion de partager une collation. A 16h00, le chauffeur fait une tournée pour raccompagner chaque bénéficiaire chez lui.

Les points forts en 2019

La vie du foyer se poursuit, avec ses joies et ses peines. De nouvelles personnes se joignent à nous, d'autres nous quittent, arrivées au bout de leur chemin ou pour aller vivre en EMS. Dans l'équipe aussi, nous avons eu du mouvement : promotion professionnelle, départ à la retraite, congé maternité ! L'accueil des nouveaux collaborateurs et le flux des stagiaires a créé beaucoup de nouvelles et belles rencontres.

Des sorties extraordinaires : restaurant au bord du lac, concerts, visite de manège... et comme chaque année, une semaine de partage avec les proches-aidants de nos bénéficiaires.

Christophe Peccoud, Responsable
Emmanuelle Gentizon Salgues, Directrice



FOYER de JOUR
Aux CINQ COLOSSES POUR PERSONNES ÂGÉES

Route d'Hermance 347, 1247 Anières
☎ 022 347 01 20
foyer@aux5colosses.ch - www.aux5colosses.ch
www.facebook.com/5Colosses.Seymaz.ch



En 2019, la commune a soutenu les sociétés, associations ou institutions locales à but social suivantes :

- Action 3 Chêne pour l'emploi
- Association des jardins d'enfants Les Bacounis et les Boucaniers
- Club des aînés
- Crèche intercommunale « L'île aux Mômes »
- Koala (placement d'enfants en familles d'accueil de jour, région Arve et Lac)
- Le Point d'interrogation, centre de loisirs

Petite enfance – Jeunes – Ecole

Petite enfance

Koala

Rapport d'activités

L'association Koala organise les placements d'enfants de 4 mois à 12 ans dans le secteur Arve-et-Lac, auprès d'accueillantes familiales de jour indépendantes, qui sont accréditées par le Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ).

L'association participe également au recrutement des accueillantes familiales dans cette région. Les accueillantes familiales affiliées à l'association ont un statut d'indépendantes. L'association a mis tout en œuvre pour les aider administrativement, avec la participation des communes.

Durant l'année 2019, ce ne sont pas moins de 8 placements (0-5 ans) et 1 placement (6-12 ans) d'enfants de Collonge-Bellerive qui ont été organisés, de manière fixe ou occasionnelle, par les coordinatrices à Collonge-Bellerive ou dans les communes avoisinantes.

Le travail d'utilité publique des accueillantes familiales a été également reconnu et récompensé par les communes de la région Arve et Lac, dont Collonge-Bellerive, par une remise de prime en fin d'année 2019.

Nouveauté : les accueillantes familiales qui ouvrent grand leurs portes aux enfants de 0-18 mois reçoivent une prime encore plus conséquente.

L'association Koala ne pourrait pas fonctionner sans l'appui financier et le soutien des communes de la région Arve-et-Lac. La participation financière de la commune de Collonge-Bellerive pour 2019 s'est élevée en totalité à 26'540.- F.

L'association Koala a besoin de nouvelles accueillantes afin de pouvoir répondre aux demandes des parents toujours en augmentation.

N'hésitez pas à prendre contact au 022 349 30 66 si vous désirez :

- 1) Placer votre/vos enfant/s de manière fixe, à plein temps, à temps partiel ou occasionnellement en dépannage.
- 2) Rejoindre l'association et accueillir un ou plusieurs enfants selon vos disponibilités, en vous épanouissant dans une activité qui vous convient.

- A votre domicile, à 100% ou à temps partiel, vous choisissez ce qui vous correspond le mieux. Vous exercez l'activité d'accueillante familiale en toute légalité et bénéficiez d'une autorisation officielle ;
- Formation complète ou mise à niveau, vous êtes formée pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions ;
- L'équipe vous conseille, vous accompagne et vous apporte son support pour toutes les formalités administratives : paiements, facturation, comptes de pertes et profits, demande du casier judiciaire, etc.
- Vous recevez chaque année une prime de fidélité.
- Vous bénéficiez d'un réseau social important, constitué de personnes partageant les mêmes buts.

L'association vous invite à venir visiter son tout nouveau site : www.koala-ge.ch

Sabina Blanchut, Directrice

Association des jardins d'enfants et garderies

Les Bacounis (Collonge)

Les Boucaniers (Vésenaz)

L'association des jardins d'enfants et garderies, regroupant deux sites, les Bacounis à Collonge et les Boucaniers à Vésenaz, propose un mode de garde préscolaire, à temps partiel.

L'approche pédagogique consiste à proposer un lieu de socialisation au sein duquel les enfants découvrent la collectivité dans un environnement privilégié qui s'adapte à leurs besoins et respecte leur rythme de développement, raison pour laquelle les demi-journées de garde sont favorisées.



Nouveauté, le groupe parents-enfants tous les jeudis de 14h à 17h (hors vacances scolaires).

Création d'une toute nouvelle offre d'accueil sur la commune pour les enfants de moins de 12 mois accompagné d'un parent, afin de:

- créer des liens avec d'autres parents résidant sur la commune
- partager son vécu
- s'informer auprès d'un professionnel de la petite enfance
- favoriser les contacts entre les jeunes enfants du même âge (0-12 mois)
- faciliter la future entrée de son enfant dans la collectivité

L'association dispose de :

- **109 places** réparties en 6 groupes d'enfants âgés de 1 à 4 ans le lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h00-11h45 et 13h30-17h15
- **17 places** aux ateliers du mercredi, pour les enfants âgés de 2 à 5 ans, de 9h00-12h00.

La commune de Collonge-Bellerive soutient l'association depuis de nombreuses années, en mettant à disposition des locaux et des aires de jeux entièrement équipées. Grâce à sa subvention annuelle, la commune permet à la structure d'offrir aux parents un mode de garde alternatif financièrement abordable.

Une équipe éducative au coeur de l'enseignement pédagogique composée de 8 éducatrices, 5 auxiliaires/ASE (assistant socio-éducatif), une apprentie ASE, des stagiaires, une directrice et une toute nouvelle responsable administrative et financière.

En 2019, l'équipe a bénéficié d'une formation en « Discipline Positive », pédagogie présentée aux parents lors de la dernière Assemblée Générale.

Les thèmes phares travaillés avec les enfants tout au long de l'année 2019 :

- « Peindre à la manière de », avec en première partie de l'année les couleurs primaires, puis plusieurs peintres à reconnaître et à « imiter ». Course d'école au Musée d'art et d'histoire et exposition offerte aux parents pour clôturer le projet ;
- la socialisation chez les plus jeunes : reconnaître l'existence de l'autre, partager des moments ensemble (lors du goûter par ex.), et y prendre plaisir ;
- projet institutionnel sur la Créativité avec la réalisation d'un tableau par enfant et d'une exposition pour les parents en fin d'année scolaire « La créativité, c'est l'intelligence qui s'amuse » A. Einstein ;

- l'éducation par l'imprévu, avec pour objectif principal de permettre aux enfants de rester souples et adaptables face aux situations inattendues du quotidien ;
- « Il était une fois par semaine » où un éducateur de l'équipe intervient avec un projet particulier, dans un groupe précis, comme s'il était un intervenant extérieur.

Le comité vous invite à visiter le site internet de l'association tout récemment relooké pour plus d'informations : site internet: www.babouc.org/. page Facebook Les Bacounis - Boucaniers

Elsa Duperrier-Ducharne, Présidente
Annick Blanc, Directrice



La crèche l'île aux Mômes

Groupement intercommunal Anières, Collonge-Bellerive, Corsier, Hermance



Au 31 décembre 2019, les communes formant le groupement intercommunal offraient respectivement le nombre de places suivantes :

• Anières :	18
• Collonge-Bellerive :	56
• Corsier :	14
• Hermance :	8
Total :	96

Avec ses 96 places par jour, la crèche intercommunale l'île aux Mômes accueille en moyenne 135 enfants par semaine provenant des quatre communes Anières, Collonge-Bellerive, Corsier et Hermance.

Ces 96 places ne suffisent évidemment pas à répondre à toutes les demandes et la liste d'attente est longue... Nous sommes conscients et très sensibles aux difficultés auxquelles les parents sont confrontés lorsqu'ils ne trouvent pas d'accueil adéquat pour leur(s) enfant(s), et aimerions pouvoir tous les accueillir. C'est loin d'être un plaisir que de devoir refuser des familles ou de leur proposer des places ne répondant qu'en partie à leurs besoins et les obligeant à jongler avec plusieurs modes de garde. C'est pourquoi nous attendons avec impatience les deux nouvelles crèches qui sont en gestation et dont le terme est prévu pour 2021 !

96 enfants par jour c'est donc peu... mais c'est aussi beaucoup. Imaginez 96 enfants en bas âge en même temps dans un bâtiment ! Et pourtant ce n'est pas l'impression que cela dégage en entrant à l'île aux mômes. Cela grâce à notre fonctionnement en multi-âge elliptique, mais aussi à une belle équipe, motivée à donner le meilleur accom-

pagnement aux enfants qui leur sont confiés, au regard des dernières avancées en matière de pédagogie et de neurosciences.

Les parents ne sont pas oubliés dans l'affaire ! Ils sont conviés à divers temps forts de l'institution avec leurs enfants, ainsi qu'à des moments spécifiquement prévus pour les adultes.

Voilà à quoi cela a ressemblé en 2019 :

Deux petits-déjeuners festifs : à la **Chandeleur** avec toutes sortes de crêpes, ainsi que la veille du **Jeûne Genevois** autour du pruneau.

Le 15 mai avec la fête des parents, où ils ont été invités à participer à une activité avec leur enfant à la crèche. Une belle journée pleine d'expériences !

Tout début juillet, la traditionnelle fête de fin d'année, aussi connue sous le nom d'apéro des parents, fête de l'été... C'est le moment de dire «au revoir» aux futurs élèves qui nous quittent, d'accueillir les nouvelles familles et de passer un bon moment ensemble avec des jeux et de belles agapes, juste avant la fermeture estivale.

Deux soirées de parents, en automne et en juin, où ont été abordés divers sujets autour de la parentalité à travers des films, discussions, pistes à travers la crèche, ateliers pratiques, etc.

Deux conférences à l'intention des parents ont également été proposées :

- la journée du 9 février sur le thème «Bien-traitance et qualité de l'accueil du jeune enfant» avec les interve-





nants Christine Gueguen, Hélène Sallez et Arnaud Deroo.

- le soir du 14 mars avec Anne Spira sur «l'alimentation et ses enjeux».

L'exposition «Goûters sains» mis en place par le Service santé de l'enfance et de la jeunesse a permis de visualiser d'un coup d'œil la quantité de gras et de sucre dans divers aliments dans un but de prévention pour les futurs écoliers et leurs parents.

Le 29 novembre, les parents ont été invités à venir rejoindre l'équipe lors du traditionnel **colloque de décoration de l'Avent**. Un moment joyeux et festif pour faire revêtir à la crèche ses plus beaux atours pour la période des fêtes et en faire la surprise pour les enfants.

Un calendrier de l'Avent inversé au bénéfice de l'association Partage a été installé. et il a été proposé aux familles d'apporter diverses choses afin de le remplir. Ce fut une belle marque de solidarité qui a suscité beaucoup de discussions aux enfants.

La dernière activité avec les parents a été la **fête de l'Escalade** où le Picoulet géant et le lancer de la marmite par la mère Royaume « maison » furent les points phare !



Parmi les autres faits marquants de cette année, la canicule de la fin juin avec recherche de solutions afin de pouvoir continuer à accueillir les enfants en toute sécurité. Et, juste avant, la tempête du 15 juin qui a occasionné une grosse inondation du sous-sol de la crèche. L'équipe a passé le dimanche et les jours suivants à évaluer les dégâts, à trier, à jeter, à appeler les pompiers et les entreprises pour l'ascenseur, la chaufferie, le nettoyage. À ce jour, ce n'est pas encore tout à fait terminé...

En 2020, voilà « l'île aux mômes » en route pour fêter les 10 ans de la crèche !

Carin Sprecher Schmid, Directrice

Groupement intercommunal pour une crèche intercommunale (GICI)

Nouvelles places de crèche

Le 5 mars 2019, la commission sociale s'est réunie conjointement avec le Conseil du groupement intercommunal pour une crèche intercommunale « l'île aux mômes » et les commissions sociales des communes du groupement : Anières, Corsier, Collonge-Bellerive, Hermance, pour définir les enjeux relatifs aux places de crèche. Cela a été l'occasion de présenter deux nouveaux projets de crèche en analysant le coût et le budget de fonctionnement.

Le 13 mai, les commissions sociale et finance réunies, ont donné un préavis favorable à la création de deux crèches intercommunales, à Corsier et Vésenaz, soit 102 places de plus, dont 70 pour la commune de Collonge-Bellerive. C'est ainsi que le Conseil municipal, lors de sa séance du 22 mai 2019, a accepté la résolution R19-03 relative à la création de nouvelles places de crèche au sein du Groupement intercommunal pour une crèche intercommunale.

Jeunesse

Fondation pour l'animation socioculturelle (FASe)

Les actions des travailleurs sociaux « hors murs » (TSHM) en 2019

L'équipe des TSHM intervient sur les douze communes d'Arve-Lac. Elle développe des actions pour les jeunes âgés de 12 à 25 ans, sur l'espace public ou dans des espaces d'accueil libre (locaux ou salle de sport) mis à disposition par les communes.

Pour se rapprocher des jeunes, le moyen d'action principal des TSHM Arve-Lac est la tournée, avec le bus BASE. Le bus permet d'aller à leur rencontre sur le secteur et de développer en cas de besoin des accompagnements individuels ou de groupe. Les TSHM sont également présents lors de manifestations communales ou associatives. Ils sont en lien avec les centres de loisirs FASe de Meinier et de Collonge-Bellerive avec lesquels ils développent des collaborations : le camp de ski, contest de skate au printemps et à l'automne 2019.

2019 a vu les deux professionnels en charge du secteur Arve & Lac, Mme Fatima Laribi et M. Johan Baumier, continuer à œuvrer pour la jeunesse de la région. Plus particulièrement, le focus a été mis sur les actions de prévention, avec pour but d'informer et sensibiliser la jeunesse face aux conduites à risque. Autre point fort du mandat, l'outil « petits jobs » permet aux jeunes de vivre des expériences professionnelles leur permettant ainsi de développer des compétences en rendant service à la communauté. Par ce biais, les jeunes les plus vulnérables peuvent également être accompagnés vers une amélioration de leurs situations.

A Collonge-Bellerive : l'équipe est en contact régulièrement avec les partenaires et les institutions présentes sur la commune, en particulier le cycle d'orientation de Bois-Caran. La permanence mensuelle à la pause du jeudi à midi fonctionne bien et les TSHM collaborent régulièrement avec le cycle pour d'autres projets (prévention dans les classes, fête de l'escalade, etc.).

Les activités estivales sur la plage de la Savonnière ont rencontré un beau succès. Pendant trois semaines en juillet et une semaine en août (début et fin des vacances sco-

Depuis 2017, la commune a mis en place une collaboration avec l'équipe des TSHM pour proposer des petits jobs, en priorité, aux jeunes de la commune ; notamment des travaux de désherbage, d'aide lors de manifestations communales, de diverses tâches administratives.

	2017	2018	2019
Désherbage	6	9	4
autres	0	6	7

laire), l'équipe a organisé des animations à la plage, les lundis, les mardis en après-midi et les vendredis en soirée. Des activités nautiques (paddle), récréatives et sportives (volley-ball) sont offertes au jeune public et beaucoup ont pu profiter des jeux et animations du jour. Ces activités ont pu être réalisées avec le soutien l'association Sport et Nature, du restaurateur sur place et de la commune. Toutes et tous ont pu louer des chaises longues, déguster quelques crêpes ou profiter des jeux. La plage de la Savonnière a également accueilli en soirée un concert (trio, chanteuse et ses musiciens), la diffusion d'un film documentaire et d'un long métrage.

Ces présences, l'été à la Savonnière, permettent aux jeunes de la région de plus en plus nombreux de passer à l'accueil du bus BASE des TSHM. Cette action a permis à huit jeunes du secteur de s'investir dans le cadre de « petit jobs », en contact avec d'autres jeunes, des enfants et un public familial.

2019 a été une année productive en termes de rencontres avec la jeunesse, notamment sur Vésenez, lieu central pour des jeunes qui se déplacent beaucoup dans la région.

L'équipe des TSHM remercie vivement la commune de Collonge-Bellerive pour son précieux soutien et son engagement auprès de la jeunesse !

Fatima Laribi et Johan Baumier, TSHM FASe,
secteur Arve-Lac



Emplois d'été

En 2019, c'est avec plaisir que l'administration communale a pu répondre favorablement à 44 jeunes domiciliés sur la commune qui ont été engagés durant l'été, sur 47 candidatures enregistrées, contre 46 jeunes engagés sur 66 candidatures enregistrées en 2018. Ces jeunes gens ont été affectés à des tâches spécifiques dans les différents services communaux (voirie et écoles). Certains d'entre eux ont également participé activement aux diverses manifestations communales dont la Fête des écoles (promotions scolaires) et la Fête nationale.

Pour information, le règlement complet concernant les jobs d'été se trouve sur le site internet de la commune : www.collongebellerive.ch/reenseignements/administratifs/reglements.

Centre de loisirs - le Point d'Interrogation

Le Point d'Interro : un lieu essentiel pour les jeunes

Activités durant l'année scolaire

Tout au long de l'année 2019, le Centre de loisirs, le Point d'interro, a proposé un accueil pour les enfants (de 8 à 12 ans) et pour les ados (de 12 à 16 ans), avec de nombreuses activités dont les ateliers sur inscription (payants) : théâtre, BD, vidéo et skate ainsi qu'un atelier musique (en collaboration avec le CAL). Les ateliers bricolages (le mercredi) et cuisine (le vendredi) et les accueils libres de fin d'après-midi sont gratuits.

Les accueils libres sont proposés :

- **pour les enfants** : les mardi, jeudi et vendredi de 16h à 18h et le mercredi de 14h à 18h (18h30 en horaire d'été dès avril), avec ateliers de bricolage. Chaque jour, un petit goûter (le mercredi confectionné avec les enfants) est offert, afin de partager un moment convivial. Sur les ouvertures de fin d'après-midi, entre 5 et 15 personnes sont accueillies ; les mercredis, ce sont entre 10 et 30 enfants qui fréquentent le Centre ;
- **pour les ados** : les mardi et vendredi avec un snack de 11h30 à 13h30 et le vendredi soir de 18h à 22h. 15 à 30 personnes pour les snacks, avec des pointes à 50, et entre 5 et 20 pour les vendredis soirs.

Quelques activités ponctuelles sont venues compléter cette trame : rallye de Pâques et d'automne pour les plus jeunes, soirées à thème et sortie laser-game pour les ados.

Activités durant les vacances

Pâques et octobre : accueil libre et activités autour d'un thème, du lundi au vendredi (sauf lundi de Pâques) de 9h à 18h, avec repas à midi (5 F par jour et par enfant). Une dizaine d'enfants ont été accueillis par jour. Des activités d'été ont également été proposées lors des semaines aérées en juillet pour les jeunes de 10 à 16 ans (20 jeunes par semaine y ont participé en juillet). En août, entre 25 et 30 enfants de 8 à 12 ans ont profité de ces semaines de centre aéré. Pour les vacances de février, le camp de skis à Morgins, organisé cette année avec la collaboration des TSHM d'Arve-Lac ainsi et ceux de Thônex, a réuni 16 ados de 10 à 18 ans.



Les événements de 2019

En mai et juin ont eu lieu les représentations de l'atelier théâtre. Sur deux semaines, les trois groupes, comptant 26 enfants et jeunes de 8 à 20 ans, ont présenté leurs spectacles (« Brice the Prince », « Suspect No 3 » et « Panier de crabes chez les sardines »). Environ 400 personnes sont venues applaudir ces prestations. C'est toujours un moment fort en émotions, tant pour l'encadrement que pour les jeunes acteurs et leurs parents et familles.

La fête de juin : c'est l'occasion de montrer aux familles ce qui s'est fait durant l'année scolaire dans le cadre des divers ateliers (expo des BD et des bricolages, prestations de l'atelier musique). Le buffet canadien, très apprécié par la centaine de personnes présentes, a clôturé de manière conviviale les activités du Centre avant l'été.

Les promotions scolaires : comme chaque année, le Point d'Interro a répondu présent à cette grande fête commu-



nale. Une animation sportive, le bubble foot, devait animer le stand, mais la grande canicule l'a empêchée et une bataille de bombes à eau a remplacé cette animation, complétée par un atelier fabrication d'éventails pour le bonheur de tous les participants.

Les contests de skate : pour la troisième année consécutive, deux contests ont été organisés durant l'année, le premier en mai et le second en septembre. Cette manifestation sportive rencontre toujours beaucoup de succès, même si elle dépend de la météo. Ainsi, malgré la pluie annoncée lors du contest de mai, 20 valeureux participants ont répondu présents sous un beau ciel bleu. Pour celui de septembre, où tout les indicateurs étaient au vert, plus de cinquante participants se sont confrontés et une centaine de spectateurs sont venus pour les applaudir.

Les personnes intéressées à s'investir et participer à la vie associative communale sont les bienvenues au sein du comité du Point d'Interrogation, qui a toujours besoin de nouveaux membres et d'idées neuves !

Encouragement aux activités pour la jeunesse

Outre son soutien aux sociétés communales qui organisent des activités sportives ou culturelles pour les jeunes, la commune subventionne également les organisations hors murs qui reçoivent de jeunes collongeois. C'est le cas, notamment, pour les activités durant les vacances scolaires. Qu'il s'agisse de camps ou d'ateliers, l'organisateur, à condition qu'il soit constitué en association et membre du Groupe de liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ), reçoit 15 francs par jour et par enfant de Collonge-Bellerive participant à ces activités. Dans ce cadre, en 2019, la commune a financé 1'038 jours pour 134 enfants, soit 15'570 F. Ce soutien permet aux associations de proposer aux enfants des vacances et des cours à des prix abordables, afin que chaque jeune collongeois puisse bénéficier d'activités propres à favoriser son développement physique et intellectuel, contribuant ainsi à son ouverture d'esprit, à sa créativité et à son esprit d'équipe.

Aînés

Croisière des aînés

Le 11 septembre 2019, accueillis à bord par le Conseil administratif in corpore et plusieurs conseillers municipaux, 319 voyageurs d'un jour ont pu découvrir ou redécouvrir le « Simplon », navire à vapeur de la CGN, au mobilier entièrement rénové, décoré avec talent par des fleuristes collongeois.

L'escale à Evian a permis aux passagers de se dégourdir les jambes avant le retour sur Bellerive. En fin d'après-midi, au terme d'une croisière détendue et ensoleillée, les passagers sont revenus à terre en se réjouissant d'ores et déjà de la prochaine édition prévue en 2021.



Retrouvez-nous sur www.pointdinterro.org



Action de Noël – Hommage aux aînés

Pour Noël, comme chaque année, les personnes fêtant leur 80^{ème} anniversaire ont reçu le désormais bien connu « panier de Noël », composé de produits du terroir choisis pour eux dans les commerces de la commune et distribués grâce à l'aide de plus de 40 bénévoles dévoués sous la supervision de Mme Monique Vidonne.

Cette année, le contenant était en tissu, afin de se conformer à la demande des autorités communales de réduire au minimum l'utilisation du plastique.



Nonagénaires / centenaire

Le 9 décembre 2019, M. Valentino Peloso a fêté son 100^{ème} anniversaire. Une délégation officielle du canton et de la commune s'est rendue à son domicile pour lui transmettre les vœux du Conseil d'Etat ainsi que la reconnaissance de la commune de Collonge-Bellerive. A cette occasion, il lui a été remis plusieurs cadeaux ainsi qu'un bouquet de fleurs.

Par ailleurs, vingt-deux résidents de la commune ont fêté leur nonantième anniversaire en 2019. Afin de marquer cet événement, les autorités ont adressé à chacun un arrangement floral accompagné de leur vœux et félicitations.



Aide sociale aux institutions en Suisse

Dans le cadre de l'aide sociale en Suisse, l'action visant à soutenir des associations et fondations venant en aide aux personnes handicapées, aux femmes et aux enfants a été poursuivie. Une attention particulière a été portée à l'augmentation de la précarité dans le canton et aux discriminations.

En 2019, 139 structures ont reçu une allocation allant de 200 à 6'000 F, la moyenne s'élevant à 1'183 F par projet. La priorité a été donnée aux organisations dont le siège social se trouve dans le canton de Genève.

Les principales organisations soutenues sont l'Association Le Caré, Caritas Genève, le Centre social protestant, la Classe solidaire du Cycle de Bois-Caran, les Colis du Cœur, la Fondation Partage, Carrefour-Rue, l'association Heureuse qui comme..., le Téléthon, la Fondation Cansearch, la Fondation Aigues-Vertes, l'association la Main Tendue, la Fondation Anouk, Pro Juventute, l'association Résiliam, l'Armée du salut, l'association ADN, la Maison de Tara, l'association pour le Bateau Genève, Stop suicide, l'association Pacifique, l'Opération Nez rouge et le Collectif du 17 octobre.

Une Tulipe pour la vie

L'association L'aiMant Rose encourage la prévention du cancer du sein et son dépistage précoce. Tout au long de l'année, à travers des actions menées avec le soutien d'entreprises privées comme de collectivités publiques, L'aiMant Rose récolte des fonds pour atteindre ses objectifs. Un exemple concret ? Dans le cadre d'Octobre Rose 2019, L'aiMant Rose (en partenariat avec 3R – Réseau Radiologique Romand) a offert à 400 femmes (sur les 1'100 en ayant fait la demande) un dépistage gratuit du cancer du sein non pris en charge par les assurances maladie ou un programme cantonal de dépistage.





Une tulipe pour la vie est une action proposée aux services en charge des espaces verts de toutes les communes suisses. Entièrement gratuite (hormis la vente de T-shirts), Une tulipe pour la vie met à l'honneur la créativité des jardiniers communaux.

En octobre 2019, 402 communes helvétiques ont planté des bulbes de tulipes dans un site très fréquenté, à raison d'une tulipe rose pour 7 tulipes blanches en référence au nombre de femmes touchées par le cancer du sein. Par cette action, les communes affichent un fort signal de soutien aux victimes du cancer et à leurs proches. C'est leur manière de dire « vous n'êtes pas seules », de leur transmettre courage et confiance.

A l'initiative de son service de la voirie, Collonge-Bellerive participe pour la première fois à cette action. Les habitants verront fleurir les tulipes au printemps 2020 à l'entrée du village de Collonge et au centre de Vézenaz. Ainsi, les femmes touchées par la maladie et leurs proches savent que les collaborateurs du service de la voirie sont de tout cœur avec elles et leur témoignent leur soutien.



Accueil des migrants

En janvier 2016, deux habitantes de la commune ont créé l'association Les Ponts qui propose des ateliers pour les requérants d'asile et les réfugiés du foyer de la région, en interaction avec les villageois. Chaque atelier (cuisine, couture, conversation, jeux, bois) a lieu une fois par mois et réunit villageois et migrants en nombre égal.

La commune a encouragé et soutenu cette initiative, notamment par la mise à disposition d'une salle communale depuis 2016. En 2018, une subvention de 7'000 F lui a été accordée. En 2019, l'association, ayant assez de fonds propres, a renoncé à sa subvention.

Le soutien social aux familles migrantes résidant sur la commune a été poursuivi : aide financière pour les activités des enfants si l'Hospice général ne peut pas les prendre en charge et aide administrative.

Fondation Officielle de la Jeunesse : action préventive en milieu familial

La commune soutient le dispositif d'action préventive en milieu familial (APMF) mis en place par la Fondation officielle de la jeunesse. L'APMF a pour mission d'offrir une aide éducative professionnelle aux familles qui rencontrent des difficultés dans l'éducation de leurs enfants. Des professionnels de l'éducation spécialisée soutiennent les familles

Action Trois Chêne pour l'Emploi

Depuis juin 2018, la commune adhère au dispositif Action Trois Chêne pour l'Emploi. Jeunes, adultes et seniors peuvent rencontrer gratuitement une équipe de conseillers en insertion afin de :

- clarifier et construire un projet professionnel, d'apprentissage ou de formation
- constituer un dossier de candidature
- mener à bien des recherches d'emploi
- entrer en contact avec les employeurs
- tisser un réseau socioprofessionnel
- effectuer des démarches administratives en lien avec le projet professionnel.

Elle facilite aussi le retour à l'emploi grâce à un accompagnement individuel visant à :

- mieux communiquer et mettre en valeur ses compétences
- utiliser plus efficacement le téléphone
- gérer le stress des entretiens d'embauche
- utiliser efficacement internet et postuler en ligne.

Accueil tous les jours, sauf le vendredi, sans rendez-vous le matin. Accès à l'équipement indispensable pour mener des recherches d'emploi :

- ordinateurs et imprimantes
- internet (création d'adresse e-mail, mise en ligne des CV)
- quotidiens romands, magazines et documentation spécialisés
- téléphone, fax, photocopieuse, scanner
- matériel de bureau.

En 2019, Action Trois Chêne pour l'Emploi a reçu 76 visites d'habitants de notre commune.

Adresse : 136 chemin de la Montagne – 1224 Chêne-Bougeries (Entrer dans le Centre commercial et monter au 1^{er} étage) ☎ 022 348 45 72 - contact@action3chene.com

dans leurs démarches éducatives, relationnelles et de communication.

Ce service de proximité agit pour éviter une péjoration des situations qui pourrait conduire les familles vers une prise en charge plus massive, stigmatisante et onéreuse. L'APMF travaille avec l'ensemble du réseau social communal, sanitaire, culturel, scolaire ou professionnel des familles. L'APMF ne s'adresse pas aux situations suivies par le SPMi.

Le dispositif repose sur les principes suivants : libre adhésion des familles, totale confidentialité, gratuité de la prestation (dont le coût est pris en charge par la commune), capacité d'adaptation à tout type de situation, service de proximité (les intervenants de l'APMF peuvent se déplacer sur la commune). En 2019, 2 familles de la commune, sur un total de 56 heures d'intervention, ont bénéficié de ce dispositif. **Contact : 09h00 à 18h00**

☎ 022 309 15 85 - apmf@foj.ch.

Aide en cas de catastrophe

En 2019, le Conseil administratif s'est montré particulièrement sensible aux crises sanitaires et alimentaires qui touchent les enfants, ainsi qu'aux victimes des conflits armés et des catastrophes climatiques.

Dix actions d'urgence à l'étranger ont reçu un soutien pour un total de 40'000 F :

Organisation	Pays	Type d'action
Croix Rouge Suisse	Liban	Aide d'urgence aux victimes du conflit syrien au Liban
Croix Rouge Suisse	Mozambique - Zimbabwe - Malawi	Aide d'urgence aux victimes du cyclone Idai
Médecins Sans Frontières-Suisse	Mozambique - Zimbabwe - Malawi	Aide d'urgence aux victimes du cyclone Idai
Medair	Yémen	Aide d'urgence aux victimes de la guerre au Yémen
EPER-Entraide Protestante Suisse	Ouganda - République Démocratique du Congo	Aide aux victimes de crises oubliées
Caritas Suisse	Amazonie bolivienne	Aides aux victimes des incendies de forêt
Médecins Sans Frontières-Suisse	Niger	Aide pour un accès durable aux soins pédiatriques et nutritionnels
Caritas Suisse	Divers	Aide aux victimes des catastrophes oubliées
Chaîne du Bonheur	Divers	Aide aux femmes dans les crises oubliées

Aide humanitaire à l'étranger

La Commission sociale s'est réunie le 8 avril 2019 pour étudier les dossiers de demandes de subvention reçus. Les structures œuvrant en faveur des enfants, des femmes et du développement durable (éducation, santé, gestion des ressources naturelles) ont reçu, en priorité, un soutien. Les autorités de la commune ont souhaité privilégier des projets à taille humaine, dont les responsables peuvent rendre compte de l'utilisation des sommes reçues.

Une aide s'élevant à 125'700 F a été versée aux 32 organisations suivantes :

Organisation	Pays	Type de projet
Elly LEFOLL KOURANY - Projet privé d'une habitante de Collonge-Bellerive	Kenya - Nairobi - Kawangware	Soutien scolaire pour 6 enfants de Kawangware
Innovations et Réseaux pour le développement	Haïti	Prise en charge de 10 enfants de la rue
Fondation de l'Institut Panafricain pour le développement	République démocratique du Congo	Projet pour la formation et l'encadrement des jeunes au Sud Kivu
Fondation Zurcher	Madagascar	Financement d'études supérieures pour les étudiants de l'université de Zurcher et construction de bâtiments scolaires
World Bicycle Relief	Kenya - Malawi - Zambie - Zimbabwe	Mise à disposition de vélos aux étudiants pour améliorer l'accès à l'éducation
Association Miman-Bénin	Bénin	Financement en équipement pour le centre de formation professionnelle Ouassaho
Association Unis avec le Togo	Togo	Projet de création d'activités génératrices de revenu et d'auto-formation pour l'élevage de poulets et de jardinage pour les orphelins
Association Roger Riou	Sénégal	Projet de mise en place d'une unité de transformation agricole au Sénégal
Association Suisse des Amis de Sœur Emmanuelle	Soudan du Sud	Mise en place d'une formation couture au sein du centre de formation de Lologo
Association Puits à Madagascar	Madagascar	Construction d'un puits dans une agroforesterie

Aide humanitaire à l'étranger (suite)

Organisation	Pays	Type de projet
Association pour l'Instruction et le Développement des Enfants	Côte d'Ivoire Togo	Projet de scolarisation pour les filles dans le nord de la Côte d'Ivoire
Association Erika	Togo	Projet pour l'extension de l'activité de recyclage des déchets et l'accès à l'eau potable et construction de deux classes supplémentaires
Alliance Internationale pour la gestion de l'eau de Pluie	Népal	Mise en place d'une école bleue avec la construction d'infrastructures de stockage, la réalisation des latrines, la formation et la sensibilisation aux enjeux environnementaux
Association Ama Ghar Suisse	Népal	Mise en place d'un suivi psychiatrique pour les enfants victimes du tremblement de terre de 2015
Association Humanium	Inde	Ouverture d'un centre spécialisé de réhabilitation pour enfants travailleurs
Association Krousar Thmey Suisse	Cambodge	Soutien financier à la maison familiale de Battambang en faveur des enfants défavorisés
Association Aesope Suisse	Cameroun	Construction d'un forage avec château d'eau et scolarisation d'enfants démunis
Association Maasai Aid	Kenya	Prise en charge des frais de scolarité pour 50 enfants
Association LATMA-P-P-H	Equateur Amérique du Sud	Finalisation de l'installation d'un système de traitement des eaux
Association Soutien aux plus démunis	Nigéria	Forages de puits et réhabilitation d'écoles de brousse
Association Mate Cocido	Argentine	Soutien technique et pédagogique à la communauté de « cartoneros » de Buenos Aires
Association des Amis du Sakthi Children's	Inde	Achat de machines à coudre destinées aux femmes formées dans leur atelier de formation et achat d'un minibus destiné aux déplacements des enfants
Surya association Drukpa Suisse	Népal	Projet pour l'accueil des nouveaux résidents au sein du foyer d'accueil et achat de 3 panneaux solaires ainsi que 8 armoires
Association le Sourire de Chiang Khong	Thaïlande	Projet d'agrandissement d'un hangar et d'un atelier de réparation
Association Mairaka	Madagascar	Projet de reforestation, de restauration de bâtiments scolaires et de nouvelles constructions pour les enfants
Association Solidarité Egypte	Egypte	Aide à la scolarisation dans des écoles privées et cours d'appui dans des écoles gouvernementales. Mise en place de 3 dispensaires et d'un hôpital public
Association Assikloassi	Togo	Réhabilitation du centre communautaire de santé du village de Séko
Afghanistan's Women Rights Association	Afghanistan	Programme d'alphabétisation des femmes dans les villages ruraux du sud de l'Afghanistan
Association Un enfant, un sourire	Pérou	Programme de soins et de prévention dans le domaine bucco-dentaire et de l'enfance
Association Yémen30	Yémen	Construction d'un réservoir de stockage d'eau à Haraz et d'une pépinière
Centre pour la promotion de la santé	République Démocratique du Congo	Equipped de bibliothèques médicales dans des écoles d'infirmières
Association Steaua Calauza	Moldavie	Aménagement extérieur du Nicusor Center (centre pour enfants et jeunes à besoins spécifiques) et frais de fonctionnement de l'institution

Instruction publique

Depuis la rentrée scolaire 2015/2016, le département de l'instruction publique a nommé Monsieur Pierre-Charles Dagau, directeur des établissements scolaires de Collonge, Vézenaz et Meinier.

Fréquentation des écoles de la commune de Collonge-Bellerive de 2009 à 2019 :

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'enfants	568	544	534	544	555	581	551	562	596	593

Ecole de Collonge, cycles élémentaire et moyen - Directeur d'établissement : M. Pierre-Charles Dagau

Titulaires	Degrés	Nombre d'élèves
NARAY PHUC Ha-Uyen Cheryl	1P	20
BUCLIN Valia	1P/2P	20
MOREL Annick & SCALAMBRIN Alida	2P	22
RICCO Emmanuelle	2P/3P	17
HEINIGER BIZON Françoise	3P	20
VANCOFF Véronique	4P	24
GIACOBINO Wiveka	4P-5P	22
BUECHI-DUBOULOZ Anne	5P/6P	21
DE CHOUDENS Julina, BOVARD Laurette	5P/6P	19
GAUD-MONTANIER Cathy	5P/6P	20
CARON-DUFOUR Clothilde	7P/8P	21
GOMES PINTO Jessica	7P/8P	19
LOOSLI Marine	7P/8P	21
Total		266

Ecole de Vézenaz, cycles élémentaire et moyen - Directeur d'établissement : M. Pierre-Charles Dagau

Titulaires	Degrés	Nombre d'élèves
BARDONNET Sandrine & FURRER Catherine	1P	22
BASTIN Salette	1P	23
MUTZENBERG CHAMBONNET Karine	2P	23
TIRABOSCO Sophie & PHIPPAZ Gaëlle	2P	21
BLATTER DUBACH Isabelle	3P	22
GROBET Emmanuelle	3P	20
ALBERT Christine	3P/4P	19
IRSCHLINGER Camille	4P	21
GUNTZ Laureline	5P	24
FERNANDEZ CARRACEDO Estephania	5P/6P	24
PENELLO Julien	6P	21
MICHELA Giachem	6P/7P	21
SCHWAGER Marine & RILLIET Louise	7P	19
TUVERI Gabriella	7P/8P	23
GOMES FILIPE Catia	8P	24
Total		327

Nationalité des élèves

Ecoles	Genevois et confédérés	Etrangers	Total
Collonge, cycle élémentaire	94	29	123
Collonge, cycle moyen	108	35	143
Vésenaz, cycles élémentaire & moyen	230	97	327
Total			593

Restaurants scolaires

L'année scolaire 2018-2019 a marqué la quatrième année de la gestion communale des restaurants scolaires. La gestion administrative des restaurants scolaires occupe l'équivalent d'un collaborateur à 50%. C'est la troisième année que la gestion des inscriptions aux repas s'effectue par les

parents, par le biais de la plateforme my.giap.ch. Les parents paient les repas en avance et non plus sur la base d'une facture. Les repas consommés sont décomptés. Il est prévu automatiquement l'envoi d'un courriel de rappel lorsque le solde du compte est insuffisant.

Fréquentation

Année	Collonge		Vésenaz		Total		
	enfants inscrits	nb repas/j	enfants inscrits	nb repas/j	enfants inscrits	nb repas/j	progression nb de repas/j/ année précédente
2019	134	120	191	169	325	289	1.40%
2018	154	126	185	159	339	285	11.51%
2017	143	113	161	140	304	253	11.76%
2016	121	104	151	132	272	236	-5.56%
2015	148	127	140	119	288	246	

Ces chiffres ne prennent pas en compte les repas servis aux animateurs du GIAP qui encadrent les enfants soit entre 20 et 24 repas supplémentaires par jour sur les deux sites. Le prix du repas facturé aux parents est de 10 F. Ce prix n'a pas subi d'augmentation depuis 2015.

Cérémonie des 8P

Une semaine avant la fête des écoles, la cérémonie des 8P réunit les élèves sur le point de quitter les écoles primaires de Collonge et de Vésenaz pour le cycle d'orientation. Le 20 juin 2019, ils étaient 90 à participer à la traditionnelle cérémonie organisée en leur honneur par la commune, à l'épicentre. Cette année, les jeunes ont eu la surprise de découvrir la Renaud 4L de Fanny et Nelson Belais, qui

Activités surveillées par le GIAP

Le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) organise et assure l'accueil des enfants à midi et le soir. Pour mémoire, en 2018, 55 enfants étaient inscrits à ces activités et en moyenne 42 accueillis chaque jour à Collonge. A Vésenaz, 71 enfants étaient inscrits et 55 en moyenne en bénéficiaient quotidiennement (données 2019 non disponibles).

trônait au milieu de la cour. C'est en effet au volant de cet engin que ces deux jeunes communiers ont participé au rallye humanitaire et sportif « Trail 4L Trophy ». Après un petit film présentant leur aventure, les élèves ont pu échanger avec Fanny et Nelson sur les détails de leur périple, en partie subventionné par la commune, et qui avait pour but d'apporter des vêtements et des fournitures scolaires au Maroc. La manifestation s'est terminée par la remise du traditionnel cadeau-souvenir de la commune puis la collation, toujours appréciée de tous les participants.



Les élèves de 8P de Collonge-Bellerive à l'école de la « Démocratie 3D »

Lancée en 2014 par la Chancellerie de l'Etat de Genève, la « Semaine de la démocratie » avait pour but de sensibiliser les écoliers aux institutions politiques du canton. A l'initiative de Mme de Francine de Planta, conseillère administrative, et en collaboration étroite avec la direction des écoles de la commune, cette opération a été déclinée à Collonge-Bellerive au printemps 2019, les 7, 14, 21 et 28 mars.

Sous le nom de « Démocratie 3D », les quatre classes de 8P de la commune ont découvert le fonctionnement du Conseil municipal et du Conseil administratif, autour d'un thème qui les touchait particulièrement : le choix d'une attraction pour la fête des écoles. Après une brève explication des relations entre le Délibératif et l'Exécutif, les élèves se sont vus proposer six attractions potentielles pour la fête de fin d'année. Sur la base de critères précis (sécurité, dimensions et budget), ils ont dû en sélectionner trois. Sous la conduite de son enseignante, chaque classe, divisée en trois groupes (un par attraction) a préparé les arguments à l'appui de l'attraction à défendre, en prévision du grand débat organisé dans la salle du Conseil municipal.

En présence d'un ou de plusieurs membres du Conseil administratif, les élèves ont ainsi pu s'initier, le temps d'un après-midi, aux rouages de la démocratie dans la salle du Conseil municipal, avant de voter pour désigner leur attraction préférée. Timides ou déjà assurés, déterminés



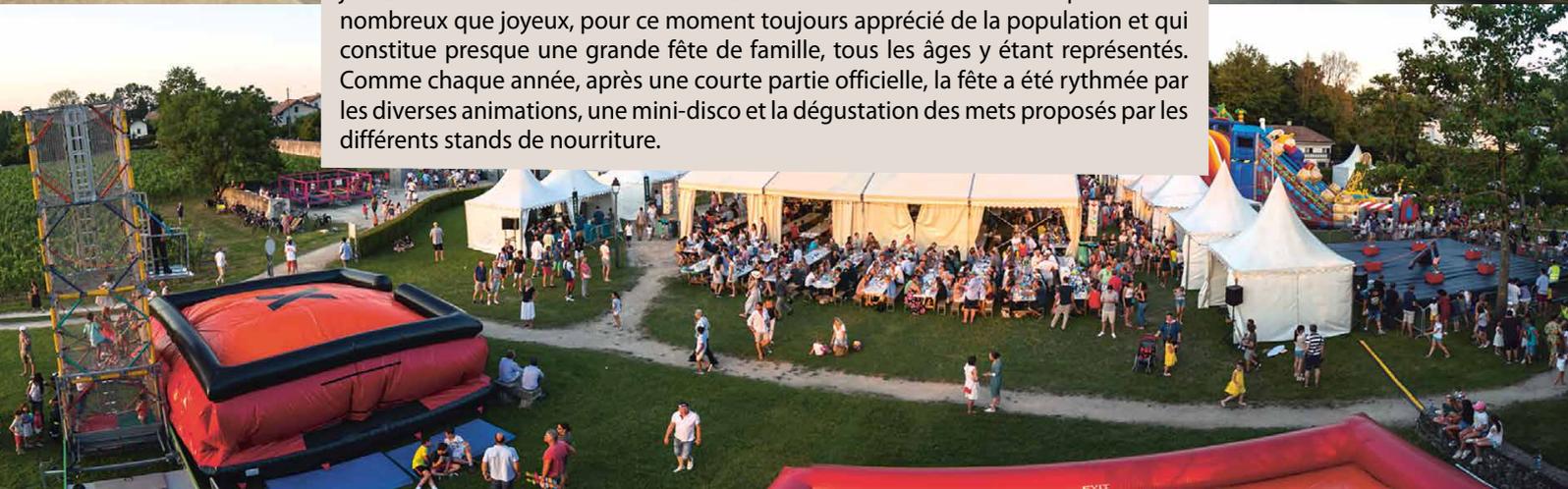
ou impressionnés par le cadre assez formel, les élèves se sont livrés à des joutes verbales pleines d'enthousiasme et d'humour, mais surtout dans un grand respect des autres intervenants.

A l'issue de la séance, les élus d'un après-midi se sont vus offrir un goûter par la commune, avant de regagner leur classe. Un très grand bravo aux élèves de Mmes Blatter-Dubach et Guntz (pour l'école de la Californie) et de Mmes Buchi et Gaud-Montagnier (pour Collonge) pour leur participation pleine d'énergie et surtout pour leur engagement dans cette démarche.



Promotions scolaires

Un moment remis en question en raison de la canicule qui s'est abattue sur la région en juin, le cortège rassemblant élèves et enseignants des écoles de la commune a ouvert en début de soirée la fête des promotions qui s'est déroulée le 28 juin 2019 à la ferme de Saint-Maurice. La manifestation a rassemblé un public aussi nombreux que joyeux, pour ce moment toujours apprécié de la population et qui constitue presque une grande fête de famille, tous les âges y étant représentés. Comme chaque année, après une courte partie officielle, la fête a été rythmée par les diverses animations, une mini-disco et la dégustation des mets proposés par les différents stands de nourriture.



Une fresque pour l'école de la Californie

Le 5 décembre 2019, à quelques centaines de mètres de l'oeuvre inaugurée le 16 novembre 2019 au cœur de Vésez, c'est une autre fresque qui a été dévoilée aux yeux des enseignant.e.s et aux élèves de l'école de la Californie. Pour remercier les autorités politiques du magnifique aménagement réalisé dans le préau de l'école, les enfants ont en effet réalisé une fresque qui sera apposée sur un mur de l'établissement. Les dizaines de cœurs colorés qui la composent sont autant de clin d'œil et de sourires pour dire « merci » à la commune.



Personnel des services communaux

ADMINISTRATION COMMUNALE / 2019

Postes 2019

Secrétaire générale	1
DEPARTEMENT ADMINISTRATIF	
Secrétaire générale adjointe	0.9
Juriste	0.5
Attaché au secrétariat général	0.5
Secrétariat administratif	0.8
Secrétariat du Conseil administratif, culture, scolaire,	0.9
Secrétariat du Conseil municipal et procès-verbaliste commissions	0.95
Service de la réception	2
Service informatique et communication	0.7
Service des manifestations	0.6
Service social / subventions	0.7
Comptabilité	3.8
Etat civil (officiers et administration)	2.8
Epicentre, centre culturel	1.6
DEPARTEMENT TECHNIQUE	
Secrétariat	1.1
Aménagement, infrastructures, sécurité et sports	
Ingénieur et technicien en génie civil	2
Service de la police municipale	8.2
Service de la voirie	10.4
Services des bâtiments et de la gérance	
Architectes et technicien en bâtiment	2.7
Conciergerie	8.85
Total postes fixes (EPT)	51
Nb de collaborateurs	61
Nb de femmes (EPT)	21.5
Nb d'hommes (EPT)	29.5
Apprenti	0
ORPC Lac (protection civile) personnel géré directement par l'office	0.6

Comparaison entre 2019-2018 - Mutations au sein du personnel

Au 31 décembre 2019, le nombre de postes de l'ensemble du personnel communal s'élevait à 51 (équivalents plein-temps), soit une augmentation de 1.1 postes entre 2018 (49.9) et 2019. On observe les variations suivantes :

- service de la comptabilité : +0.8 (1 nouveau poste à 100% et un collaborateur a diminué son taux d'activité de 20%)

- service de l'état civil : + 0.2 (remplacement d'une collaboratrice à 60% par un 100%, et diminution du taux d'activité de -0.2% d'un officier)
- service de la police municipale : - 0.2% (remplacement patrouilleur à 30% au lieu de 50% (autres tâches).
- service de la conciergerie : + 0.3 (engagement suite à

une réorganisation interne) –même collaboratrice que la patrouilleuse)

A noter que, sur ces 51 postes, 5.95 postes sont liés à des services fournis à d'autres communes dans le cadre d'accords intercommunaux : 2.20 postes APM, 2.95 postes pour l'état civil, soit une augmentation de 0.2 poste par rapport à 2018, à la suite de l'augmentation de la dotation en personnel à l'état civil (augmentation du support administratif).

Au cours de l'année 2019, l'administration communale a procédé à l'engagement :

- d'un responsable du service des finances et de la comptabilité à 100% ;
- d'une assistante administrative pour le service de l'état civil, initialement à 50% puis à 100% dès septembre 2019 (remplacement/démission) ;
- d'une collaboratrice engagée à 30% en qualité de patrouilleuse scolaire et à 30% en qualité de concierge pour le club des aînés et le service de la police municipale (remplacement/retraite) ;
- d'un collaborateur au service de la voirie à 100% (remplacement/départ).

Etat civil



Pour les communes d'Anières, Choulex, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier, Gy, Hermance, Meinier et Vandoeuvres, l'office intercommunal de l'arrondissement de l'état civil « Campagne et rive gauche du Lac » est situé au 3 chemin des Rayes à Vésenaz.

Les événements énumérés ci-dessous ont eu lieu sur le territoire de l'arrondissement en 2019.

2243 actes ont été délivrés et 339 personnes ont été enregistrées dans le registre suisse et informatisé de l'état civil (Infostar). **93 dossiers de demandes de mariage ont été déposés**, correspondant à 30 demandes de fiancés de nationalité suisse ; 49 demandes de fiancés de nationalités suisse et étrangère et 14 demandes de fiancés de nationalités étrangères.

Célébrations de mariage dans une mairie de l'arrondissement : 104 mariages ont été célébrés en semaine par

les officiers de l'état civil ; 34 mariages ont été célébrés le samedi par les officiers de l'état civil ; 41 mariages ont été célébrés par les magistrats communaux. Le lieu de mariage reste au choix des fiancés, toutefois une « autorisation de célébrer le mariage » est demandée si la mairie choisie ne fait pas partie de l'arrondissement où les formalités sont engagées.

Laurence Grosclaude, Officier de l'état civil
Responsable de l'arrondissement

Naturalisations

En 2019, 143 dossiers en vue d'une demande de naturalisation ont été déposés à l'office de l'état civil, représentant 203 personnes.

En 2019, 291 personnes ont acquis la nationalité suisse pour l'une des communes de notre arrondissement	Naturalisation	Naturalisation facilitée	En 2019, 24 personnes ont acquis l'origine de l'une des communes de notre arrondissement	Acquisition d'un droit de cité
Anières	10	0	Anières	1
Choulex	4	3	Choulex	0
Collonge-Bellerive	100	6	Collonge-Bellerive	6
Cologny	62	6	Cologny	11
Corsier	22	1	Corsier	3
Gy	3	2	Gy	0
Hermance	13	2	Hermance	0
Meinier	19	3	Meinier	0
Vandoeuvres	32	3	Vandoeuvres	3
Total	265	26		24

Selon la procédure de naturalisation (ordinaire/facilitée), la commune acquise est celle du domicile ou celle du conjoint suisse. Toute personne genevoise et domiciliée depuis plus de deux ans sur le territoire communal peut acquérir le droit de cité de Collonge-Bellerive.

Statistique – Année 2018 / 2019

	Naissances		Reconnaissance		Mariages (célébrations)		Partenariats		Déclaration de nom *		Décès		Mandat pour cause d'inaptitude ***	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Anières	0	1	6	4	5	1	0	0	1	0	3	6	3	2
Choulex	0	1	2	4	6	2	1	0	2	1	0	2	0	0
Collonge-Bellerive	0	0	6	9	37	27	0	0	8	10	488	383	7	4
Cologny	0	0	12	13	64	65	1	1	4	2	28	39	8	3
Corsier	0	0	7	2	6	4	0	0	2	0	1	5	0	3
Gy	0	0	5	1	2	1	0	0	0	0	1	0	0	0
Hermance	0	0	4	2	21	15	0	1	0	0	9	11	0	0
Meinier	0	0	2	9	12	8	0	0	6	2	2	5	0	5
Vandoeuvres	0	0	1	0	54	56	0	1	1	1	10	10	1	5
Autres**			7	11					1	8			1	2
Total	0	2	52	55	207	179	2	3	25	24	542	461	20	24

*Déclaration de nom :

- Reprise du nom de célibataire pour les époux unis avant le 01.01.2013.
- Reprise du nom de célibataire suite au divorce, dissolution du partenariat enregistré ou décès de l'époux/se.
- Déclaration de changement de nom d'un enfant reconnu après l'attribution de l'autorité parentale conjointe.

**Les formalités, selon conditions, peuvent se faire dans n'importe quel office de l'état civil.

***Toute personne peut charger une ou plusieurs personnes physiques ou morales de lui fournir une assistance personnelle, de gérer ses biens ou de la représenter dans les rapports juridiques avec les tiers pour le cas où elle deviendrait incapable de discernement. Le mandat doit être constitué en la forme olographe ou authentique. Le mandant peut demander de faire inscrire au registre de l'état civil (Infostar) la constitution et le lieu du dépôt dudit mandat. Chaque office de l'état civil est sur demande compétent.

Autres manifestations

Promotions citoyennes

Le 12 février 2019, la soirée des promotions citoyennes a réuni quelque 80 personnes, soit 48 jeunes ayant atteint leur majorité et 32 nouveaux citoyens. La première partie officielle s'est déroulée à la mairie où les convives ont pu recevoir à titre de souvenir un ouvrage de Mix et Remix intitulé « l'image de la Suisse », un stylo Caran-d'Ache dans un petit sac en toile pour les jeunes et pour les nouveaux citoyens, l'ouvrage collectif de MM. Baertschi, Broillet, de la Corbière et Curtet et de Mmes Jiranek et Viaccoz-de Noyers publié aux éditions Slatkine, intitulé « Collonge-Bellerive, diversité d'un patrimoine » ainsi que le livre de Mix et Remix intitulé « l'image de la Suisse » toujours dans le petit sac en toile. La soirée s'est poursuivie autour d'un apéritif dînatoire à la salle des Sociétés. Pour les jeunes majeurs, elle s'est ensuite prolongée au théâtre du Léman, avec un spectacle organisé par la Ville de Genève réunissant l'ensemble des jeunes des communes genevoises.



Accueil des nouveaux habitants

Une centaine de personnes étaient présentes à la soirée des nouveaux habitants, le 4 avril 2019 à la salle communale. Ils ont été reçus de manière chaleureuse, informative et gourmande. Les conseillers administratifs ont présenté les prestations et les principales réalisations et projets de la commune. La soirée s'est poursuivie autour d'un cocktail dînatoire, lors duquel les nouveaux habitants ont pu découvrir les nombreuses sociétés communales.



Marche contre le cancer

Le 18 mai 2019, Collonge-Bellerive accueillait la 38^{ème} marche contre le cancer. Dès le matin, les marcheurs sont partis de la ferme de St-Maurice pour une boucle de plusieurs kilomètres qui les a emmenés à travers les paysages de Collonge-Bellerive et de ses environs. Participants et organisateurs partageaient le même but : récolter des fonds destinés à financer la prévention, l'aide et la recherche contre le cancer. Pour soutenir les marcheurs, des stands de nourriture et de boissons ont été tenus par diverses associations. A noter également la participation de membres de l'exécutif communal et cantonal, dont M. Mauro Poggia, Conseiller d'état et M. Pierre Conne, député.



Fête nationale

La célébration de la Fête nationale est un rendez-vous estival cher au cœur des habitants de la commune. L'édition 2019 n'a pas fait exception à la règle. Dès la fin de l'après-midi, la foule s'est pressée sur la plage de la Savonnière, particulièrement accueillante par les fortes chaleurs qui ont marqué l'été. Concert de la fanfare municipale, cortège des lampions, lecture du Pacte par une jeune citoyenne de la commune, discours empreint d'émotion de Mme Francine de Planta, maire, à l'occasion de son dernier « 1^{er} août » en sa qualité d'élue à l'exécutif de la commune, feux d'artifices et de joie puis un bal pour achever la soirée, tous les ingrédients étaient réunis pour une soirée réussie.





Collonge-Bellerive : le rendez-vous des communes !

Assemblée générale ordinaire de l'Association des communes genevoises.

L'espace d'une journée, Collonge-Bellerive est devenue en quelque sorte la « capitale » des communes genevoises. Le 28 septembre dernier, la commune accueillait en effet dans la salle communale les membres de tous les Exécutifs communaux genevois pour trois assemblées générales ordinaires intercommunales, dont celle de l'Association des communes genevoises (ACG), organisation faitière des communes de ce canton. En présence de nombreux invités – dont M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat en charge du département de la cohésion sociale, des personnalités représentant les autorités politiques vaudoises et françaises, mais aussi les grands établissements publics autonomes genevois (SIG, TPG) - M. Xavier Magnin, président de l'ACG, a dressé le bilan de l'année écoulée. Il a également évoqué les enjeux stratégiques à venir, en particulier dans le cadre de la loi sur la répartition des tâches (LRT), chantier majeur des relations entre le canton et les communes. Les quelque 120 magistrats communaux présents ont ensuite poursuivi leurs échanges dans le cadre plus informel d'un repas servi par le Collonge Café, dans le parc de la mairie.



Fraternoël

Comme chaque année, le 24 décembre à midi sur la place du marché de Vézenaz, flottait un doux fumet de soupe aux légumes. Rassemblées sous la tente, de nombreuses personnes étaient ravies de se retrouver. Sous la conduite d'un organisateur expert depuis 24 ans, Dominique Bordier, les représentants des paroisses et des autorités de la commune ont servi un délicieux potage préparé par leur soin. Ce moment festif et décontracté est une tradition très appréciée, tant par les habitués que par les nouveaux-venus, habitants de la commune et de villages voisins.



Mérite collongeois et vœux du maire

Le 20 janvier 2020, les autorités communales ont adressé leurs meilleurs vœux à la population dans le cadre magnifique de l'épicentre, pour récompenser ensuite les 30 lauréats qui se sont distingués dans leur engagement sportif, personnel ou associatif durant l'année 2019. Une fois de plus, cette soirée s'est déroulée dans la bonne humeur, un moment festif accompagné d'un magnifique buffet garni et agrémenté d'une animation musicale. Cette année, les autorités communales ont présenté à la population un film réalisé durant l'été 2019 sur la com-

mune qui a remporté un vif succès auprès des participants. Ce film donne un excellent aperçu du territoire communal et des activités exercées tant en matière économique, que sportive ou culturelle.

MÉRITES COLLECTIFS

Club d'aviron de vézenaz

Championnes suisses en huit élite féminin

Célia DUPRE, Pauline DELACROIX, Catherine ADOR, Amélie MACH, Chloé OEDERLIN, Juliette HUEHN, Chiara MEAKIN, Alexandra PFEFFER, Martha FREY

Vices-champions suisses en double élite

Valentin HUEHN, Hugo VON DER GRAAF

Wake Sport Society**1^{er} aux championnats de suisse par équipe**

Maxine RAMU, Salomé RAMU, Deborah LUTOLF

Club nautique de la baie de Corsier**1^{er} équipage junior du championnat suisse en cat. SC1****avec catamaran de type Formule 16**

Marius, L'HÔTE, Antoine LEMPERRIERE DEGOTEX

MERITE INDIVIDUEL « SPORT »**Club d'aviron de Vézenaz****Sofia MEAKIN** - Championne du monde en 2x poids

légère U23

Wake Sport Society**Deborah LUTOLF** - 1^{ère} au championnat suisse wakeboard – open women - 4^{ème} au championnat d'europe de wakeboard – junior women - 4^{ème} au championnat du monde de wakeboard – junior women**Maxine RAMU** - 1^{ère} au championnat suisse de wakeboard – under 9 girls**Salomé RAMU** - 2^{ème} au championnat suisse de wakeboard – under 12 girls**Club de l'Etrier****Gabrielle BOUVIER** - Championne romande de dressage cat. L**Fédération suisse de gymnastique – section de Collonge-Bellerive****Fernando CORTEZ** - 3^{ème} au championnat suisse de cross – H55 - 1^{er} par équipes Marathon de Genève - 1^{er} course de Bernex – Hommes V2 - 2^{ème} course de l'Escalade HOM 4**Miguel DA SILVA** - 3^{ème} au championnat suisse de cross (H40) - 2^{ème} au championnat genevois de cross (H40) - 1^{er} par équipes au Marathon de Genève - 1^{er} course de Bernex Hommes - 1^{er} course de la Chavanaise V1 - 2^{ème} course de l'Escalade HOM 3**Olivier PEDERSEN** - 2^{ème} au championnat genevois de cross U10 - 4^{ème} au championnat suisse de cross U10 - 2^{ème} au Marathon de Genève junior**Arthur BOULOT** - 1^{er} au championnat genevois de cross U10 - 1^{er} au Marathon de Genève junior - 2^{ème} à la course de Bernex écoliers - 1^{er} à la course de l'Escalade écoliers**Franz-Eduard RUDLOFF** - 1^{er} à la course de l'Escalade U10**Aline PERNEGER** - Championne genevoise badminton

en double dames U13 avec Vanessa Kappeler

Vanessa KAPPELER - Championne genevoise badminton

en double dames U13 avec Aline Kappeler

Société nautique de Genève**Pernelle GROBET** - Championne suisse et genevoise de ski nautique – slalom – cat. open**Noé JAN** - Catégorie Junior Men : 1^{er} championnat suisse de wake câble - 1^{er} championnat genevois de wakeboard - 2^{ème} championnat suisse de wakeboard - 11^{ème} championnat d'europe de wakeboard**Ecole de Judo de Collonge-Bellerive****Ilke COOREMANN** - 2^{ème} championnat genevois - cat.-44kg, écolières B - 3^{ème} championnat romands - cat.

-44kg – écolières B

Lynne COOREMANN - 2^{ème} championnat genevois - cat.-40kg, écolières B - 3^{ème} championnat romands - cat.

-40kg – écolières B

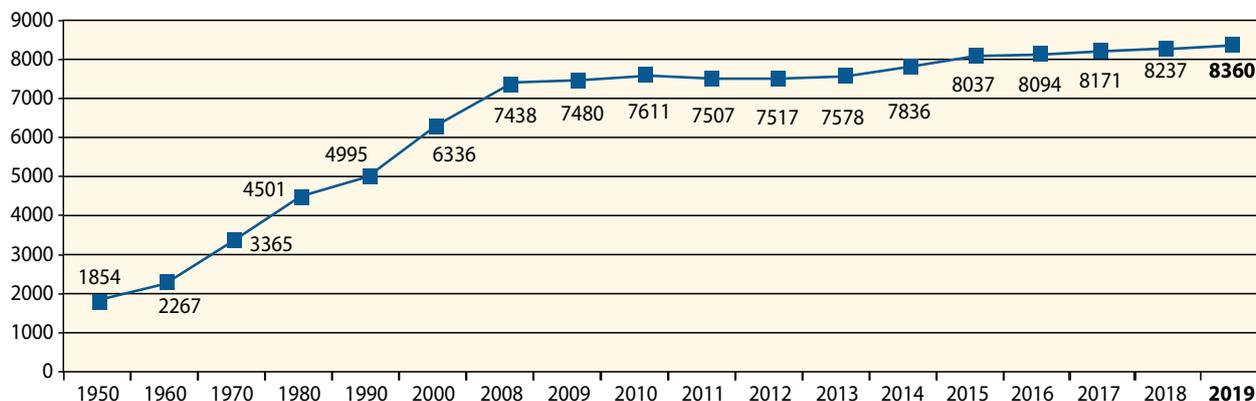
Maxime THADIKKARAM - Champion genevois 2019 -

cat. -45kg – écoliers B

Plan-les-Ouates Natation**Anne-Claude STEINER MELLOTT** - 1^{ère} au championnat du monde de natation synchronisée masters 25-39 a Gwangju**Sprint****Malia CURTET** - 1^{ère} au championnat de suisse sprint – W10/60m -cat. filles 10 ans**MERITE INDIVIDUEL « DIVERS »**Proposition de la Fédération suisse de gymnastique – section de Collonge-Bellerive : **Valérie BASSET PAGLIOTTI** - Trésorière bénévole sortante de la Société de gymnastique de Collonge-Bellerive depuis 14 ans**PERSONNES ENGAGEES DANS LES SOCIETES COMMUNALES****Dominique BORDIER** - organisation de Fraternoël depuis 24 ans - **Etienne CASTRO** - Président sortant de la Comédie des Trèfles à trois durant 5 ans - **Paola DUCA** - Présidente sortante du centre de loisirs le Point d'interrogation durant 3 ans - **Maité PITTET** - responsable des postes sanitaires des samaritains de Collonge-Bellerive durant 4 ans - **Julie SCHRAGO** - Présidente sortante de l'Association des jardins d'enfants les Bacounis-Boucaniers durant 2 ans - **Monique VIDONNE** - organisation de la distribution des Paniers de Noël aux aînés de la commune depuis 13 ans

Population - Vie active

Population résidante au 31 décembre 2019 (nombre d'habitants)



Population résidante selon l'origine et le genre au 31 décembre 2019

	Suisses			Etrangers			Total		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Collonge-Bellerive	2'804	3'165	5'969	1'203	1'188	2'391	4'007	4'353	8'360

Source : Office cantonal de la statistique

Structure de la population, selon le genre, l'origine et l'âge, au 31 décembre 2019

Collonge-Bellerive	Effectif	%
Population totale (au 31.12.2019)	8'360	
Densité de population (habitants par hectare)	13.7	
Population selon le genre		
Hommes	4'007	47.9%
Femmes	4'353	52.1%
Population selon l'origine		
Genevois	4'094	49.0
Confédérés	1'875	22.4
Etrangers	2'391	28.6
dont Union Européenne	1'807	21.6

Collonge-Bellerive	Effectif	%
Population selon le groupe d'âges		
0 - 19 ans	2'067	24.7
20 - 64 ans	4'720	56.5
65 ans ou plus	1'573	18.8
dont 80 ans ou plus	522	6.2
Variation de la population		
Naissances	60	
Décès	50	
Solde migratoire (= habitants arrivés - habitants partis de la commune)		+113
Variation totale entre le 31.12.2018 et le 31.12.2019		+123

Source : Office cantonal de la statistique

Elections et votations : nombre d'électeurs inscrits au 31.12.2019

	Electeurs suisses (1)			Electeurs étrangers (2)			Electeurs par genre		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Nb	2'158	2'535	4'693	547	495	1'042	2'705	3'030	5'735
%	45.98%	54.02%		52.50%	47.50%		47.17%	52.83%	

Chiffres issus de la base de données de l'Office cantonal de la population et des migrations, qui sert à l'établissement du rôle électoral. (1) Personnes âgées de 18 ans ou plus. Chiffres estimés. (2) Personnes âgées de 18 ans ou plus, résidant en Suisse depuis huit ans au moins. Fonctionnaires internationaux et membres de leur famille exclus. Chiffres estimés.

Source : Office cantonal de la statistique / Office cantonal de la population et des migrations

Entreprises et emploi

Chômeurs inscrits (1) (2)				Demandeurs d'emplois inscrits (3)			
31.12.2018	21.12.2019	Variation	%	31.12.2018	21.12.2019	Variation	%
96	96	0	0	141	139	-2	-1.4%

(1) Personnes annoncées auprès des offices régionaux de placement, qui n'ont pas d'emploi et sont immédiatement disponibles en vue d'un placement. (2) Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). (3) Toutes les personnes inscrites auprès des offices régionaux de placement et qui cherchent un emploi.

Source : Secrétariat d'Etat à l'économie / Office cantonal de l'emploi - Statistique du marché du travail

Groupe 7- Collonge-Bellerive et Coligny – moyennes annuelles

(données non disponible pour 2019)

	2017	2018 (1)	Absolue	relative, en %
Demandeurs d'emploi (2)	243	231	- 12	- 4.7
Chômeurs (3)	197	167	- 30	- 15.3
Sexe				
Hommes	98	90	- 8	- 8.2
Femmes	99	77	- 22	- 22.3
Origine				
Suisses	109	96	- 13	- 12.1
Etrangers	88	71	- 17	- 19.2
Groupe d'âges				
< 25 ans	8	8	- 1	- 9.1
25 - 49 ans	141	107	- 34	- 23.9
50 ans ou plus	48	52	4	8.8
Durée écoulée				
1 - 6 mois	105	94	- 11	- 10.7
7 - 12 mois	54	45	- 10	- 17.8
> 1 an	38	29	- 9	- 24.1
Niveau de formation				
Niveau secondaire	72	58	- 15	- 20.1
Niveau tertiaire	106	97	- 9	- 8.2
Autres formations	19	12	- 8	- 39.8
Non spécifié	0	1	1	800.0

(1) Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). (2) Toutes les personnes inscrites auprès des offices régionaux de placement et qui cherchent un emploi. (3) Personnes annoncées auprès des offices régionaux de placement, qui n'ont pas d'emploi et sont immédiatement disponibles en vue d'un placement.

Source : Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) / Office cantonal de l'emploi(OCE)

	Nombre d'établissements				Nombre d'emplois (1)			
	Secteur primaire (2)	Secteur secondaire	Secteur tertiaire	Total	Secteur primaire (2)	Secteur secondaire	Secteur tertiaire	Total
2017	9	87	584	680	16	1'020	3'441	4'477
2016	9	84	561	654	16	758	3'423	4'197
2015	11	78	561	650	52	716	3'358	4'126
2014	9	69	535	613	53	715	3'316	4'084

Classification des branches selon la Nomenclature générale des activités économiques 2008 (NOGA 2008).

(1) Emplois au niveau des établissements. (2) Situation en mai pour les entreprises agricoles.

Source : OFS / OCSTAT - Statistique structurelle des entreprises

The image shows a portion of a white building with a Swiss flag flying from a window. The word 'MAIRIE' is written in blue capital letters on the wall to the right of the flag. The entire image is overlaid with a semi-transparent blue filter.

MAIRIE

COMPTE RENDU FINANCIER 2019

Comptes 2019

Les autorités communales relèvent avec satisfaction le résultat positif des comptes 2019. En effet, ils laissent apparaître un excédent de revenus de 3'929'392 F, soit une différence entre le montant total de charges de 35'511'134 F et celui des revenus de 39'440'526 F.

Présentés pour la deuxième année selon le modèle comptable harmonisé MCH2, le boni des comptes 2019 de 3'929'392 F est constitué d'un excédent de revenus de 7'792'080 F sur les éléments d'exploitation, d'un excédent de revenus de 499'323 F sur les éléments du patrimoine financier, d'une charge exceptionnelle d'amortissements complémentaires de 2'713'357 F, et d'une charge extraordinaire de 2'073'347 F en lien avec un changement de méthode de comptabilisation de l'impôt à la source revenant aux communes.

Conformément à la délibération votée en 2015, la totalité du résultat positif 2019 a été affectée à la réserve conjoncturelle.

Compte de fonctionnement

Le modèle comptable harmonisé MCH2 fournit les bases de présentation des états financiers des cantons et des communes. Il s'applique depuis l'exercice comptable 2018.

Revenus

Les recettes fiscales des personnes physiques et des personnes morales représentent près de 75% des revenus de la commune. Lors de l'établissement du budget, le département des finances du canton communique aux communes des estimations prudentes de recettes fiscales. Ces estimations peuvent varier de manière importante.

Ainsi, les derniers montants communiqués par le canton, lors du bouclage des comptes 2019, soit 31'040'261 F, laissent apparaître une augmentation de 23% et 5'891'142 F par rapport aux recettes fiscales prises comme référence pour le budget.

Cette augmentation des recettes fiscales correspond principalement à des correctifs d'estimations ou de taxation des années antérieures et ne permet pas de tirer des conclusions sur l'évolution durable des recettes fiscales de la commune. L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020 de la réforme de la fiscalité des entreprises et du financement de l'AVS (Loi RFFA) se matérialisera pour la commune par une réduction significative des revenus fiscaux issus des personnes morales.

S'adaptant sur le modèle de comptabilisation du canton, les revenus issus de l'impôt à la source des salariés travaillant sur la commune sont corrigés de manière unique et exceptionnelle en 2019 de 2'073'347 F,

pour tenir compte de la partie de cet impôt qui sera restituée aux ayant-droits après calcul définitif de leur impôt. L'ensemble des revenus s'élève à 39'440'527 F, soit 15% de plus que le budget, et 3% de plus que l'année 2018.

Charges

Les charges de fonctionnement hors amortissements complémentaires sont maîtrisées, et sont inférieures au budget de 3% et de 1'160'456 F.

Des amortissements complémentaires pour 2'713'357 F ont été votés par le conseil municipal dans le but de libérer des charges d'amortissements pour des investissements futurs. Avec ces amortissements complémentaires, les charges totales 2019 s'élèvent à 35'511'133 F, en augmentation de 5% par rapport au budget. Au final, l'exercice 2019 dégage un excédent de revenus de 3'929'392 F qui a été transféré au compte de la réserve conjoncturelle créé en 2015, lequel s'élève désormais à 26'317'916 F.

Cette réserve conjoncturelle est complètement intégrée au capital propre de la Commune.

Investissements

La commune a consacré 20'283'421 F à l'investissement en 2019, dont 4'517'398 F pour son patrimoine administratif, 7'666'023 F pour son patrimoine financier, et 8'100'000 F pour le développement de logements sur la commune au travers de sa fondation immobilière.

Concernant le patrimoine administratif, les principales réalisations portent sur le réaménagement du préau de l'école de la Californie, l'aménagement de la place publique du Quadrilatère, l'équipement du

service de la voirie, tant sur les matériels que sur les nouveaux locaux, et sur des travaux d'entretien des voiries et d'enfouissement de lignes. Les investissements du patrimoine financier concernent la construction des 2 immeubles du chemin du Pré-d'Orsat (Quadrilatère I et II), la rénovation de l'enveloppe thermique de l'ensemble immobilier de la route d'Hermance 95-105, et la reconstruction du centre Pro Natura à la Pointe à la Bise.

Enfin par le biais d'une dotation de 8'100'000 F, la commune soutient sa fondation immobilière dans son développement et l'acquisition ou création de logements à prix raisonnable.

Le montant de la dette de la commune au 31 décembre 2019 s'élève à 36'047'000 F. Cette dette a diminué de 83'500 F par rapport à l'année précédente, elle concerne en totalité le patrimoine financier. Ce niveau de dette reste très faible en regard de la valeur du patrimoine financier immobilier de 129'646'017 F.

Le boni réalisé sur les comptes 2019 est largement favorisé par l'excédent de revenus fiscaux des années antérieures, mais il traduit également une bonne maîtrise des charges de fonctionnement. L'autofinancement ainsi dégagé permet de maintenir un niveau d'investissement important, et proportionné entre les différents patrimoines de la commune.

Tout en ayant procédé à une diminution des impôts communaux en 2018, par la réduction d'un centime additionnel (30 à 29), les autorités de la commune restent attentives à la maîtrise des charges et adaptent la conduite de la commune aux informations fiscales portées à leur connaissance, mais également aux évolutions des principes de péréquation intercommunale ou aux projets de transferts de charges cantonales vers les communes.

Avec toujours cette ligne de conduite d'une gestion saine et prudente des deniers publics, les autorités communales poursuivent activement leur politique d'entretien du patrimoine immobilier et des infrastructures communales, leur soutien aux nouveaux projets, dans un esprit de développement durable et de contribution au rayonnement de la commune.

En raison de la crise sanitaire liée au Covid19, le Conseil d'Etat a demandé aux communes de ne pas procéder à une délibération d'approbation des comptes 2019. Ils seront adressés directement au service des affaires communales accompagnés du rapport de l'organe de révision. La commission des finances n'a ainsi pas été sollicitée pour l'acceptation des comptes 2019. Aucun rapport de cette commission n'est par conséquent établi.

Revenus

Evolution de la production du centime additionnel (personnes physiques)

En 2019 la production du centime additionnel des personnes physiques représente le 95.20 % de nos rentrées fiscales. En 2018 elle représentait 96.0%. Le solde des recettes fiscales provient de l'impôt sur les personnes morales (entreprises, sociétés...)

Evolution du nombre de centimes et de leur production (personnes physiques) :

Année	Indice de capacité financière	Part Privilégiée **	Nombre de centimes perçus	Production en CHF	Variation en %	Production par habitant	Variation en %
2000	152.08	20%	30	436 634	-7.66	68.91	-11.48
2005	164.07	20%	30	516 624	+18.32	73.70	+2.52
2010	179.91	20%	30	660 437	+27.84	86.77	+17.73
2015	162.64	20%	30	886 301	+40.48	110.28	+36.96
2016	156.13	20%	30	925 043	+4.37	114.29	+3.64
2017	156.05	20%	30	905 909	-2.07	110.87	-2.99
2018	169.68	20%	29	940 471	+3.81	114.17	+2.98
2019	189.17	20%	29	1 019 331	+8.39	121.93	+6.80

** Taux part privilégiée sur les personnes physiques

Evolution de la production (personnes morales)

Année	Production en CHF	Variation en %	Production par habitant	Variation en %
2000	49 975	+188.05	7.89	+175.87
2005	28 010	-43.95	4.00	-49.30
2010	15 638	-44.17	2.05	-48.75
2015	26 291	+16.59	3.27	+13.54
2016	39 140	+48.87	4.84	+48.01
2017	31 225	-20.22	3.82	-21.07
2018	39 369	+26.09	4.78	+25.13
2019	51 005	+29.56	6.10	+27.61

Evolution en francs par habitant

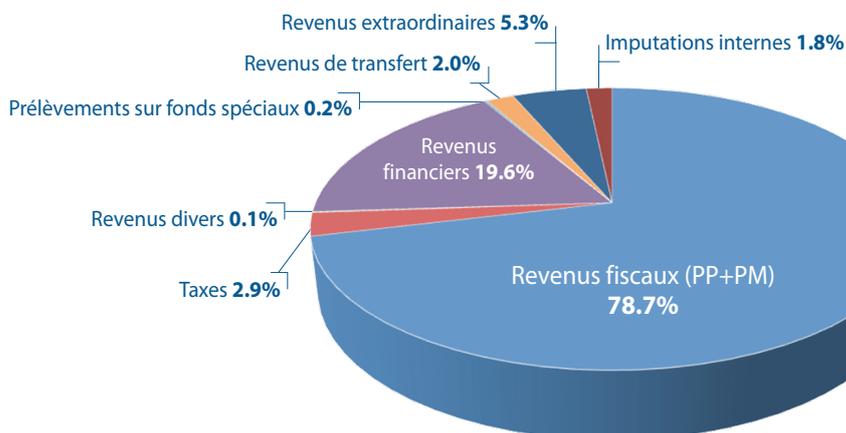
Pour l'année 2019 nous constatons une hausse des impôts des personnes physiques avec une augmentation significative de 2'286'949 F et +8.39%, en raison du rattrapage de taxations antérieures, portant sur les années 2005 à 2018. L'impôt sur les personnes morales de 337'447 F soit +29.55% par rapport à 2018. En considérant l'ensemble des recettes fiscales, personnes physiques et morales, la progression par rapport à 2018 est de 2'624'396 F soit +9.23%.

Ensemble des Revenus

Les revenus de l'exercice atteignent 39'440'527 F soit une augmentation de 1'194'960 F par rapport à 2018 soit +3.12%. L'évolution des revenus a été la suivante au cours des années précédentes :

Année	Impôts	Variation en %	Autres revenus	Variation en %	Total	Variation en %
2000	14 791 210	+0.25	2 150 402	+12.84	16 941 612	+1.69
2005	16 570 453	+12.03	1 844 888	-14.21	18 415 341	+8.70
2010	20 299 620	+22.50	3 341 928	+81.15	23 641 548	+28.38
2015	27 419 287	+39.64	8 094 203	-3.75	35 513 491	+26.63
2016	28 966 011	+5.64	8 780 759	+8.48	37 746 771	+6.29
2017	28 152 771	-2.81	8 806 243	+0.29	36 959 014	-2.09
2018	28 415 362	+0.93	9 830 204	+11.62	38 245 567	+3.48
2019	31 040 261	+9.23	8 400 266	-14.54	39 440 527	+3.12

Revenus par nature

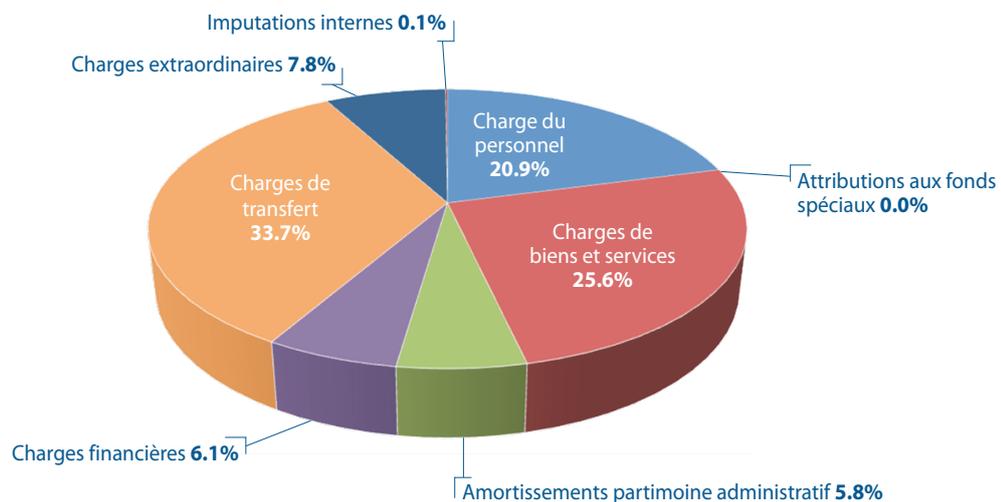


Charges

Année	Charges	Variations en %	Amortissements	Variation en %	Total	Variation en %
2000	9 812 460	+1.87	3 558 005	+1.54	13 370 465	+1.78
2005	11 127 348	+13.40	4 192 845	+17.84	15 320 193	+14.58
2010	18 337 517	+64.80	4 812 455	+14.78	23 149 972	+51.11
2015	26 159 676	+14.15	4 089 319	-16.19	30 248 995	+8.82
2016	23 480 531	-10.24	5 910 684	+44.54	29 391 215	-2.84
2017	14 498 070	-38.25	18 639 818	+215.36	33 137 888	+12.75
2018	27 615 659	+90.47	5 682 563	-69.51	33 298 222	+0.48
2019	30 764 724	+11.40	4 746 409	-16.47	35 511 133	+6.64

Les charges de l'exercice 2019 sont supérieures de 2'213'911 F à celles de 2018 soit +0.48%.

Charges par nature



Dépenses de fonctionnement

	2018	2019
Administration générale	5 483 015	5 693 345
Ordre et sécurité publics, défense	2 508 175	2 394 345
Formation	4 258 556	4 575 143
Culture, sports et loisirs, églises	4 916 243	4 783 614
Santé	166 459	596 472
Sécurité sociale	2 929 102	3 169 383
Transports	3 902 934	4 277 113
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	2 151 843	1 982 498
Economie publique	85 782	61 785
Finances et impôts	6 896 112	7 977 437
Total	33 298 222	35 511 135

Compte de fonctionnement au 31 décembre 2019

Résumé du compte de résultat 2019 (classification fonctionnelle)

		BUDGET 2019		COMPTES 2019		ECARTS	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
011	Conseil municipal	140 450	0	128 783	0	11 667	0
012	Exécutif	311 553	0	314 041	0	-2 488	0
022	Services généraux, autres	4 094 661	98 392	4 256 808	157 507	-162 147	-59 115
029	Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs	1 210 202	33 600	993 713	45 203	216 489	-11 603
111	Police	1 412 903	530 920	1 315 590	571 939	97 313	-41 019
140	Questions juridiques	137 775	73 000	246 625	63 508	-108 850	9 492
150	Service du feu	709 408	81 000	683 086	79 390	26 322	1 610
162	Défense civile	178 700	22 800	149 043	26 929	29 657	-4 129
217	Bâtiments scolaires	2 010 324	100 380	2 969 648	226 975	-959 324	-126 595
218	Accueil de jour	1 377 626	586 687	1 477 359	577 398	-99 733	9 289
219	Scolarité obligatoire, non mentionné ailleurs	125 010	0	127 536	11 514	-2 526	-11 514
299	Formation, non ment. ailleurs	3 000	0	600	600	2 400	-600
321	Bibliothèques	35 075	0	35 075	0	0	0
322	Concerts et théâtre	879 020	100 700	1 153 883	67 075	-274 863	33 625
329	Culture, non ment. ailleurs	597 538	1 000	551 189	5 806	46 349	-4 806
341	Sports	1 595 529	25 500	2 107 696	28 030	-512 167	-2 530
342	Loisirs	970 264	214 000	935 771	333 994	34 493	-119 994
421	Soins ambulatoires	143 962	144 000	506 372	144 000	-362 410	0
422	Services de sauvetage	68 950	0	90 100	0	-21 150	0
544	Protection de la jeunesse	285 093	0	247 716	727	37 377	-727
545	Prestations aux familles	2 539 786	275 000	2 531 205	317 638	8 581	-42 638
579	Assistance, non ment. ailleurs	237 464	0	224 762	59 045	12 702	-59 045
593	Actions d'entraide à l'étranger	175 000	0	165 700	0	9 300	0
615	Routes communales	4 153 536	701 599	3 852 728	707 213	300 808	-5 614
622	Trafic régional et agglomération	114 424	0	86 935	2 123	27 489	-2 123
629	Transports publics, non mentionné ailleurs	228 000	55 000	202 450	53 449	25 550	1 551
640	Télécommunications	135 000	23 778	135 000	29 774	0	-5 996
710	Approvisionnement en eau	21 500	0	17 605	0	3 895	0
720	Traitement des eaux usées	302 314	0	178 853	73 105	123 461	-73 105
730	Gestion des déchets	1 743 479	74 500	1 611 901	28 439	131 578	46 061
750	Protection des espèces et du paysage	31 500	0	30 244	0	1 256	0
761	Protection de l'air et du climat	0	0	1 616	0	-1 616	0
771	Cimetières, crématoires	106 210	36 000	76 771	53 000	29 439	-17 000
790	Aménagement du territoire	170 000	0	65 509	0	104 491	0
814	Améliorations de la production végétale	75 000	0	46 785	0	28 215	0
850	Industrie, artisanat et commerce	15 000	0	15 000	0	0	0
871	Electricité	18 333	590 000	0	798 638	18 333	-208 638
910	Impôts	1 054 474	25 149 119	1 234 686	29 008 259	-180 212	-3 859 140

920	Conventions fiscales	1 078 171	0	969 199	0	108 972	0
930	Péréquation financière et compensation des charges	2 931 948	0	2 931 948	0	0	0
961	Intérêts	0	72 425	0	120 352	0	-47 927
963	Biens-fonds du patrimoine financier	2 505 041	5 391 516	2 819 012	5 842 039	-313 971	-450 523
969	Patrimoine financier, non mentionné ailleurs	35 000	0	22 593	0	12 407	0
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO2	0	2 000	0	6 859	0	-4 859
	Totaux	33 958 223	34 382 916	35 511 135	39 440 527		
	Excédent de revenus	424 693		3 929 392			
		34 382 916	34 382 916	39 440 527	39 440 527		

Résumé du compte de résultat 2019 (classification par nature)

	CHARGES	BUDGET	COMPTE	ECARTS 2019
300	Autorités et commissions	293 500	301 651	-8 151
301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	5 561 944	5 358 268	203 676
304	Allocations	25 940	17 436	8 504
305	Cotisations patronales	1 491 224	1 449 114	42 110
309	Autres charges de personnel	149 600	139 728	9 872
310	Charges de matériel et de marchandises	402 610	525 401	-122 791
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	594 580	514 061	80 519
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	787 800	683 317	104 483
313	Prestations de services et honoraires	4 070 686	3 895 633	175 053
314	Travaux d'entretien	2 362 500	2 137 117	225 383
315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	118 500	102 132	16 368
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	491 500	502 613	-11 113
317	Dédommagements	63 340	78 540	-15 200
318	Dépréciations sur créances	312 500	425 673	-113 173
319	Diverses charges d'exploitation	1 500	48 825	-47 325
330	Immobilisations corporelles du PA	3 607 129	1 993 053	1 614 076
332	Amortissements des immobilisations incorporelles	40 000	40 000	0
340	Charges d'intérêt	648 868	155 400	493 468
341	Pertes réalisées (sur éléments du PF)	0	46 495	-46 495
343	Charges pour biens-fonds, patrimoine financier	1 881 723	1 909 466	-27 743
344	Dépréciations, immobilisations PF	0	0	0
349	Différentes charges financières	0	3 296	-3 296
350	Attributions aux fonds et financements spéciaux des capitaux	0	622	-622
360	Quotes-parts de revenus destinées à des tiers	1 082 371	971 970	110 401
361	Dédommagements à des collectivités publiques	3 964 165	4 258 233	-294 068
362	Péréquation financière et compensation des charges	2 995 651	2 995 651	0
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	2 683 186	2 543 129	140 057
366	Amortissements, subventions d'investissements	282 506	980 709	-698 203
383	Amortissements complémentaires	0	2 713 357	-2 713 357
394	Intérêts et charges financières théoriques	0	720 243	-720 243
395	Amortissements planifiés et non planifiés	44 900	0	44 900
		33 958 223	35 511 134.53	-1 552 912

Comptes de résultat (suite)

	REVENUS	BUDGET	COMPTEs	ECARTS 2019
400	Impôts directs, personnes physiques	24 282 106	29 560 607	-5 278 501
401	Impôts directs, personnes morales	867 013	1 479 654	-612 641
421	Emoluments administratifs	59 613	57 716	1 897
424	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	128 650	199 408	-70 758
425	Recette sur ventes	47 800	55 029	-7 229
426	Remboursements	489 330	629 230	-139 900
427	Amendes	150 000	175 517	-25 517
429	Autres taxes	0	41 346	-41 346
430	Revenus d'exploitation divers	1 000	36 621	-35 621
431	Inscription de prestations propres à l'actif	0	5 000	-5 000
440	Revenus des intérêts	495 338	30 067	465 271
441	Gains réalisés PF	79 999	137 796	-57 797
443	Produit des biens-fonds PF	4 896 178	5 063 999	-167 821
444	Réévaluations, immobilisations PF	0	8 181	-8 181
446	Revenus financiers d'entreprises publiques	72 425	83 184	-10 759
447	Produit des biens-fonds PA	2 085 450	2 389 553	-304 103
450	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux des	0	66 645	-66 645
460	Quotes-parts à des revenus	73 000	74 519	-1 519
461	Dédommagements de collectivités publiques	449 870	502 278	-52 408
462	Péréquation financière et compensation des charges	85 868	85 868	0
463	Subventions des collectivités publiques et des tiers	72 376	104 553	-32 177
469	Autres revenus de transfert	2 000	6 859	-4 859
483	Revenus divers extraordinaires	0	-2 073 347	2 073 347
494	Intérêts et charges financières théoriques	0	720 243	-720 243
495	Amortissements planifiés et non planifiés	44 900	0	44 900
		34 382 916	39 440 527	-5 057 611

Investissements du patrimoine administratif - dépenses

Fonction	Désignation investissement	Dépenses
Administration		817 748
Divers bâtiments administratifs	Contribution annuelle au FIDU	709 500
Divers bâtiments administratifs	Mise en conformité téléphonie VOIP	102 705
Mairie / Château-de-Bellerive 1	Rénovation bâtiment	5 543
Formation		866 469
Ecole de Collonge cycle moyen / Hermance 101	Travaux raccordement du CAD	461
Ecole de Vézenaz / Californie 18-24	Mise en conformité protection incendie	2 890
Ecole de Vézenaz / Californie 18-24	Réaménagement préau	863 117
Culture sports loisirs		1 052 446
Centre culturel - épicerie / Mancy 61	Remplacement installations techniques	21 339
Football / Californie 34	Création aménagement en matière calcaire	25 951
Football / Californie 34	Remplacement installations techniques + arrosage	221 860
Parcs et promenades	Aménagement parc public parcelle n°6156	23 282
Parcs et promenades	Aménagement place pointe de Vézenaz	70 850
Parcs et promenades	Place publique Quadrilatère	666 093
Skatepark / Mancy 61	Réaménagement complet Skatepark	6 309
Tennis / Relion 22	Amélioration du bâtiment	5 928

Tennis / Relion 22	Réaménagement des espaces extérieurs	10 835
Social		92 834
Crèche / Rayes 11	Transformation bâtiment Passerelle pour crèche	92 834
Routes et infrastructures		1 666 855
Voirie et nettoyage	Aménagement modulation trafic ch. la Gabiule	1 650
Voirie et nettoyage	Aménagement entrée village Collonge	3 057
Voirie et nettoyage	Balayeuse RAVO 540 voirie	241 957
Voirie et nettoyage	Bâtiment nouvelle voirie aménagements	18 116
Voirie et nettoyage	Bâtiment nouvelle voirie équipements	9 878
Voirie et nettoyage	Bâtiment nouvelle voirie subvention	546 000
Voirie et nettoyage	Camion reform T10X+véhicule utilitaire	35 500
Voirie et nettoyage	Ch. Gotettes 37-47 parcelle n°6036B	1 603
Voirie et nettoyage	Ch. la Californie 2 construction trottoir	35 000
Voirie et nettoyage	Ch. Sous-Caran création zone 30 km/h	11 961
Voirie et nettoyage	Ch.Champs-de-Chaux,parcelle n°8353	43 299
Voirie et nettoyage	Ecoles Collonge+Vésénaz sécurisation accès piétons	19 724
Voirie et nettoyage	Enfouissement lignes Ch. Gentile	594 508
Voirie et nettoyage	Giratoire Tattes - œuvre d'art	28 319
Voirie et nettoyage	Réaménagement tronçon ch. Vieux-Vésénaz	38 067
Réseau secondaire EU/EP	Mise en conformité 110 chambres doubles	11 770
Réseau secondaire EU/EP	Optimisation 4 ouvrages système d'assainissement	4 847
Réseau secondaire EU/EP	Réaménagement Ch. Champs-de-Chaux	21 600
Environnement et développement durable		11 366
Déchets Points de récupération	Points récupération école Vésénaz+Savonnière	11 366
Aménagement		9 680
Aménagement du territoire	Plan directeur charte espaces publics	9 680
Finances		8 100 000
Divers immeubles Patrimoine financier	Capital dotation à la FICB	8 100 000
Total investissements Patrimoine administratif		12 617 398

Investissements du patrimoine administratif - recettes

Fonction	Désignation investissement	Recettes
Formation		47 000
Ecole de Collonge cycle moyen / Hermance 101	Subvention FIDU création nouveaux logements	42 000
Ecole de Vésénaz / Californie 18-24	Remboursement tiers réaménagement préau	5 000
Culture sports loisirs		105 302
Football / Californie 34	Subvention d'invest. remplac. installations techniques	800
Parcs et promenades	Subvention FIDU Aménagement place Quadrilatère	71 750
Parcs et promenades	Subvention FIDU Aménagement parc Guignet	19 750
Parcs et promenades	Subvention FIDU Aménag. place Pointe de Vésénaz	13 002
Routes et infrastructures		118 609
Réseau secondaire EU/EP	Rétrocession Etat Contribution écoulement augm. capacité hydraulique collecteur route d'Hermance	22 132
Réseau secondaire EU/EP	Rétrocession Etat Contribution écoulement collecteur route d'Hermance	35 580
Réseau secondaire EU/EP	Rétrocession Etat Contribution écoulement collecteur route de la Capite	60 896
Voirie et nettoyage	Cession balayeuse - transfert du PA au PF	1
Total investissements Patrimoine administratif		270 911

Tableau des investissements du patrimoine administratif et leur part de subventionnement

Année	Investissements	Subventions et recettes diverses	Investissements nets
2000	6 804 027	365 580	6 438 447
2005	5 713 445	773 000	4 940 445
2010	9 293 601	1 558 284	7 735 319
2015	5 982 004	1 693 772	4 288 232
2016	2 505 021	40 400	2 464 621
2017	2 856 314	99 070	2 757 244
2018	4 229 870	2 410 417	1 819 453
2019	12 617 398	270 911	12 346 487

(Les investissements immobiliers (locatifs, parking...) font partie de notre patrimoine financier et ne sont pas pris en considération dans notre analyse). Les investissements nets 2019 comprennent une dotation en capital de 8'100'000 F en faveur de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive.

Investissements du patrimoine financier - dépenses

Fonction	Désignation investissement	Dépenses
Patrimoine financier		7 666 023
Pointe-à-la-Bise / parcelles n° 2769-8331-5025	Reconstruction centre Pro Natura	326 001
Grand Clos 6-8-10	Réfection toiture et assainissement	6 505
Hermance 95-105 - Grand Clos 3	Amélioration enveloppe thermique	382 672
Pré d'Orsat	Construction Quadrilatère I + parkings publics	3 303 430
Pré d'Orsat	Construction Quadrilatère II	3 647 415
Total investissements Patrimoine financier		7 666 023

Crédits d'engagement

Patrimoine administratif - Crédits d'engagement terminés au cours de l'exercice 2019

Date délibération	27.06.2011 24.06.2013	15.05.2006 16.05.2011	13.11.2018	28.03.2017	17.05.2010 28.09.2015 19.12.2016	20.03.2018	8.11.2016
Objet	Mairie / Château-de- Bellerive 1 Rénovation	CCCV - bâtiment / Vieux-Vésenaz 35 - Thonon 48 Aménagements	Divers bâtiments administratifs Contribution an- nuelle au FIDU 2019	Divers bâtiments administratifs Participation CAD réalisé SIG	Ecole de Collonge cycle moyen / Hermance 101 Trvx raccord.CAD	Centre culturel - épicerie / Mancy 61 Rplct inst. Techn.	Réaménage- ment complet du skate park
Crédit brut voté	3 390 000	1 921 000	709 500	590 000	304 300	430 000	360 000
Statut du crédit	Terminé	Terminé	Terminé	Terminé	Terminé	Terminé	Terminé
Dépenses 2019	5 543	-	-	-	461	21 339	-
Total des dépenses au 31.12.2019	3 384 701	1 840 736	709 500	588 361	327 044	428 015	357 736
Economie / Dépassement de crédit	5 299	80 264	-	1 639	22 744	1 985	2 264
Explications sur le dépassement					Répartition 3 objets du crédit		
Recettes 2019	-	-	-	-	-	-	-
Total des recettes au 31.12.2019	36 470	2 000	-	-	-	-	-

Date délibération	01.02.2016	25.09.2018	19.06.2018 03.02.2020	17.11.2015	30.10.2018	13.09.93 / 23.10.95 28.10.96 / 23.06.97 27.03.00 / 04.05.09 29.04.13	Totaux
Objet	Voirie et nettoie- ment Aménag. Modér. trafic ch. la Gabiule	Voirie et nettoie- ment Ch. Gotettes 37-47 parcelle n°6036B 2	Voirie et nettoie- ment Ch. Gentile enfouiss. Lignes	Voirie et nettoie- ment Camion reform T10X+ véhicule util	Voirie et nettoie- ment Balayeuse RAVO 540 voirie	Voirie et nettoie- ment Sub cant GE traversée Vésenaz	
Crédit brut voté	100 000	14 900	594 508	290 000	242 000	27 250 000	36 196 208
Statut du crédit	Terminé	Terminé	Terminé	Terminé	Terminé	Terminé	
Dépenses 2019	1 650	1 603	594 508	35 500	241 957	-	902 561
Total des dépenses au 31.12.2019	87 063	13 528	594 508	265 500	241 957	25 812 980	34 651 628
Economie / Dépassement de crédit	12 937	1 372	-	24 500	43	1 437 020	1 544 580
Explications sur le dépassement							
Recettes 2019	-	-	-	-	-	-	-
Total des recettes au 31.12.2019	-	-	-	30 000	-	2 272 713	2 341 183

Patrimoine financier Crédits d'engagement terminés au cours de l'exercice 2019

Date délibération	19.12.2016	19.12.2016	Totaux
Objet	Grand-Clos 6-8-10 /logements travaux raccordement CAD	Rte Herrance 95-97 -99-105 + ch. Gd-Clos 3 travaux raccordement CAD	
Crédit brut voté	31 700	114 000	145 700
Statut du crédit	Terminé	Terminé	
Dépenses 2019	0	0	0
Total des dépenses au 31.12.2019	27 460	79 879	107 339
Economie / Dépassement de crédit	4 240	34 121	
Explications sur le dépassement			
Recettes 2019			
Total des recettes au 31.12.2019			

Patrimoine administratif Crédits d'engagement en cours au 31 décembre 2019

Date délibération	30.04.2018	19.12.2017	19.12.2017	19.12.2017	19.12.2017	25.09.2018 17.12.2019	25.09.2018 17.12.2019	22.05.2019
Objet	Divers bâtiments administratifs Mise en confor. Téléph. VOIP	Ecole de Collonge cycle moyen / Herrance 101 Mise en conf. Prot. Incend Ct 135 / 300 KCHF	Ecole de Collonge cycle élémentaire / Herrance 110 Mise conf. Protect. Incen. Ct 70 / 300 KCHF	Ecole de Vésernaz / Californie 18-24 Réaménagement préau	Ecole de Vésernaz / Californie 18-24 Mise conf. Protect. Incen. 95 / 300 KCHF	Tennis / Relion 22 Réam. espaces ext.Ct 1'842 / 2'580 KCHF	Tennis / Relion 22 Améliorat. Bât.Ct 738 / 2'580 KCHF	Football / Californie 34 Création Aménag. Matière calcaire
Crédit brut voté	150 000	135 000	70 000	1 030 000	95 000	1 842 000	738 000	65 000
Statut du crédit	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours
Dépenses 2019	102 705	-	-	863 117	2 890	10 835	5 928	25 951
Total des dépenses au 31.12.2019	103 545	111 744	50 975	940 393	60 887	10 835	5 928	25 951
Economie / Dépassement de crédit	46 455	23 256	19 025	89 607	34 113	1 831 165	732 072	39 049
Explications sur le dépassement								
Recettes 2019	-	42 000	-	5 000	-	-	-	-
Total des recettes au 31.12.2019	-	42 000	-	5 000	-	-	-	-

Patrimoine administratif Crédits d'engagement terminés au cours de l'exercice 2019 (suite)

Date délibération	11.03.2019	17.12.2019	28.09.2015 26.09.2017	26.09.2017	27.04.2015	26.09.2017	08.05.2019	20.06.2017
Objet	Voirie et net- tolement Ecoles Coll.+Vz sécuris. accès piétons	Voirie et net- tolement Vése- naz création zone 30 km/h	Voirie et nettolement Bât.Nlle voirie aménagement	Voirie et nettolement Bât.Nlle voirie équipements	Voirie et nettolement Giratoire Tattes - œuvre d'art	Voirie et net- tolement Bât. Nlle voirie subv invest	Voirie et nettolement Aménag pass. public parce. 8096 Capriz	Télécommuni- cations Subv. In- vest. Déploiemnt fibre opt.
Crédit brut voté	40 000	35 000	432 000	310 000	270 000	600 000	40 000	675 000
Statut du crédit	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours
Dépenses 2019	19 724	-	18 116	9 878	28 319	546 000	-	-
Total des dépenses au 31.12.2019	19 724	-	417 622	299 937	209 195	546 000	-	334 947
Economie / Dépassement de crédit	20 276	35 000	14 378	10 063	60 805	54 000	40 000	340 053
Explications sur le dépassement								
Recettes 2019	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des recettes au 31.12.2019	-	-	-	-	-	-	-	-

Date délibération	01.02.2016	01.02.2016	20.06.2016	30.10.2018	04.02.2019	14.05.2018	20.06.2017	19.12.2016
Objet	Crédit d'étude augment.capac- ité hydraulique coll.ch.Princes	Réseau secondaire EU/EP Mise en conform. 110 chamb. Doubles	Réseau secon- daire EU/EP Gestion évac. eaux hameau Repentance	Réseau EU/ secondaire EP Optimis. 4 ouvrages syst. Assainis.	Réseau secondaire EU/ EP Réam. Ch. Champs-de- Chaux	Déchets Points de récupé- ration Points récup école Vz+Savonnaire	Aménagement du territoire Plan direct. charte espaces publics	Traitement des arbres Mes. Conservat. Align. de chènes
Crédit brut voté	50 000	350 000	140 000	95 000	35 000	450 000	200 000	250 000
Statut du crédit	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours
Dépenses 2019		11 770	-	4 847	21 600	11 366	9 680	-
Total des dépenses au 31.12.2019	-	24 860	-	4 847	21 600	181 854	161 213	28 136
Economie / Dépassement de crédit		325 140	140 000	90 154	13 400	268 146	38 787	221 864
Explications sur le dépassement								
Recettes 2019		-	-	-	-	-	-	-
Total des recettes au 31.12.2019		-	-	-	-	-	-	-

Date délibération	26.09.2017	20.06.2017 / 29.10.2019	Totaux
Objet	Pointe-à-la-Bise / parcelles n° 2769-8331-5025 Etude reconstruct. centre nature	Divers immeubles Patrimoine financier Capital dotation à la Fond.Imm.CB	
Crédit brut voté	40 000	8 450 000	24 434 000
Statut du crédit	En cours	En cours	
Dépenses 2019	-1 185	8 100 000	10 997 844
Total des dépenses au 31.12.2019	-	8 450 000	15 639 371
Economie / Dépassement de crédit	40 000	-	8 744 629
Explications sur le dépassement			
Recettes 2019	-	-	152 302
Total des recettes au 31.12.2019	-	-	182 302

Patrimoine financier - Crédits d'engagement en cours au 31 décembre 2019

Date délibération	26.09.2017 22.05.2019	20.03.2018 17.12.2019	19.12.2016 08.05.2019	10.12.2007 / 19.12.2011 / 29.04.2013 / 28.04.2014 / 27.04.2015	02.05.2017 / 30.04.2018 13.11.2018
Objet	Pointe-à-la-Bise / parcelles n° 2769-8331-5025 Reconstruct. centre nature	Grand-Clos 6-8-10 / logements réfection toiture et assainissement	Hermance 95-97-99-105 & Gd-Clos 3 / logements-commerces Amélioration enveloppe thermique	Pré d'Orsat 8-10 Crédit d'étude et réalisation Quadrilatère I	Pré d'Orsat 12-14 Frais d'étude et réalisation Quadrilatère II + démolition voirie
Crédit brut voté	850 000	1 430 000	11 784 000	23 945 000	10 497 000
Statut du crédit	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours
Dépenses 2019	326 001	6 505	382 671	3 303 430	3 647 414
Total des dépenses au 31.12.2019	326 001	61 253	743 198	19 252 619	4 252 321
Economie / Dépassement de crédit	523 999	1 368 747	11 040 802	4 692 381	6 244 679
Explications sur le dépassement					
Recettes 2019					0
Total des recettes au 31.12.2019					0

Tableau de la dette communale consolidée pour l'exercice 2019

Loi ou arrêté	Créancier	Echéance de l'emprunt	Montant initial	Solde au 31.12.2018	(Remboursement) Augmentation	Amortissement	Solde au 31.12.2019	Taux	Echéance Intérêts	Intérêts payés en 2019
			Fr	Fr	Fr	Fr	Fr	%		Fr
I.	IMMEUBLES LOCATIFS "Grand-Clos 6-8-10"									
27.07.94	UBS SA	02.08.2023	1 669 500	333 500	-83 500		250 000	1.60%	trim.	5 410
27.07.94	Banque Cantonale de Genève	13.11.2025	2 087 000	2 087 000			2 087 000	0.90%	trim.	18 783
			3 756 500	2 420 500	-83 500		2 337 000			24 193
II.	IMMEUBLES LOCATIFS "Pointe de Vésenaz, route de Thonon 55-57-59, route d'Hermance 12"									
02.09.98	Banque Cantonale de Genève	17.10.2025	7 700 000	7 700 000			7 700 000	0.88%	trim.	68 701
			7 700 000	7 700 000			7 700 000			68 701
III.	IMMEUBLES LOCATIFS "Pré-de-la-Croix 6-8"									
22.02.07	Banque Cantonale de Genève	23.05.2022	4 110 000	4 110 000			4 110 000	1.50%	trim.	62 506
			4 110 000	4 110 000			4 110 000			62 506
IV	QUADRILATÈRE - COLLONGE CENTRE									
29.06.15	UBS SA	15.09.2023	21 900 000	21 900 000			21 900 000	0.25%	trim.	54 750
			21 900 000	21 900 000			21 900 000			54 750
V	TOTAL GENERAL		37 466 500	36 130 500	-83 500		36 047 000			210 150

Bilans comparés aux 1^{er} janvier 2019 et 31 décembre 2019

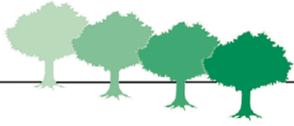
	01.01.19	31.12.19
ACTIF		
Patrimoine financier	191 601 357	193 648 785
Disponibilités et placements à court terme	50 575 583	45 192 664
Créances	15 073 730	14 460 937
Actifs de régularisation	322 587	627 082
Marchandises, fournitures et travaux en cours	63 146	18 550
Placements financiers	2 329 389	2 366 345
Immobilisations corporelles PF	122 068 692	129 646 017
Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	1 168 230	1 337 191
Patrimoine administratif	41 545 465	48 163 648
Immobilisations corporelles du PA	26 654 782	45 390 650
Immobilisations incorporelles	1	1
Participations, capital social	2 296 099	10 396 099
Subventions d'investissements	16 097 755	16 372 546
Amortissements complémentaires cumulés	-3 503 171	-23 995 649
TOTAL ACTIF	233 146 823	241 812 433
PASSIF		
Capitaux de tiers	44 101 383	48 837 602
Engagements courants	3 085 818	7 531 199
Passifs de régularisation	1 335 708	684 403
Provisions à court terme	418 521	1 047 564
Engagements financiers à long terme	36 130 500	36 047 000
provisions à long terme	512 568	706 000
Engagements envers les financements spéciaux et des fonds de capitaux de tiers	2 618 268	2 821 436
Capital propre	189 045 440	192 974 831
Financements spéciaux, engagements (+) et avances (-)	22 074 667	21 726 338
Réserve de politique budgétaire	22 388 524	26 317 916
Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0	0
Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0	0
Excédent/découvert du bilan	144 582 249	144 930 577
TOTAL PASSIF	233 146 823	241 812 433

Compte de résultats au 31 décembre 2019

	Budget 2019	Comptes 2019
Charges d'exploitation	31 382 732	29 962 877
30 Charges de personnel	7 522 208	7 266 197
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	9 205 516	8 913 312
33 Amortissements du patrimoine administratif	3 647 129	2 033 053
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	622
36 Charges de transfert	11 007 879	11 749 692
37 Subventions redistribuées	0	0
Revenus d'exploitation	26 708 626	33 080 851
40 Revenus fiscaux	25 149 119	31 040 261
41 Patentes et concessions	0	0
42 Taxes	875 393	1 158 246
43 Revenus divers	1 000	41 621
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	66 645
46 Revenus de transfert	683 114	774 078
47 Subventions à redistribuer	0	0
Résultat d'exploitation	-4 674 106	3 117 974
34 Charges financières	2 530 591	2 114 658
44 Revenus financiers	7 629 390	7 712 780
Résultat financier	5 098 799	5 598 122
RESULTAT OPERATIONNEL	424 693	8 716 096
38 Charges extraordinaires	0	2 713 357
48 Revenus extraordinaires	0	-2 073 347
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	0	-4 786 704
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS	424 693	3 929 392

Compte des investissements au 31 décembre 2019

Comptes	Dépenses d'investissements	Budget	Comptes
50	Immobilisations corporelles	12 784 600	3 261 898
	Services généraux	269 000	108 248
	Scolarité obligatoire	590 000	866 469
	Culture, autres	30 000	21 339
	Sports et loisirs	2 500 000	1 031 107
	Famille et jeunesse	185 000	92 834
	Circulation routière	2 500 600	1 082 639
	Traitement des eaux usées	400 000	38 217
	Gestion des déchets	3 060 000	11 366
	Aménagement du territoire	2 430 000	9 680
	Agriculture	60 000	0
	Combustibles et énergies	250 000	0
	Administration de la fortune et de la dette	510 000	0
55	Participations et capital social	4 000 000	8 100 000
	Administration de la fortune et de la dette	4 000 000	8 100 000
56	Subventions d'investissements propres	1 764 447	1 255 500
	Services généraux	709 500	709 500
	Sports et loisirs	500 000	0
	Circulation routière	220 000	546 000
	Télécommunications	334 947	0
	Total dépenses d'investissements	18 549 047	12 617 398
Comptes	Recettes d'investissements		
63	Subventions d'investissements acquises	0	270 911
	Scolarité obligatoire	0	47 000
	Sports et loisirs		105 302
	Traitement des eaux usées	0	118 609
65	Transfert de participations dans le PF	0	1
	Circulation routière	0	1
	Total recettes d'investissements	0	270 912



FONDATION
DE LA PALLANTERIE
COLLONGE-BELLERIVE
MEINIER

Etats financiers 2019



Organisation

Période du 01.01.2016 au 31.12.2020

CONSEIL DE FONDATION

Nommé(e)s par :

La commune de Meinier

Moreno SELLA*, Président

La commune de Collonge-Bellerive

Corine ROSSET*, Vice-Présidente

La commune de Meinier

Olivier MORZIER*, Secrétaire

La commune de Collonge-Bellerive

Michel BONNEFOUS*, élu membre du Bureau le 2 avril 2019

La commune de Meinier

Alexandre SCHWAB

Pierre-Yves BRUN

Christophe BERTHELET

Etienne MURISIER

La commune de Collonge-Bellerive

Jérôme BENE

Olivier CERUTTI

Francine de PLANTA

Jérôme PONTI

*forment le Bureau du Conseil

COMMISSIONS

Juridique

Présidente : Corine ROSSET

Membres : Moreno SELLA, Olivier CERUTTI, Alexandre SCHWAB

Technique

Président : Olivier MORZIER

Membres : Jérôme BENE, Etienne MURISIER, Jérôme PONTI, Christophe BERTHELET

Finances

Président : Moreno SELLA

Membres : Jérôme BENE, Jérôme PONTI, Pierre-Yves BRUN, Michel BONNEFOUS

Marketing & com.

Président : Pierre-Yves BRUN

Membres : Christophe BERTHELET, Francine de PLANTA, Moreno SELLA

Direction

Masha-Hélène ALIMI / Directrice

Sandrine JAUCH / Assistante administrative

Khaterah PANSCHIRI / Collaboratrice administrative

Rafael MATEUS FERREIRA / Collaborateur administratif

René HOLLIGER / Ingénieur civil

Annick LIMAT / Architecte

Yvan SCHRUTT-PILLER / Intendant

Route de Compois 11

1252 Meinier

Fiduciaire

PKF Fiduciaire SA

Rue des Battoirs 7

1205 Genève

Régie

PILET & RENAUD SA

Boulevard Georges-Favon 2

1211 Genève 11

Organe de Contrôle

Société fiduciaire d'expertise et de révision S.A

SFER SA

Rue Agasse 45

1208 Genève



société fiduciaire d'expertise et de révision s.a.
genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2019
au Conseil de fondation de la

**Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie
Meinier**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la **Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie**, comprenant le bilan, le compte de résultat, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2019 arrêté au 31 décembre 2019. L'audit des indications de l'exercice précédent a été effectué par un autre organe de révision. Dans son rapport du 25 mars 2019, celui-ci a exprimé une opinion sans réserve.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



Membre d'EXPLERISuisse

rue agasse 45
case postale 6237
CH-1211 Genève 6

t. +41 22 737 89 89
f. +41 22 737 89 88
sfer@fiducisfer.ch



- 2 -

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2019 arrêtés au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Rapport sur d'autres dispositions légales

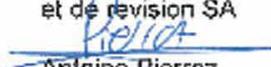
Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71. al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 880, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 11 mars 2020

Société fiduciaire d'expertise
et de révision SA


Antoine Pierroz
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable


Pascal Rivollet
Expert-réviseur agréé

Annexe :

- Comptes annuels comprenant :
- Bilan
 - Compte de résultat
 - Compte des investissements
 - Tableau des flux de trésorerie
 - Annexe

Remarques préliminaires

En date du 7 octobre 2019, le service des affaires communales (ci-après « SAFCO ») a modifié sa recommandation en matière de comptabilisation des investissements. Ces changements ont deux conséquences principales :

- Les dépenses d'investissement concernant la viabilisation de l'extension de la zone doivent être comptabilisées dans le patrimoine administratif alors qu'elles l'étaient précédemment dans le patrimoine financier.
- Certains types de dépenses (indemnités de sortie des locataires du hangar P9, démolition du hangar P9, expertises, ...) ne sont plus activables au sens de MCH2.

Conséquences comptables pour l'exercice 2019 :

- Reclassement de certains actifs, figurant initialement au patrimoine financier, concernant les exer-

cices 2014 à 2019 dans le patrimoine administratif pour un montant de 2'067'277.07.

- Reprise et amortissement de certaines dépenses d'investissement, activées depuis 2014, liées notamment à la construction du bâtiment P9 pour un montant total de 3'999'557.38 CHF.

Remarques complémentaires

Les éléments mentionnés ci-dessus n'ont aucun impact, ni sur le résultat opérationnel de la Fondation ainsi que sur sa trésorerie courante et prévisionnelle, ni sur les communes.

Le résultat opérationnel de la Fondation s'élève à CHF 998'451.02.

Le compte de résultat, après enregistrement des charges et des revenus extraordinaires, essentiellement issu des remarques mentionnées ci-dessus, s'élève à CHF -3'029'052.18.

Bilan

	BILAN	Clôture au 31.12.2018	Clôture au 31.12.2019	Variations	Notes
1	ACTIF	49 950 078.18	47 218 582.27	-2 731 495.91	
10	PATRIMOINE FINANCIER	49 950 078.18	45 151 305.20	-4 798 772.98	
100	Disponibilités et placements à court terme	1 852 514.98	281 919.90	-1 570 595.08	1
101	Créances	511 835.38	9 945.40	-501 889.98	2
104	Actifs de régularisation	116 466.30	30 073.65	-86 392.65	3
107	Placements financiers	200.00	200.00	0.00	4
108	Immobilisations corporelles PF	47 469 061.52	44 829 166.25	-2 639 895.27	5
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	0.00	2 067 277.07	2 067 277.07	
140	Immobilisations corporelles du PA	0.00	2 067 277.07	2 067 277.07	6
2	PASSIF	49 950 078.18	47 218 582.27	-2 731 495.91	
20	CAPITAUX DE TIERS	36 728 496.84	37 026 053.11	297 556.27	
200	Engagements courants	1 242 730.52	158 927.28	-1 083 803.24	7
201	Engagements financiers à court terme	222 937.22	958 605.29	735 668.07	8
204	Passifs de régularisation	172 829.10	172 520.54	-308.56	9
206	Engagements financiers à long terme	35 090 000.00	35 736 000.00	646 000.00	10
208	Provisions à long terme	0.00	0.00	0.00	11
29	CAPITAL PROPRE	13 221 581.34	10 192 529.16	-3 029 052.18	
291	Fonds enregistrés comme capital propre	1 175 000.00	1 175 000.00	0.00	12
299	Excédent/découvert du bilan	12 046 581.34	9 017 529.16	-3 029 052.18	13

Compte de résultats

Compte de résultats		Année 2018	Budget 2019	Année 2019	notes
Charges d'exploitation		493 229.50	845 774.00	1 047 100.72	
30	Charges de personnel	415 953.25	765 801.00	969 845.30	14
36	Charges de transfert	77 276.25	79 973.00	77 255.42	15
Revenus d'exploitation		0.00	0.00	0.00	
43	Revenus divers	0.00	0.00	0.00	16
Résultat d'exploitation		-493 229.50	-845 774.00	-1 047 100.72	
34	Charges financières	847 611.27	787 514.00	967 263.42	17
44	Revenus financiers	1 539 057.58	2 451 392.00	3 012 815.16	18
Résultat financier		691 446.31	1 663 878.00	2 045 551.74	
RESULTAT OPERATIONNEL		198 216.81	818 104.00	998 451.02	
38	Charges extraordinaires	86 704.48	75 000.00	4 040 647.85	19
48	Revenus extraordinaires	13 463.70	0.00	13 144.65	20
RESULTAT EXTRAORDINAIRE		-73 240.78	-75 000.00	-4 027 503.20	
TOTAL COMPTE DE RESULTATS		124 976.03	743 104.00	-3 029 052.18	

Commentaire général

Dans ce tableau du compte de résultats, les charges et revenus comptabilisés en imputations internes ne sont pas indiqués, ceux-ci n'impactant pas le résultat – même montant en charges et en revenus. Ils sont détaillés au niveau des comptes de résultats par entité et s'élèvent à CHF 77'611.88. Il s'agit des loyers et des rentes de DDP pour propre usage.

Les détails du compte de résultats sont explicités sous la section Détails du compte de résultats 2019 ci-après.

Investissements du patrimoine administratif

Investissements		Clôture au 31.12.2018	Reclassements 2019	Investissements 2019	Clôture au 31.12.2019
Travaux de viabilisation					
F61	Circulation routière				
501	Routes / voies de communication	0.00	1 391 492.87	188 712.22	1 580 205.09
F72	Traitement des eaux usées				
502	Aménagement des eaux	0.00	434 613.26	52 458.72	487 071.98
Total		0.00	1 826 106.13	241 170.94	2 067 277.07
Travaux en cours du PA					
		PDZIA - DD	Charges financières	Ressources internes ZIAP	Total
Routes / voies de communication		1 434 398.70	50 850.49	94 955.90	1 580 205.09
Investissements jusqu'au 31.12.2018		1 375 465.76	16 027.11	-	1 391 492.87
Investissements 2019		58 932.94	34 823.38	94 955.90	188 712.22
Aménagement des eaux		441 531.41	15 882.43	29 658.14	487 071.98
Investissements jusqu'au 31.12.2018		429 607.42	5 005.84	-	434 613.26
Investissements 2019		11 923.99	10 876.59	29 658.14	52 458.72
Total		1 875 930.11	66 732.92	124 614.04	2 067 277.07

Commentaire général

A la demande du Service des affaires communales de l'État de Genève (SAFCO), les investissements du patrimoine administratif ont été imputés dans les comptes du patrimoine financier jusqu'au 31 décembre 2019. Suite à divers échanges avec le SAFCO et à ses nouvelles recommandations en date du 7 octobre 2019, les infrastructures ci-dessus ont toutefois dû être transférées du patrimoine financier au patrimoine administratif, en date du 31 décembre 2019.

Les travaux en cours, une fois terminés, seront amortis sur une durée de 30 ans pour les routes et 40 ans pour l'assainissement des eaux, conformément à la RAC (Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes). Les frais d'entretien seront à charge des communes.

Les reclassements 2019 concernent les dépenses d'investissement des exercices 2014 à 2018 reconnues comme étant du PA.

GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DU CENTRE SPORTIF DE ROUELBEAU, MEINIER

EXERCICE 2019



Berney Associés

Genève, le 24 février 2020

Rapport de l'organe de révision au Conseil intercommunal du Groupement intercommunal du centre sportif de Rouelbeau pour l'exercice 2019

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints du Groupement intercommunal du centre sportif de Rouelbeau, comprenant le bilan, le compte de résultats, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2019 arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Bureau du Conseil

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au Bureau du Conseil. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Bureau du Conseil est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Berney Associés

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2019 arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Bureau du Conseil.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berney Associés Audit SA

Marina CHRISTE
Expert-réviseur agréée
Réviseur responsable

Sébastien BRON
Expert-réviseur agréé

Annexe : comptes annuels (bilan, compte de résultats, tableau des flux de trésorerie et annexe)

Page 2/2

1207 Genève
Rue du Nant 8
+41 58 234 90 00

1700 Fribourg
Boulevard de Pérolles 37
+41 58 234 93 00

1950 Sion
Place de la Gare 2
+41 27 322 75 40

1003 Lausanne
Rue Étraz 4
+41 58 234 91 00

1896 Vouvry
Rue Arthur Parchet 1
+41 58 234 90 20

En ligne
berneyassociés.com
info@berneyassociés.com

Bilan au 31 décembre 2019

		31.12.18	31.12.19
1	ACTIF		
10	Patrimoine financier		
100	Disponibilités et placements à court terme	37 092.60	101 554.28
101	Créances	63 942.47	2 233.31
	Envers la commune de Meinier	63 942.47	-
	Envers la commune de Collonge-Bellerive	-	1 642.81
	Autres créances	-	590.50
		101 035.07	103 787.59
14	Patrimoine administratif		
140	Immobilisations corporelles du PA	3.00	3.00
	TOTAL DE L'ACTIF	101 038.07	103 790.59
2	PASSIF		
20	Capitaux de tiers		
200	Engagements courants	16 894.12	35 648.14
	Envers la commune de Meinier	-	35 648.14
	Envers la commune de Collonge-Bellerive	16 584.62	-
	Autres engagements courants	309.50	-
204	Passifs de régularisation	34 143.95	18 142.45
		51 038.07	53 790.59
29	Capital propre		
291	Capital de dotation	50 000.00	50 000.00
		50 000.00	50 000.00
	TOTAL DU PASSIF	101 038.07	103 790.59

Compte de résultats par nature pour l'exercice 2019

		Réalisé 2018	Budget 2019	Réalisé 2019
CHARGES D'EXPLOITATION				
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation			
310	Charges de matériel et de marchandises	(593.20)	(2 200.00)	(1 243.50)
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	(4 583.25)	(7 500.00)	(3 969.90)
312	Alimentation et élimination, bien-fonds PA	(47 695.05)	(46 500.00)	(44 940.49)
313	Prestations de services et honoraires	(39 971.35)	(34 050.00)	(24 866.63)
314	Travaux d'entretien	(176 085.45)	(270 000.00)	(219 900.03)
315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	(51 429.95)	(38 500.00)	(40 577.50)
316	Loyers, leasing, fermage, taxes d'utilisation	(448 397.00)	(450 000.00)	(448 397.00)
	Total des charges de biens et services et autres charges d'exploitation	(768 755.25)	(848 750.00)	(783 895.05)
36	Charges de transfert			
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	-	(1 000.00)	(204.50)
	Total des charges de transfert	-	(1 000.00)	(204.50)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		(768 755.25)	(849 750.00)	(784 099.55)
REVENUS D'EXPLOITATION				
46	Revenus de transfert			
461	Dédommagements de collectivités publiques	737 755.25	818 750.00	754 849.55
	Participation Collonge-Bellerive	110 663.29	122 812.50	113 227.43
	Participation Meinier	627 091.96	695 937.50	641 622.12
	Total des revenus de transfert	737 755.25	818 750.00	754 849.55
TOTAL DES REVENUS D'EXPLOITATION		737 755.25	818 750.00	754 849.55
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(31 000.00)	(31 000.00)	(29 250.00)
44	Revenus financiers			
447	Produits des biens-fonds PA	31 000.00	31 000.00	29 250.00
	Total des revenus financiers	31 000.00	31 000.00	29 250.00
RÉSULTAT TOTAL DU COMPTE DE RÉSULTATS		-	-	-

Compte de résultats par fonction pour l'exercice 2019

		Réalisé 2018	Budget 2019	Réalisé 2019
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES			
3410	Sports	-	-	-
	Total des charges	(768 755.25)	(849 750.00)	(784 099.55)
3410.0	Charges administratives et loyer	(482 706.90)	(479 250.00)	(467 807.48)
3410.1	Installations sportives	(130 121.52)	(130 000.00)	(124 874.05)
3410.2	Bâtiments et parking	(155 926.83)	(240 500.00)	(191 418.02)
	Total des revenus	768 755.25	849 750.00	784 099.55
3410.2	Bâtiments et parking	31 000.00	31 000.00	29 250.00
3410.2	Dédommagements des communes	737 755.25	818 750.00	754 849.55
	TOTAL DES CHARGES	(768 755.25)	(849 750.00)	(784 099.55)
	TOTAL DES REVENUS	768 755.25	849 750.00	784 099.55
	RÉSULTATS DE L'EXERCICE	-	-	-

GROUPEMENT INTERCOMMUNAL

Crèche « l'île aux Mômes »

COLLONGE-BELLERIVE



RAPPORT DE REVISION

Etats financiers

31 décembre 2019



GAS Global **Audit** Services SA, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2019
à l'attention du Conseil intercommunal du
**GROUPEMENT INTERCOMMUNAL POUR UNE CRECHE INTERCOMMUNALE –
CRECHE ILE AUX MOMES, COLLONGE-BELLERIVE**

Genève, le 18 mars 2020

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints du Groupement Intercommunal pour une Crèche Intercommunale - Crèche Ile aux Mômes, Collonge-Bellerive, comprenant le bilan, le compte de résultats et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Bureau du groupement intercommunal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application, incombe au Bureau du groupement intercommunal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Bureau du groupement intercommunal est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71 al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il n'existe pas un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil intercommunal. En effet, il n'existe pas encore de documentation écrite du SCI.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

GAS Global Audit Services SA



Alain Glimmi
Expert réviseur agréé
Réviseur responsable



Catherine Minder-Reynard
Expert réviseur agréée

Annexes

Comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultats et l'annexe

Bilan au 31 décembre 2019 et 2018

	CHF 2019	CHF 2018
<u>ACTIF</u>		
ACTIF CIRCULANT		
Liquidités	CHF 370 154.05	CHF 497 082.36
Pop e poppa, trop versé	CHF 597 817.94	CHF 469 374.48
Commune de Collonge-Bellerive	CHF -	CHF -
Actifs transitoires	CHF -	CHF -
Total de l'actif circulant	<u>CHF 967 971.99</u>	<u>CHF 966 456.84</u>
ACTIF IMMOBILISE		
Machines, informatique et buanderie	CHF 98 922.53	CHF 98 922.53
Amortissement	CHF -86 516.58	CHF -73 122.48
Agencement de cuisine et d'espace	CHF 211 392.80	CHF 211 392.80
Amortissement	CHF -150 528.38	CHF -138 050.85
Mobilier	CHF 198 112.83	CHF 198 112.83
Amortissement	CHF -193 427.91	CHF -191 866.27
Total de l'actif immobilisé	<u>CHF 77 955.29</u>	<u>CHF 105 388.56</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u>CHF 1 045 927.28</u>	<u>CHF 1 071 845.40</u>
<u>PASSIF</u>		
FONDS ETRANGERS A COURT TERME		
Fournisseurs créanciers	CHF 16 673.15	CHF 6 054.25
Charges à payer	CHF 12 330.00	CHF 79 039.00
Total des fonds étrangers à court terme	<u>CHF 29 003.15</u>	<u>CHF 85 093.25</u>
FONDS PROPRES		
Capital de dotation	CHF 655 400.00	CHF 655 400.00
- Collonge-Bellerive	CHF 384 519.00	CHF 384 519.00
- Corsier	CHF 93 147.00	CHF 93 147.00
- Anières	CHF 129 582.00	CHF 129 582.00
- Hermance	CHF 48 152.00	CHF 48 152.00
Commune de Collonge-Bellerive	CHF 4.05	CHF 4.05
Fortune du Groupement	CHF 228 117.06	CHF 228 117.06
Résultat de l'exercice	<u>CHF 133 403.02</u>	CHF 103 231.04
Total des fonds propres	<u>CHF 1 016 924.13</u>	<u>CHF 986 752.15</u>
TOTAL DU PASSIF	<u>CHF 1 045 927.28</u>	<u>CHF 1 071 845.40</u>

Compte de résultat pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

	CHF 2019	CHF 2018
PRODUITS		
Subventions des communes et de l'OFAS	CHF 2 467 209.00	CHF 2 392 980.03
Autres produits et dons	CHF -	CHF -
Total produits	<u>CHF 2 467 209.00</u>	<u>CHF 2 392 980.03</u>
CHARGES		
Coût de l'exploitation de la crèche par l'association pop e poppa	CHF -1 987 091.35	CHF -2 002 730.01
Salaires et charges sociales	CHF -279 564.40	CHF -218 967.00
Loyer et charges d'immeuble	CHF -15 091.85	CHF -7 222.14
Mobilier, informatique	CHF -6 880.00	CHF -6 805.80
Jetons de présence et frais de représentation	CHF -7 300.20	CHF -5 328.20
Frais d'animation, de matériel et de gestion	CHF -3 724.75	CHF -121.00
Frais généraux d'administration	CHF -6 431.20	CHF -12 235.20
Honoraires professionnels	CHF -27 433.27	CHF -36 000.49
Amortissements	CHF -27 433.27	CHF -36 000.49
Total des charges d'exploitation	<u>CHF -2 333 517.02</u>	<u>CHF -2 289 409.84</u>
Produits/(charges) financières		
Produits financiers	CHF -	CHF -
Charges financières	CHF -288.96	CHF -339.15
	<u>CHF -288.96</u>	<u>CHF -339.15</u>
RESULTAT NET	<u>CHF 133 403.02</u>	<u>CHF 103 231.04</u>
Allocation à la fortune du Groupement	CHF -	CHF -
RESULTAT AU BILAN	<u>CHF 133 403.02</u>	<u>CHF 103 231.04</u>

FONDATION COMMUNALE IMMOBILIERE
DE COLLONGE-BELLERIVE

EXERCICE 2019





duchosal berney

Rapport de l'organe de révision
au Conseil de Fondation de

**Fondation Communale Immobilière de Collonge-Bellerive,
Collonge-Bellerive**

Mesdames, Messieurs,

duchosal berney sa

rue du nant 8
case postale 6540
1211 Genève 6
t 058 234 92 00
f 058 234 92 11

duchosalberney.ch

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2019 arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil de Fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément au règlement d'organisation accepté par le Conseil municipal de la Commune de Collonge-Bellerive, à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au Conseil de Fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de Fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux », ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



Fondation Communale Immobilière de Collonge-Bellerive,
Collonge-Bellerive

Page | 2

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2018 arrêtés au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 68 al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de Fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Duchosal Berney SA



Philippe Lathion
Associé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Franco Luvisotto
Directeur
Expert-réviseur agréé

Genève, le 8 février 2019
FL/LM/18Z.054/A11

Annexes :

- Bilan
- Compte de résultat
- Tableau de flux de trésorerie
- Annexe

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018

		31.12.2019	31.12.2018
1	ACTIF	2 757 319.55	294 344.52
10	PATRIMOINE FINANCIER	2 757 319.55	294 344.52
100	Disponibilités et placements à court terme	203 884.05	292 866.62
101	Créances		
102	Placements financiers à court terme		
104	Actifs de régularisation	2 143 502.50	1 477.90
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours		
107	Placements financiers		
108	Immobilisations corporelles PF	409 933.00	-
109	Créances envers les financ. spéciaux & fds des capitaux de tiers		
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	-	-
140	Immobilisations corporelles du PA		
142	Immobilisations incorporelles		
144	Prêts		
145	Participations, capital social		
146	Subventions d'investissements		
148	Amortissements supplémentaires cumulés		
2	PASSIF	2 757 319.55	294 344.52
20	CAPITAUX DE TIERS	64 493.95	48 764.72
200	Engagements courants	51 493.95	34 402.62
201	Engagements financiers à court terme		
204	Passifs de régularisation	13 000.00	14 362.10
205	Provisions à court terme		
206	Engagements financiers à long terme		
208	Provisions à long terme		
209	Engag. envers les financ. spéciaux et fonds des capitaux de tiers		
29	CAPITAL PROPRE	2 692 825.60	245 579.80
290	Financements spéciaux, engagements (+) et avances (-)		
291	Capital de dotation	2 902 143.00	350 000.00
292	Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire		
293	Préfinancements		
294	Réserves		
295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)		
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier		
298	Autres capitaux propres		
299	Excédent/découvert du bilan	-209 317.40	-104 420.20

COMPTE DE RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2019

POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JANVIER 2019 AU 31 DECEMBRE 2019

		Budget 31.12.2019	Comptes 31.12.2019	Budget 31.12.2018	Comptes 31.12.2018
	Charges d'exploitation				
30	Charges de personnel	55 000.00	65 406.85	32 500.00	43 277.44
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	55 000.00	41 371.80	44 500.00	27 169.50
33	Amortissements du patrimoine administratif				
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux				
36	Charges de transfert				
37	Subventions à redistribuer				
	Revenus d'exploitation				
40	Revenus fiscaux				
41	Revenus régaliens et de concessions				
42	Taxes				
43	Revenus divers				
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux				
46	Revenus de transfert				
47	Subventions à redistribuer				
	Résultat d'exploitation				
34	Charges financières				
44	Revenus financiers				
	Résultat financier				
	RESULTAT OPERATIONNEL	-110 000.00	-106 778.65	-77 000.00	-70 446.94
38	Charges extraordinaires				
48	Revenus extraordinaires		1 881.45		
	RESULTAT EXTRAORDINAIRE		1 881.45		
	RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS	-110 000.00	-104 897.20	-77 000.00	-70 446.94

COMPTE DE RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2019 (FF.NN)

POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JANVIER 2019 AU 31 DECEMBRE 2019

		Budget 31.12.2019	Comptes 31.12.2019	Budget 31.12.2018	Comptes 31.12.2018
F0	Administration générale (F01+F02)				
	Total des charges				
	Total des revenus				
F 01	Législatif et exécutif (0110, 0120)				
0120	Conseil de fondation				
30000	Jetons de présence	37 000.00	52 225.75	22 500.00	28 129.00
30500	Charges sociales	3 000.00	3 063.20	-	4 307.00
31700	Frais de représentation	10 000.00	-	4 000.00	550.00
	Total des charges conseil de fondation	50 000.00	55 288.95	26 500.00	32 986.00
	Total des revenus				
F 02	Services généraux (0210, 0220, 0290)				
0210	Administration générale				
30100	Salaires	13 000.00	8 788.00	10 000.00	8 866.00
30500	Charges sociales	2 000.00	1 329.90	-	1 975.44
31020	Frais de publications	4 000.00	871.95	4 000.00	538.50
31020	Informatique	3 000.00	1 685.14	3 000.00	1 814.90
31300	Frais administratif	5 000.00	1 239.90	11 500.00	8 636.00
31320	Honoraires de tiers	10 000.00	10 229.40	10 000.00	6 004.10
31320	Honoraires comptabilité	7 000.00	7 690.66	6 000.00	6 228.30
31320	Honoraires révision	6 000.00	7 000.00	6 000.00	3 231.00
34393	Impôts	-	-	-	166.70
	Total des charges services généraux	50 000.00	38 834.95	50 500.00	37 460.94
48100	Revenus exceptionnels				
48100	Revenus exceptionnels	-	(1 881.45)	-	-
	Total des revenus exceptionnels ser- vices généraux	-	(1 881.45)	-	-
9630	Biens-fonds du PF				
34396	Etudes & projet de tiers	10 000.00	12 654.75	-	-
	Total du biens-fonds PF	10 000.00	12 654.75		
	TOTAL DES CHARGES	110 000.00	106 778.65	77 000.00	70 446.94
	TOTAL DES REVENUS	-	(1 881.45)	-	-
	RESULTAT DE L'EXERCICE	-110 000.00	-104 897.20	-77 000.00	-70 446.94

ORGANISME RÉGIONAL DE PROTECTION CIVILE LAC (ORPC LAC)

EXERCICE 2019



A LA COMMISSION DE
L'ORGANISME REGIONAL DE
PROTECTION CIVILE « LAC »

Genève, le 22 juin 2020
MB/cro 8398.15

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de fonctionnement) de l'Organisme Régional de Protection Civile « Lac », pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la commission alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les règles de la profession en Suisse. Ces règles requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

FIDUCIAIRE PRIVEE SA



Marc Bernei

Expert-réviseur agréé

Réviseur responsable

Annexes :

- Bilan et compte de fonctionnement

BILAN COMPARÉ AUX 31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018

		31.12.19		31.12.18
Actif				
Caisse		530.90		63.90
PostFinance		190 217.14		170 454.39
Banque Raiffeisen d'Arve et Lac		21 687.74		21 676.90
Actifs transitoires		24 055.00		4 960.00
Total de l'actif		236 490.78		197 155.19
Passif				
Passifs transitoires		81 785.40		81 098.80
Fortune nette				
Solde reporté	116 056.39		104 055.89	
Excédent / (Insuffisance) de revenu	38 648.99	154 705.38	12 000.50	116 056.39
Total du passif		236 490.78		197 155.19

COMPTE DE FONCTIONNEMENT COMPARÉ

POUR LES PÉRIODES DU 1^{ER} JANVIER 2019
AU 31 DÉCEMBRE 2019 ET DU 1^{ER} JANVIER 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2018

	31.12.19		31.12.18	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
Revenus		.	.	.
Subventions Anières	19 474.27	19 474.27	19 286.87	19 287.00
Subventions Collonge-Bellerive	62 870.10	62 870.10	60 577.40	60 577.40
Subventions Cologny	42 410.97	42 410.97	40 998.63	40 999.00
Subventions Corsier	15 981.06	15 981.06	15 148.09	15 148.00
Subventions Hermance	7 963.60	7 963.60	7 589.01	7 589.00
Subventions cours	0.00	3 990.00	0.00	3 800.00
Recettes diverses	0.00	20 065.00	0.00	6 088.05
Intérêts bancaires et ccp	0.00	10.84	0.00	10.85
Total des revenus	148 700.00	172 765.84	143 600.00	153 499.30
Charges				
Salaires	72 500.00	73 101.00	69 000.00	71 405.00
Charges sociales	19 000.00	15 887.90	18 000.00	17 678.40
Fournitures de bureau	3 000.00	985.65	3 000.00	1 273.50
Frais de véhicule	7 000.00	3 658.20	6 900.00	4 214.40
Frais de cours	15 000.00	11 604.60	15 000.00	18 943.35
Frais divers	28 000.00	25 129.50	27 500.00	23 896.05
Frais de réception	3 000.00	2 550.00	3 000.00	2 888.10
Frais de fiduciaire	1 200.00	1 200.00	1 200.00	1 200.00
Total des charges	148 700.00	134 116.85	143 600.00	141 498.80
Excédent / (Insuffisance) de revenu		38 648.99		12 000.50

DÉTAIL DIVERS AU 31 DÉCEMBRE

	31.12.19		31.12.18	
ACTIFS TRANSITOIRES				
Subventions cours à recevoir		3 990.00		3 800.00
Facture course de l'Escalade		-		1 160.00
Remboursement charges sociales à recevoir		20 065.00		-
		24 055.00		4 960.00
PASSIFS TRANSITOIRES				
<i>Selon facture de la commune de Collonge-Bellerive pour prestations fournies en 2019-2018 :</i>				
Salaires	53 601.00		52 405.00	
Charges sociales	12 905.60		14 777.65	
Frais informatique	58.80		-	
Frais de gestion	2 000.00		2 000.00	
Frais relatifs à l'usage des locaux	7 000.00		7 000.00	
		75 565.40		76 182.65
Frais repas rapport annuel		2 550.00		2 888.10
Frais de cours à payer		1 436.00		1 196.05
Frais de téléphones à payer		357.65		342.00
Location véhicule		-		490.00
Facture Polycom		1 615.50		-
Frais de bureau		184.80		-
Charges sociales		76.05		-
		81 785.40		81 098.80
RECETTES DIVERSES				
Course de l'Escalade		0.00		1 160.00
Genève Marathon		0.00		1 618.05
Saga des Géants		0.00		3 020.00
Ecotrail		0.00		290.00
Remboursement charges sociales 2007-2018		20 065.00		0.00
		20 065.00		6 088.05

**RAPPORT ADMINISTRATIF
COMPTE RENDU FINANCIER
2019**



Mairie de Collonge-Bellerive

chemin du Château-de-Bellerive 1
1245 Collonge-Bellerive

Adresse courrier :
case postale 214
1222 Vérenaz

Heures d'ouverture de la réception
Lundi, mardi, mercredi : 8h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
Jeudi : 11h00 - 18h30
Vendredi : 8h00 - 12h00 / 14h00 - 16h00

Tél.: 022 722 11 50
Fax: 022 722 11 66

www.collonge-bellerive.ch
info@collonge-bellerive.ch